

**REVUE IVOIRIENNE DE GOUVERNANCE ET D'ÉTUDES STRATÉGIQUES
(RIGES)
(IVORIAN REVIEW OF GOVERNANCE AND STRATEGIC STUDIES)
ISSN : 2520-4114**



Numéro 30(1), juin 2026

Epistémologie & gouvernance en Afrique



Directeur de la Revue

Dr. Botiagne Marc Essis
Politologue / Géoéconomiste
Enseignant-Chercheur
Directeur de l'IRIG

Contacts

Tél. : +225 0708410594 / +225 2722268835
E-mail : riges@irig-abidjan.com
Site Internet : <https://irig-abidjan.com/>

Preuves de l'indexation dans des bases de données

- 1/ International Standard Serial Number (ISSN) Centre International
ISSN PORTAL – The Global Index for Conituing Resources
<https://portal.issn.org/resource/ISSN/2554-1382>
- 2/ Bibliothèque Nationale de France (BnF) – Catalogue Général
<https://portal.issn.org/resource/ISSN/2554-1382>

Éditeur

IRIG Digital Editions
info@irig-abidjan.com
Adresse postale : 22 BP 905 Abidjan 22

COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Prof. Stephan Stetter

Universität der Bundeswehr München
(Université Militaire de Munich)

Prof. Nadine Machikou

Université Yaoundé II

Prof. Paul Ghils

(Prof. Emérite) UL Bruxelles

Prof. Roch Yao Gnabeli

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Paul Anoh

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Séraphin Nene Bi

Université Alassane Ouattara de Bouaké

Prof. Abraham Gadj

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Yédoh Sébastien Lath

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Issoufou Yahaya

Université Abdou Moumouni de Niamey

Prof. Ezéchiél Akobrou

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Martin N'guettia Kouadio

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Téré Gogbe

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Stéphane Koffi-Yéboué

Université Péléforo Gbon Coulibaly de Korhogo

Prof. Djama Ignace Allaba

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Jean-Louis Lognon

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody

Prof. Loth Pierre Diwouta Ayissi

Université Yaoundé II

PRÉSENTATION DE LA RIGES

La **Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques (RIGES)** est le fruit d'une collaboration entre l'**Institut des Relations Internationales & de la Gouvernance (IRIG)** et l'**Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) de Cocody**. La RIGES est un support de publication d'articles originaux et de très bonne qualité scientifique portant aussi bien sur des thématiques relevant de la gouvernance nationale que sur des questions procédant de la gouvernance mondiale.

La RIGES s'inscrit résolument dans une perspective transdisciplinaire et offre l'opportunité aux chercheurs de Côte d'Ivoire et d'ailleurs de publier des travaux en langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, etc.). Par conséquent, elle encourage vivement la soumission de travaux émanant de toutes les disciplines des sciences sociales et humaines. Cette exigence d'ouverture se perçoit davantage par la place de choix qu'accorde la RIGES aussi bien à la recherche fondamentale, à la recherche appliquée, à la recherche normative qu'à la recherche empirique.

En termes de périodicité, la RIGES est une revue trimestrielle adossée à un conseil scientifique international. Chaque numéro de la RIGES comporte un éditorial, des contributions thématiques et des contributions libres (*varia*).

Prescriptions typographiques

- Police : Times New Roman
- Taille : 12
- Interligne : simple
- Intitulé de l'article : TNR 14, en version française et anglaise
- Niveaux de titres : 3 au maximum
- Résumé et mots-clés : en version française et anglaise
- Références dans le corps du texte : Format APA
 - (Essis, 2026)
 - (Essis, 2026, p. 24), avec indication d'une page
 - (Essis, 2026, pp. 23s), avec indication de deux pages
 - (Essis, 2026, pp. 23ss), avec indication de plusieurs pages
 - (Essis & Bobo, 2026), pour deux auteurs
 - (Essis et al., 2026), pour plusieurs auteurs
- Bibliographie en fin d'article : Format APA
 -  Principes généraux (APA)
 - Classement alphabétique par nom d'auteur
 - Retrait suspendu (la 2e ligne est décalée)
 - Nom de l'auteur suivi de l'initiale du prénom
 - Date entre parenthèses
 - Titres d'ouvrages en italique
 - Utilisation de la ponctuation stricte (très importante en APA)
 -  1. Livre
 - Format :

Nom, Initiale. (Année). Titre de l'ouvrage. Éditeur.

Exemple :

Braud, P. (2018). Sociologie politique. LGDJ.

2. Article scientifique

Format :

Nom, Initiale. (Année). Titre de l'article. Nom de la revue, volume(numéro), pages. <https://doi.org/xxxx>

Exemple :

Dupont, J. (2020). Gouvernance et société civile en Afrique. Revue africaine de science politique, 12(2), 45–67.

3. Site web

Format :

Nom, Initiale ou Organisation. (Année). Titre de la page. Nom du site. URL

Exemple :

Banque mondiale. (2021). Gouvernance et développement. <https://www.worldbank.org>

4. Article de journal

Format :

Nom, Initiale. (Année, jour mois). Titre de l'article. Nom du journal. URL

Exemple :

Kouassi, A. (2022, 15 mars). Réformes de la gouvernance en Côte d'Ivoire. Fraternité Matin.

5. Mémoire ou thèse

Format :

Nom, Initiale. (Année). Titre du mémoire (Type de mémoire). Université.

Exemple :

Yao, K. (2023). Société civile et gouvernance en Côte d'Ivoire (Mémoire de master). Université Félix Houphouët-Boigny.

6. Livre avec plusieurs auteurs

Format :

Nom, Initiale., & Nom, Initiale. (Année). Titre. Éditeur.

Exemple :

Smith, J., & Brown, L. (2019). Public policy analysis. Oxford University Press.

SOMMAIRE

Editorial.....	6
 Botiagne Marc Essis <i>Épistémologie de la science politique et gouvernance en Afrique.....</i>	 7
 Kouadio Kouamé <i>Quine et l'effondrement des deux idoles de l'épistémologie classique.....</i>	 31
 Constant Fomekong Motsou <i>La Francophonie comme produit d'une adaptation régulière à la conjoncture internationale.....</i>	 44
 Dominique Bangoura <i>Diversité et cohésion sociale en Guinée : le rôle des politiques publiques.....</i>	 56
 Charles Ngadjifna <i>L'orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun : permanences et ruptures.....</i>	 67
 Serge Landry Gbélé <i>La participation des communautés locales à la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire : une reconnaissance juridique restreinte dans la loi de 2002.....</i>	 83

Éditorial

Ce numéro de la **Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Études Stratégiques (RIGES)** a enregistré des contributions traitant d'épistémologie et de thématiques de gouvernance diverses et variées.

Plus spécifiquement, la contribution de **Botiagne Marc Essis** questionne la pertinence des approches épistémologiques de la science politique au regard des enjeux gouvernantiels de l'Afrique. Quant à celle de **Kouadio Kouamé**, elle s'efforce à démontrer l'effondrement des deux idoles de l'épistémologie classique en mobilisant Quine comme théoricien de référence. S'agissant de la contribution de **Constant Fomekong Motsou**, elle analyse la Francophonie comme étant le produit de la conjoncture internationale. Pour sa part, **Dominique Bangoura** s'est préoccupée d'analyser l'impact des politiques publiques sur la cohésion au sein d'une société multiethnique telle que la Guinée-Conakry. **Charles Ngadjifna** questionne, quant à lui, l'orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun. La contribution de **Serge Landry Gbéle** traite, de son côté, de la participation des communautés locales ivoiriennes à la gestion des aires protégées.

Abidjan, le 14 juillet 2026

Le Directeur de la RIGES
Dr. Botiagne Marc Essis

Épistémologie de la science politique et gouvernance en Afrique

Botiagne Marc Essis

marcessis@gmail.com

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody/Abidjan

Résumé

Cet article se préoccupe de savoir si les différentes obédiences épistémologiques de la science politique que sont le normativisme, l'empiricisme, le criticisme et le postmodernisme peuvent aider le continent africain à relever durablement ses défis gouvernantiels. A cette fin, il a, tout d'abord, mis un point d'honneur à présenter les postulats de base de ces différentes approches ainsi que leurs implications méthodologiques. Ensuite, cet article s'est évertué à évaluer la pertinence de chaque approche à l'aune des enjeux gouvernantiels de l'Afrique. Il en est arrivé à la conclusion que le normativisme ne peut être bénéfique à l'Afrique que s'il repose sur des valeurs cosmopolitiques. Quant à l'empiricisme, il peut être utile à l'Afrique de par sa quête de rigueur et d'objectivité. Toutefois la négation des valeurs qui le caractérise peut-être préjudiciable à l'Afrique. S'agissant du criticisme, même s'il peut parfois donner lieu à des conflits armés, il est l'approche qui peut au mieux aider le continent africain, parce qu'il récuse toute forme de domination et d'exploitation. Il en va ainsi du postmodernisme qui rejette tout sectarisme épistémologique. Toutefois, le relativisme normatif qui lui est consubstantiel peut éloigner l'Afrique de ces objectifs stratégiques de gouvernance.

Mots-clés : Épistémologie – Afrique – Gouvernance – Normativisme – Empiricisme – Criticisme – Postmodernisme

Abstract

This paper addresses the question whether the different epistemological perspectives in political science such as normativism, empiricism, criticism and postmodernism can help the African continent meet its governance challenges in a sustainable way. For this purpose, it first casts light on the basic principles of these approaches as well as on their methodological implications. This paper then endeavors to evaluate the relevance of each approach in the light of the political challenges of Africa. It comes to the conclusion that normativism can only be useful to Africa, if it is based on cosmopolitan values. As far as empiricism is concerned, its quest for rigour and objectivity can be profitable to Africa. However, its denial of values can be prejudicial to Africa. As to criticism, even though it can sometimes give rise to armed conflicts, it is the approach that can better help the African continent, because it rejects any kind of domination and exploitation. That's also the case with postmodernism that rejects any kind of epistemological sectarianism. However, its normative relativism can prevent Africa from achieving its strategic governance objectives.

Keywords: Epistemology – Africa – Governance – Normativism – Empiricism – Criticism – Postmodernism

« African scholars, thinkers, and leaders have a moral responsibility (...) to create a New Africa. (...). The collective identity of this New Africa-in-the-making which will include peoples with different cultures, languages, and histories, will be found in a shared set of values: the primacy of individual human rights, democracy, a balance between freedom and solidarity and between efficiency and equity, as well as openness to the world. The New Africa must recognize the complementarity between its values and (...) the values of others ». ¹

¹Bethwell A.Ogot: Rereading the History and the Historiography of Epistemic Domination and Resistance in Africa, African Studies Review, Vol. 52, No 1, 2009, p. 19.

« Les universitaires, penseurs et leaders africains ont pour responsabilité morale (...) de créer une Nouvelle Afrique (...). L'identité collective de cette Nouvelle Afrique en devenir qui englobera des peuples de cultures, de langues et d'histoires différentes se trouvera dans un ensemble de valeurs partagées, à savoir la primauté des libertés individuelles, la démocratie, un équilibre entre liberté et solidarité, entre efficacité et équité ainsi que l'ouverture sur le monde. La Nouvelle Afrique devra reconnaître la complémentarité entre ses valeurs et (...) les valeurs des autres »

Introduction

La problématique de la valorisation des acquis de la recherche scientifique se pose avec acuité à la science politique à l'instar des autres disciplines des sciences sociales. Contrairement à la recherche en sciences exactes, dont la valorisation des acquis est aisément perceptible, la nécessité de la valorisation des résultats de la recherche politologique n'est pas toujours évidente pour les décideurs politiques et pour le commun des mortels dans bon nombre de pays africains.² Étant entendu que tout développement repose sur la valorisation conséquente des acquis de la recherche, toute société gagnerait à initier une politique cohérente de recherche scientifique en vue d'en valoriser les résultats.³ Par valorisation, il faut entendre une initiative de récupération pratique de la connaissance.⁴ Elle constitue, en effet, la troisième phase de tout processus de recherche scientifique, après celle de la découverte et celle de la justification. Elle est, en outre, tributaire du degré d'accessibilité des résultats de la recherche scientifique.⁵ La valorisation est, pour une société donnée, le fait de s'appuyer sur les résultats de la recherche scientifique pour amorcer son développement. Le choix de la thématique de cet article procède donc de la conviction qu'un continent comme l'Afrique a impérativement besoin de valoriser les résultats de la recherche en science politique pour amorcer son développement ou son émergence, pour les sociétés les moins prétentieuses.⁶ En effet, la recherche politologique a vocation à générer du savoir, des connaissances à même d'aider à répondre aux attentes des populations en Afrique.

La question de la valorisation des acquis de la recherche a, de tout temps, constitué une préoccupation pour bon nombre d'intellectuels africains et non-africains. Et ce, dans toutes les disciplines des sciences sociales et humaines. Au cœur de cette préoccupation s'est toujours trouvée la volonté d'évaluer la pertinence des approches épistémologiques

² Ce constat se justifie par le fait qu'aujourd'hui encore la condition des enseignants-chercheurs dans bon nombre de pays africains n'est pas des plus reluisantes. À preuve, il est souventes fois fait cas de grèves mettant à mal les projets de recherche scientifique.

³ Maurice Godelier: *Au fondement des sociétés humaines – Ce que nous apprend l'anthropologie*, Editions Albin Michel, Paris, 2007, p. 46.

⁴ Jacques Chataüé : *L'épistémologie d'Emile Meyerson – Eléments pour une réception politiste africaine*, L'Harmattan, Paris, 2012, p. 10.

⁵ Dieter Nohlen & Rainer-Olaf Schultze (dir.): *Lexikon der Politikwissenschaft*, Verlag C.H. Beck, Munich, Tome 2, N – Z, 2005, p. 1107.

⁶ Plusieurs pays africains ont, depuis quelques années, décidé de devenir des pays émergents à des horizons divers. A la vérité, il n'y a aucun mérite particulier à chercher, plus de soixante ans après les indépendances, à devenir émergent. En effet, l'objectif stratégique que se sont fixé ces pays au lendemain des indépendances était celui du développement, bien entendu avec la bénédiction de leurs partenaires multilatéraux et bilatéraux. Cet objectif n'ayant pu être atteint, ainsi qu'en témoigne l'échec des OMD, ceux-ci se proposent de devenir émergents, à défaut d'être développés. L'émergence étant un stade inférieur à celui du développement, il apparaît donc évident que ces pays n'ont fait que revoir leurs ambitions à la baisse.

anthropologiques, ethnographiques, historiographiques, géographiques, philosophiques, sociologiques ou politologiques par rapport aux challenges existentiels des Africains. La controverse relative à la mise en cohérence de l'épistémologie avec les enjeux politiques de l'Afrique a magistralement été présentée par le Kényan Bethwell Ogot. En effet, Ogot s'est évertué, dans un article datant de 2009, à démontrer que face à l'impérialisme épistémologique d'obédience hégélienne ou social-darwiniste, un certain nombre de théoriciens se sont inscrits dans un projet de réhabilitation épistémologique de l'Afrique.⁷ Cette revue de littérature sur l'épistémologie relative à l'Afrique indique que ce projet a été porté par des intellectuels de référence tels que W. E. Dubois, Georges Padmore, Ras T. Makonnen, Peter Abrahams, Jomo Kenyatta, Kwame Nkrumah, Cheikh Anta Diop, Joseph Ki-Zerbo, Wole Soyinka, Frantz Fanon, Albert Adu Boahen, Harris Memel-Fotê, Théophile Obenga et tous les théoriciens panafricanistes. Toutefois, ce combat en vue de la déconstruction de la domination épistémologique de l'Afrique n'a pas toujours été l'apanage des intellectuels africains ou des intellectuels issus de la diaspora africaine. En effet, il ressort de la présentation chronologique y afférente livrée par Bethwell Ogot que des théoriciens occidentaux ont, d'une manière ou d'une autre et parfois avec des biais occidentalocentristes, jeté les bases de la réhabilitation épistémologique de l'Afrique. Il s'agit, par exemple, d'Edward Evan Evans-Pritchard, de Marcel Griaule, de Leo Frobenius ou du missionnaire belge Placide Tempels. Récusant la marginalisation épistémologique de l'Afrique par des théoriciens tels que Hegel, Hugh Trevor-Roper, Herbert Spencer ou encore Lucien Levy-Bruhl, ceux-ci se sont évertués à démontrer qu'il existe bel et bien une cosmologie, une science, une rationalité chez les Africains.⁸ Cet effort de théorisation se poursuit aujourd'hui encore avec des théoriciens tels que Achille Mbembe⁹, Biaya Tshikala¹⁰, Kane Oumar¹¹, Maryvonne Charmillot & Caroline Dayer¹², Jean-François Owaye¹³, José Blaunde Patimale¹⁴ ou encore Jacques Chatué¹⁵. Quelle qu'en soit l'orientation, chacune des contributions vise à proposer une épistémologie qui soit apte à contribuer au développement de l'Afrique. C'est dans un tel projet scientifique que s'inscrit cet article, plus spécifiquement en science politique.

En tant que discipline académique, la science politique a, au fil du temps, vu émerger plusieurs approches épistémologiques. L'épistémologie de la science politique a pour vocation de théoriser sur les méthodes, les approches, les démarches, les techniques et autres

⁷Bethwell A. Ogot: Rereading the History and the Historiography of Epistemic Domination and Resistance in Africa, 2009, art. cit.

⁸ idem, pp. 3 – 5.

⁹Achille Mbembé: De la postcolonie – Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine, Karthala, Paris, 2000.

¹⁰Tshikala K. Biaya: Dérive épistémologique et écriture de l'histoire contemporaine de l'Afrique : <http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/060110.pdf>

¹¹Oumar Kane : Epistémologie de la recherche qualitative en terrains africains : Considérations liminaires, Recherches Qualitatives, vol. 31(1), 2012, pp. 152 – 173.

¹² Maryvonne Charmillot & Caroline Dayer: Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : Clarifications, Recherches Qualitatives, Hors-Série 3, 2007, pp. 126 – 139.

¹³ Jean-François Owaye: La contribution de la micro-histoire au développement de l'Etat africain, Annales de l'Université Omar Bongo, No 15, 2010, pp. 14 – 24.

¹⁴ José Blaunde Patimale: La philosophie de la connaissance scientifique selon Gaston Bachelard : Une urgence pour l'épistémologie africaine, Thèse de doctorat, Université Paris 8 Vincennes, 2013.

¹⁵Jacques Chatué: L'épistémologie d'Emile Meyerson : Eléments pour une réception politiste africaine, L'Harmattan, Paris, 2012.

outils par lesquels le politologue est censé produire du savoir et en assurer la diffusion en vue d'impacter la vie en société. La controverse épistémologique en science politique met aux prises quatre écoles que sont le normativisme, l'empiricisme, le criticisme et l'éclecticisme.¹⁶ Chacune de ces écoles se propose d'apporter une réponse à la question de savoir comment produire une connaissance scientifiquement valide et d'en assurer la diffusion. Ce travail de production de savoir, auquel se sont consacrés et continuent aujourd'hui encore de se consacrer bon nombre de politologues, porte, à bien des égards et ainsi que le démontre l'histoire politique de l'Afrique, sur des thématiques conditionnant le sort des Africains.

Consécutivement à la vague de décolonisation, le continent africain s'est trouvé confronté au défi du développement. Malgré les efforts fournis par les Africains en mobilisant les ressources endogènes et exogènes, un constat d'échec s'impose aujourd'hui. Entre autres facteurs souventes fois invoqués, l'on peut citer la monopolisation du pouvoir d'État dans le cadre du système du parti unique et ses corollaires de clanisme, de clientélisme et de corruption. Telles sont, aux yeux des théoriciens de la modernisation, les déterminants de cet échec.¹⁷ Pour les théoriciens du système-monde et ceux de la *dependencia*, par contre, cet échec trouve son explication dans la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales.¹⁸ Quoi qu'il en soit, une telle situation s'explique aussi bien par des facteurs endogènes que par des facteurs exogènes. De plus, la prolifération de foyers de conflits armés sur le continent africain dans le contexte de la Guerre froide et après l'effondrement du bloc soviétique est un véritable facteur inhibitif à tout effort de développement.

Il en va ainsi de la dette dont le remboursement et le service ont, depuis des décennies, plombé les investissements publics en Afrique. À côté de cela, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui avaient suscité beaucoup d'espoir au début des années 2000 et qui se proposaient de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, se sont soldés par un échec. Toutes choses qui placent l'Afrique encore et toujours devant les mêmes enjeux gouvernantiels. Les principaux enjeux auxquels le continent africain se trouve aujourd'hui confronté sont la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, la promotion de la bonne gouvernance, la gouvernance sécuritaire et la résolution des conflits, la développement durable, la promotion des cultures africaines, la reconquête de la souveraineté politique et économique, l'émergence d'une gouvernance mondiale démocratique, la promotion de relations économiques et commerciales équitables à l'échelle globale ainsi que la promotion d'une justice écologique globale.¹⁹

Étant entendu que la recherche scientifique et, par extension, l'épistémologie sont des instruments de développement, l'on peut s'interroger sur l'évolution même de la controverse épistémologique en science politique ainsi que sur la pertinence de chacune des obédiences de cette controverse au regard des enjeux gouvernantiels de l'Afrique. Autrement dit,

¹⁶Botiagne Marc Essis: Introduction à la science politique – Subdivisions, déclinaisons thématiques, épistémologie, L'Harmattan, Paris, 2015, pp. 173ff.

¹⁷idem, pp. 124f.

¹⁸ idem, pp. 71f.

¹⁹Botiagne Marc Essis: Die deutsche Afrikapolitik seit 1990 im Lichte des Kosmopolitismus – Unter besonderer Berücksichtigung der Elfenbeinküste, Verlag Dr. Kovac, Hambourg, 2010, pp. 272 – 287.

l'Afrique peut-elle s'appuyer sur toutes les approches épistémologiques en vigueur en science politique pour se développer?

Partant de l'hypothèse selon laquelle certaines approches épistémologiques en vigueur en science politique ne sont pas de nature à aider l'Afrique à relever durablement ses défis politiques, cet article cherchera, dans une dynamique hypothético-déductive, à démontrer que certaines approches épistémologiques en science politique se révèlent pertinentes pour le continent africain parce qu'il peut s'appuyer sur elles pour atteindre ses objectifs de gouvernance, tandis que d'autres pourraient l'éloigner d'un tel projet, parce que leurs postulats de base et les implications méthodologiques qui leur sont spécifiques ne peuvent qu'aboutir à des résultats en inadéquation avec les attentes gouvernantielles de l'Afrique. À cette fin, il s'évertuera à revisiter la controverse épistémologique en science politique, à présenter les postulats de base de chaque approche en lien avec ceux des approches concurrentes, à présenter les implications méthodologiques de chaque approche et à en évaluer la pertinence à l'aune des enjeux politiques de l'Afrique. Plus concrètement, il s'agira d'indiquer pour chaque approche, en quoi elle présente des avantages et/ou des risques par rapport aux enjeux politiques de l'Afrique. En d'autres termes, cet article mettra un point d'honneur à indiquer clairement que telle ou telle autre approche est, de par ses postulats et ses implications méthodologiques, à même d'aider l'Afrique à surmonter ses défis gouvernantiels, qu'ils soient liés à des facteurs endogènes ou à des facteurs exogènes.

La réponse au problème soulevé dans cet article commande d'abord que soit revisitée l'évolution de la controverse épistémologique en science politique **(I)**. Cet article s'évertuera ensuite à évaluer la pertinence de chaque approche épistémologique à l'aune des enjeux politiques de l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation **(II)**.

I. Controverse épistémologique en science politique

Les approches épistémologiques en vigueur en science politique peuvent globalement se classer en deux groupes que sont les approches classiques et l'approche postmoderne.

A. Contribution des approches classiques à la controverse épistémologique en science politique

Par approches épistémologiques classiques, il faut entendre un certain nombre d'approches qui ont toujours marqué aussi bien la recherche que l'enseignement en science politique avant d'être sérieusement remise en question par les postmodernes. Il s'agit des approches épistémologiques qui ont servi de substrat méthodologique au travail de théorisation spécifique à la politique depuis l'Antiquité, à savoir le normativisme, l'empiricisme et le criticisme. Évoquer ces approches commande d'abord qu'un coin de voile soit levé sur la confrontation entre normativistes et empiricistes. Il sera ensuite question de revisiter le criticisme qui se veut un dépassement de cette dichotomie originelle.

1. Prise en compte des valeurs chez les normativistes et consécration des faits chez les empiricistes

La controverse épistémologique originelle en science politique met aux prises défenseurs du normativisme et ceux de l'empiricisme. La différence fondamentale entre ces deux écoles

est relative au rapport de la science aux valeurs éthiques, religieuses, culturelles, idéologiques ou aux normes juridiques en vigueur au sein d'une société donnée.

Par normativisme, il faut entendre une approche épistémologique qui se veut normative et ontologique. De par sa vocation normative, cette approche est soucieuse de placer au cœur de toute activité scientifique, au cœur de toute recherche scientifique l'éthique, les valeurs morales et autres normes sociétales.²⁰ Cette vision, la célèbre formule de François Rabelais « *science sans conscience n'est que ruine de l'âme* » en rend éloquemment compte. Le normativisme est la plus vieille école épistémologique, car ses origines remontent à la Grèce antique chez des penseurs tels que Platon et Aristote, préoccupés qu'ils étaient de voir émerger la polis idéale.²¹ Leurs efforts de théorisation avaient pour ultime objectif la moralisation de la gestion des affaires de la cité. C'est justement cette quête de l'idéal qui confère à cette approche sa vocation ontologique. De par leur posture ontologique, les normativistes ne veulent point se contenter de dire comment les choses sont, mais plutôt comment elles devraient être. Cette spécificité confère, par là même, une vocation prescriptive à l'approche normative. Ici, les normativistes affichent une ferme volonté de « refaire le monde », bien entendu en se référant aux valeurs éthiques et aux normes sociétales. Pour eux, ce qui confère à la connaissance toute sa validité, c'est bien évidemment la prise en compte des valeurs.

Au niveau méthodologique, un design de recherche devra suivre les étapes suivantes dans le cadre d'un travail de recherche normative :

- ✓ *Choix d'un phénomène de société scientifiquement pertinent*
- ✓ *Choix d'un référentiel normatif (principe éthique, valeur morale, religieuse, culturelle, juridique, idéologique ; bref un paradigme) perçue par le chercheur comme étant une représentation idéale typique*
- ✓ *Évaluation du phénomène à l'aune du référentiel normatif*
- ✓ *Formulation de recommandations sur la base des insuffisances notées et conformément aux principes inhérents au référentiel normatif*

Il importe, dès lors, de lever le voile sur les modalités d'application d'une telle démarche à la science politique.

Un politologue peut avoir perçu un phénomène de société donné comme étant scientifiquement pertinent (c'est-à-dire une problématique qui soit d'une grande portée sociétale et d'un intérêt scientifique avéré, parce que n'ayant pas suffisamment fait l'objet de recherche) et se proposer de le soumettre à une étude normative. C'est à une telle exigence qu'a sacrifié l'auteur de cet article dans le cadre de sa thèse de doctorat dont le thème est le suivant : « *Die deutsche Afrikapolitik seit 1990 im Lichte des Kosmopolitismus – Unter*

²⁰Andrew Hurrell: Norms and Ethics in International Relations, in: Walter Carlsnaes/Thomas Risse/Beth A. Simmons (dir.): Handbook of International Relations, Sage, London, 2002, pp. 149ff.

²¹Dans son évolution actuelle, le normativisme est perçu comme étant une posture post-positiviste, c'est-à-dire, comme un paradigme qui opère un dépassement du positivisme.

besonderer Berücksichtigung der Elfenbeinküste »²². Dans le cadre de ce travail de recherche, l'auteur a identifié l'évolution de la politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 comme étant une thématique scientifiquement pertinente, dans la mesure où la littérature sur cette question était dépassée et que la plupart des ouvrages sur la politique africaine de l'Allemagne avait un ancrage beaucoup plus empirique que normatif.²³ Il s'est, alors, appuyé sur le cosmopolitisme²⁴ comme référentiel normatif en vue d'une évaluation de la politique africaine de l'Allemagne. Toute chose qui lui a, in fine, permis de procéder à la formulation de recommandations sur la base des insuffisances notées. Et ce, conformément aux principes de base du cosmopolitisme.²⁵ On le voit, en tant qu'approche épistémologique, le normativisme peut aisément s'appliquer à la science politique. Toute la difficulté avec cette approche est qu'elle est confrontée à une diversité de valeurs et de croyances qui, parfois, sont inconciliables. C'est justement cette situation qui va fonder les empiricistes à recommander au scientifique, au chercheur de faire fi des valeurs et autres croyances dans le processus de la recherche scientifique.

Les positivistes ou encore empiricistes considèrent que le scientifique, le chercheur devrait se dépouiller des valeurs morales auxquelles il souscrit ou pas pour garantir la validité scientifique des résultats de ses travaux. Pour eux, tout travail scientifique influencé par l'éthique, la religion ou encore par l'idéologie n'est rien d'autre que pur subjectivisme. Or, à leurs yeux, ce qui fonde la science, c'est justement l'objectivité. Être chercheur, c'est être en mesure d'observer une neutralité axiologique ainsi que recommandée par Max Weber. L'approche empirique est aussi dite approche analytique, parce qu'ici, ce qui compte, c'est beaucoup plus l'aptitude du chercheur à analyser, à décrire mais non pas à porter un jugement de valeur. Cette tradition heuristique remonte aux révolutions copernicienne, galiléenne ou encore cartésienne et se caractérise par un besoin de rationalisation sans concession. Elle est une démarche scientifique originellement propre aux sciences naturelles et a été introduite en sciences sociales par des théoriciens tels que Nicolas Machiavel, Thomas Hobbes, Auguste Comte, Karl Popper ou Max Weber. L'approche empirique a une vocation descriptive et se soucie fondamentalement de décrypter les mécanismes de causalité sous-tendant la survenance d'un phénomène donné.

Deux démarches fondent la recherche empirique. Il s'agit, d'une part, de la démarche empirico-inductive et de la démarche hypothético-déductive, d'autre part. Dans le cadre de la démarche empirico-inductive, le chercheur procède à la formulation d'une hypothèse consécutivement à l'observation d'un phénomène donné. Ici, ce qui compte c'est l'intuition

²² Traduction : « La politique africaine de l'Allemagne depuis 1990 à l'aune du cosmopolitisme – Avec un accent particulier sur la Côte d'Ivoire ».

²³ On ne nous taxera certainement pas d'ethnocentrisme, mais l'état de l'art sur la politique africaine de l'Allemagne indiquait en 2009 que la dernière publication d'un Négro-africain était de Kuma Ndumbe et datait de 1992 et que les publications d'africanistes et autres germanistes allemands ou français tels que Ulf Engel, Stefan Mair, Andreas Mehler, Mir A. Ferdowsi, Rainer Tetzlaff, Cord Jakobeit ou Julien Thorel avaient un ancrage essentiellement empirique et éludaient par conséquent les préoccupations d'ordre normatif.

²⁴ Le cosmopolitisme est une théorie normative des Relations internationales qui part du postulat que tous les êtres sont égaux et que la nationalité, la couleur de la peau, la religion, le sexe ou encore l'orientation sexuelle ne devraient pas constituer des motifs de discrimination. Les cosmopolites militent en faveur de la protection des droits de l'Homme à l'échelle globale et s'érigent contre toute forme d'impérialisme. Le communautarisme en est la théorie normative concurrente.

²⁵ Botiagne Marc Essis: *Die deutsche Afrikapolitik seit 1990 im Lichte des Kosmopolitismus – Unter besonderer Berücksichtigung der Elfenbeinküste*, 2010, op. cit.

du chercheur. L'hypothèse ainsi formulée n'est rien d'autre qu'une affirmation provisoire qui a vocation à être testée dans le cadre de la démarche hypothético-déductive. Là, le chercheur ira sur le terrain confronter son intuition, son affirmation provisoire aux faits.²⁶ Ce test peut s'avérer (vérificationnisme) ou *a contrario* se falsifier (falsificationnisme).²⁷ Une hypothèse est un ensemble cohérent de variables indiquant un lien de causalité. Une variable n'est, à son tour, rien d'autre qu'un facteur ou un ensemble de facteurs jouant un rôle dans la survenance d'un phénomène donné. Il existe plusieurs types de variables que sont la variable indépendante (cause originelle du phénomène), la variable dépendante (l'effet), la variable intermédiaire ou intervenante et la variable conditionnelle.²⁸ La recherche empirique se décline en deux catégories, à savoir la recherche quantitative et la recherche qualitative. Tandis que la recherche quantitative concerne un grand nombre de sujets ou de cas et se soucie de mesurer l'étendue, de calculer la fréquence d'occurrence en vue de produire des résultats chiffrés ; y compris en s'appuyant sur les méthodes statistiques, la recherche qualitative concerne, quant à elle, un nombre réduit de cas. Elle est une recherche en profondeur et cherche à cerner les motivations et autres cadres de références ou tout simplement les croyances ayant présidé à la survenance d'un phénomène donné.²⁹

Une étude empirique en science politique peut, par exemple, se proposer de mesurer le niveau d'adhésion des Allemands issus de l'immigration aux différents partis politiques allemands. Il s'agit, bien entendu, d'une étude quantitative qui s'attèlera à s'appuyer sur les techniques d'échantillonnage et d'extrapolation pour fournir des données statistiques permettant de se faire une idée claire de la frange de la population allemande issue de l'immigration adhérant au CDU/CSU, au SPD, au FPD ou au parti *Die Linke*. À l'opposé, dans le cadre d'une étude qualitative, un politologue peut se proposer de cerner les motivations qui sous-tendent une telle adhésion. Celles-ci peuvent par exemple relever des expériences personnelles faites par les Allemands issus de l'immigration, de l'ancrage idéologique des différents partis politiques et l'implication de cet ancrage en termes d'image et de perception. De même, une étude qualitative peut chercher à comprendre pourquoi les Bavarois sont majoritairement catholiques et conservateurs. Pour comprendre une telle orientation, il faudra mener une enquête sociologique s'appuyant sur un questionnaire ou sur des guides d'entretien prenant en compte des aspects relevant de l'histoire de l'État libre de Bavière, du degré de satisfaction des électeurs par rapport à la performance des partis politiques en concurrence dans cet État fédéré ou du degré de protection de la culture bavaroise par ceux-ci. Toute chose qui permettra d'établir un lien de causalité entre ces

²⁶ Patrick H. O'Neil: *Essentials of Comparative Politics*, 3^e édition, Norton & Company, New York/Londres, 2010, p. 4.

²⁷ Karl Popper, par exemple, souscrit à l'idée selon laquelle le falsificationnisme serait l'ultime vocation de la recherche scientifique et non le vérificationnisme. En d'autres termes, l'obsession du scientifique devrait être de chercher à démontrer les limites de son hypothèse. C'est comme si on demandait à un juge d'instruction de mener une enquête à décharge. Comme on peut le voir, l'obsession de la vérification peut constituer un facteur de biais dans le processus de la recherche scientifique, car elle conditionne la perspective d'analyse du chercheur et peut contribuer à biaiser son rapport aux faits.

²⁸ Stephen van Evera : *Guide to Method for Students of Political Science*, op. cit., 1997 ainsi que Joachim Behnke et al.: *Empirische Methoden der Politikwissenschaft*, , 2006, op. cit.

²⁹ Patrick H. O'Neil: *Essentials of Comparative Politics*, 2010, op. cit., p. 12. Pour autant, une recherche qualitative ne saurait être perçue comme étant une étude normative, simplement parce qu'ici le chercheur est censé ne s'en tenir qu'aux informations que lui fournit le sujet. Il lui est loisible de chercher à les comprendre. Dans le cadre d'une recherche normative, par contre, c'est le chercheur qui passe un phénomène de société ou un comportement donné au crible de normes qu'il aura retenues comme référentiel.

différents facteurs et le comportement électoral des Allemands issus de l'immigration et des Bavarois. Tout comme l'approche empirique et analytique, l'approche critique s'applique aisément à la science politique.

2. Rejet des inégalités par le criticisme épistémologique

L'approche critique, dite aussi approche dialectique est une école épistémologique qui s'inscrit dans la tradition marxiste et se soucie de savoir si un phénomène de société observé est juste ou injuste. Cette approche a une double vocation tout aussi prescriptive que descriptive. Dans sa vocation prescriptive, l'approche critique procède à la formulation de recommandations basées sur les principes marxistes de justice, d'égalité, d'équité, de justice sociale ou d'égalité des chances. De ce point de vue, elle a tout l'air d'une approche normative. Cependant, son caractère dialectique commande qu'elle se préoccupe de la traçabilité du phénomène observé, c'est-à-dire de la restitution des différentes phases, des différentes conjonctures qui auront vu émerger le phénomène en question. Ici, il s'agit de cerner tout phénomène de société dans sa globalité ; en tenant compte des conjonctures favorables et conjonctures défavorables qui auront concouru à son émergence. Cette spécificité témoigne de la vocation descriptive de l'approche critique. Quoi qu'il en soit, tout travail de recherche critique devra suivre les étapes suivantes :

- ✓ *Choix d'un phénomène de société scientifiquement pertinent*
- ✓ *Choix d'un référentiel normatif propre à la tradition marxiste (égalité, égalité des chances, justice, justice sociale, etc.)*
- ✓ *Évaluation de ce phénomène à l'aune des principes d'égalité, de justice ou d'équité*
- ✓ *Formulation de recommandations sur la base des insuffisances notées en vue de l'émergence d'une société plus juste*

Tandis qu'un travail de recherche normative vise généralement à savoir si un phénomène de société est bon ou mauvais, moralement acceptable ou inacceptable, un travail de recherche critique se souciera davantage de voir si ce phénomène est juste ou injuste, équitable ou inéquitable. L'épistémologie critique s'intéresse, par exemple, au discours. Pour les défenseurs de cette approche, le discours peut se révéler un grand vecteur de domination et d'assujettissement. C'est pourquoi Jürgen Habermas, éminent théoricien de l'École de Francfort, milite en faveur d'un discours dépouillé de toute hégémonie (*Herrschaftsfreier Diskurs*).³⁰

Jean Ziegler, homme de science d'origine suisse, a donné un bel exemple de l'application que l'on peut faire de l'approche critique en science politique à travers son ouvrage intitulé « *L'empire de la honte* ». ³¹ Dans cet ouvrage, l'auteur a passé le processus de la mondialisation au crible en s'attaquant plus spécifiquement à la nature asymétrique des relations Nord-Sud. Pour lui, l'extrême pauvreté qui sévit dans les pays du Tiers-monde ne serait pas imputable à des facteurs endogènes, mais bien au contraire à des facteurs exogènes

³⁰ Jürgen Habermas: Erläuterungen zur Diskursethik, 1991.

³¹ Jean Ziegler: *L'empire de la honte*, Fayard, Paris, 2007.

inhérents à la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales. Ziegler considère même que, simplement parce qu'il ne parvient pas à aider à résoudre plusieurs problématiques des relations internationales, le droit international serait lui-même à l'agonie (« *Agonie des internationalen Rechts* »).³² Il en arrive même au verso de la version allemande de cet ouvrage à inviter l'Occident à ne point s'inscrire dans une dynamique de spoliation systématique du Tiers-monde.³³ Qu'en est-il alors de la perspective postmoderne ?

B. L'épistémologie postmoderne comme dépassement des approches classiques

Évoquer l'épistémologie postmoderne en science politique commande qu'en soit présenté le caractère éclectique ainsi que les implications méthodologiques qui lui sont propres.

3. L'épistémologie postmoderne comme un éclecticisme

L'épistémologie postmoderne se veut une posture éclectique. L'éclecticisme prône le dépassement de tout sectarisme épistémologique. Cette volonté de dépassement se perçoit aisément chez des théoriciens tels que Paul Feyerabend et Thomas Kuhn, tous deux fortement influencés par les travaux de Michael Polanyi³⁴ ainsi que chez Alexander Wendt, théoricien de la dernière génération. Ces théoriciens récusent toute forme d'hégémonie épistémologique et souscrivent à la survenance de « révolutions scientifiques » à un moment ou à un autre de l'évolution de la pratique scientifique. Ces révolutions sont, à leurs yeux, une double-opportunité de remise en question du *main stream* épistémologique et de consécration – pour ne pas dire de légitimation – de nouvelles perspectives épistémologiques aux côtés de celles existant déjà. Chez Paul Feyerabend, promoteur du « *anything goes* », l'anarchisme épistémologique est une opportunité de remise en question du monisme épistémologique. Pour lui, l'anarchisme épistémologique constitue la condition même du progrès et de la prolifération en matière de production scientifique.³⁵ Feyerabend se veut le pourfendeur de la *METHODE* comme instrument au service d'intérêts sectaires. Cette conviction l'a inéluctablement conduit à dénoncer toute forme de chauvinisme épistémologique. Cette remise en question du *main stream* épistémologique prend chez Thomas Kuhn la forme d'un plaidoyer en faveur de la survenance de révolutions scientifiques. Celles-ci sont à ses yeux la condition de toute évolution paradigmatique et *ipso facto* de tout progrès sociétal. Ces révolutions scientifiques procèdent d'une dynamique épisodique faite d'alternance entre observance de l'épistémologie « normale » et survenance de révolutions.³⁶

Souscrivant à une telle vision, Alexander Wendt considère que le plus important, ce n'est pas tant le fait de se quereller au sujet des méthodes, des moyens par lesquels nous parvenons à savoir comment le monde fonctionne. Bien au contraire, il s'agit simplement de parvenir

³² Jean Ziegler: *Das Imperium der Schande – Der Kampf gegen Armut und Unterdrückung*, Pantheon, Munich, 2007, p. 17.

³³ « Es kommt nicht darauf an, den Menschen der Dritten Welt mehr zu geben, sondern ihnen weniger zu stehlen ». Traduction: « Il ne s'agit pas de donner plus aux hommes du Tiers-monde, mais de moins leur voler ».

³⁴ Michael Polanyi: *Science, Faith and Society*, University of Chicago Press, Chicago, 1964.

³⁵ Paul Feyerabend: *Against Method: Outline of an Anarchist Theory of Knowledge*, 4^e édition, Verso Books, New York, 2010.

³⁶ Thomas Kuhn: *The Structure of Scientific Revolutions*, University of Chicago Press, Chicago, 1962.

à savoir comment le monde fonctionne, y compris en combinant plusieurs approches.³⁷ Cette invite légitime du coup toutes les approches. Pour les adeptes de cette approche, le mix méthodologique aurait donc l'avantage d'accroître la validité scientifique du travail de recherche. À la vérité, un travail de recherche exclusivement normatif n'est rien d'autre qu'un travail parcellaire. De même, un travail de recherche exclusivement empirique éluderait, par essence, les aspects relevant de l'éthique et de la morale. Un tel travail serait soucieux de ne point porter de jugement de valeur et ne serait par conséquent qu'un travail tout aussi parcellaire. Mener un travail de recherche conformément au postmodernisme épistémologique commande que le chercheur tienne aussi bien compte de la pertinence scientifique des valeurs éthiques que du caractère sacré des faits ; c'est-à-dire qu'il soit guidé par le souci de cohérence argumentative, par le souci de la lisibilité du lien de causalité entre les différents arguments qu'il aura avancés. On peut, en toute sûreté de conscience, affirmer que l'épistémologie postmoderne est une posture qui dépasse et réconcilie toutes les dichotomies mettant aux prises normativistes et empiricistes, qualitativistes et quantitativistes ou encore défenseurs de la compréhension et ceux de l'explication (*Understanding vs Explaining*).

Il faut, en outre, noter que le postmodernisme épistémologique tel que proposé par Paul Feyerabend avec son concept de « *anything goes* » est une porte ouverte au relativisme épistémologique qui, lui-même, peut donner lieu à un relativisme normatif. Le relativisme normatif valide toutes les approches, toutes les valeurs. En d'autres termes, chaque chercheur peut mener ses activités en s'appuyant sur n'importe quelle norme. Ce qui compte, ici, c'est qu'il aboutisse à un résultat. Comme on peut le voir, une telle approche peut faire courir à l'humanité des risques inopinés. À titre illustratif, l'on peut évoquer l'impérialisme, le nazisme, ou même l'apartheid qui, pour pouvoir se mettre en œuvre, se sont appuyés sur des travaux scientifiques, sur des travaux de théorisation.

4. Rejet de tout sectarisme méthodologique par les postmodernes

Un travail de recherche en science politique s'appuyant sur l'épistémologie postmoderne commanderait que le chercheur tienne compte d'une norme ou d'un principe moral en vigueur dans un État donné et qu'il cherche à comprendre dans quelle mesure cette norme ou ce principe impacte le comportement de cet État sur la scène internationale. De plus, le chercheur devra, dans un double souci de dépassement de tout sectarisme épistémologique et de combinaison d'approches, établir le lien de causalité entre les différentes variables qui sous-tendent son design de recherche. De façon beaucoup plus concrète, ce politologue pourra se proposer d'expliquer et de comprendre, par exemple, la politique de coopération de l'Autriche au niveau environnemental. À cette fin, il sera soucieux de retracer l'évolution de l'écologisme en tant qu'idéologie politique dans le système politique autrichien. Il pourra ensuite chercher à voir comment le mouvement écologiste a contribué à l'émergence des Verts comme parti politique autrichien et quel est l'impact d'une telle évolution sur le système politique et les politiques publiques en Autriche.

L'objectif sera, si l'on s'inscrit ici dans une perspective néolibérale, de démontrer que l'écologisme, ayant pu s'imposer comme idéologie politique majeure dans le système politique autrichien, a généré des aspirations et des préférences chez les Autrichiens et que,

³⁷ Alexander Wendt: *Constitution and Causation in International Relations*, 1998, p. 115.

de ce fait, la politique de coopération de l'Autriche est une courroie de transmission de ces aspirations sur la scène internationale.³⁸ Ou encore d'un point de vue constructiviste, ce politologue pourrait faire valoir que l'Autriche, en tant qu'acteur, est parvenue à internaliser le standard international que constitue le développement durable et se charge, par conséquent, d'en faire la promotion auprès des pays en développement. Il lui est tout aussi loisible, toujours du point de vue constructiviste, de considérer que l'Autriche, acteur de la scène internationale qui s'est approprié la notion du développement durable, cherche à influencer la scène internationale en vue de la consécration pleine et entière de cette dernière à la cause écologique.³⁹ Conformément à la vision postmoderne, l'on peut donc faire feu de tout bois en matière de recherche scientifique, le tout étant de ne point exclure, de ne point marginaliser les approches auxquelles l'on ne souscrit pas.

Comme on peut le voir, la controverse épistémologique en science politique se structure globalement autour de la contribution des approches classiques et de celle des postmodernes. Tandis que dans le cadre de la controverse originelle les normativistes mettent l'accent sur la prise en compte des valeurs par la recherche scientifique, les empiricistes se démarquent, quant à eux, par la consécration des faits. Cette controverse originelle va s'enrichir de la contribution de l'approche critique qui, elle, voit en la pratique scientifique une opportunité de rejet des inégalités et autres injustices en vue de l'émergence de sociétés équitables. C'est justement le dépassement de ces postures épistémologiques réputées aussi inconciliables qui constitue la vocation même de l'épistémologie postmoderne. Il importe, partant de là, de s'interroger sur la pertinence de chaque ancrage épistémologique au regard des défis gouvernantiels de l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation.

II. Pertinence des approches épistémologiques au regard des enjeux gouvernantiels de l'Afrique

Évaluer la pertinence de chaque approche épistémologique en vigueur en science politique à l'aune des enjeux politiques de l'Afrique revient à démontrer en quoi chacune de ces approches peut – ou ne peut pas – aider l'Afrique à surmonter les défis auxquels elle se trouve confrontée au niveau politique. Sacrifier à une telle exigence passe par l'évaluation des approches classiques ainsi que par celle de l'épistémologie postmoderne à l'aune des enjeux politiques de l'Afrique. Les enjeux politiques de l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation sont de nature tout aussi endogène qu'exogène. Par enjeux politiques de nature endogène, il faut entendre un certain nombre d'objectifs inhérents à la politique intérieure dans les pays africains. Quant aux enjeux de nature exogène, ils relèvent de la politique internationale et procèdent, à la base, de certains dysfonctionnements de la gouvernance mondiale. Entre autres enjeux de politique intérieure, l'on peut retenir la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, la promotion de la bonne gouvernance, la résolution des conflits et le développement durable. Les enjeux politiques de l'Afrique

³⁸ Andrew Moravcsik: *Taking Preferences Seriously: A Liberal Theory of International Politics*, 1997, art. cit., pp. 513 – 533.

Dans sa théorisation du paradigme néolibéral, Andrew Moravcsik postule que la politique étrangère n'est rien d'autre qu'un processus qui consiste, pour les pouvoirs politiques, à recueillir les attentes et autres aspirations de leurs citoyens et à les répercuter sur la scène internationale.

³⁹ Alexander Wendt: *Anarchy is what States make of it. The social Construction of Power Politics*, *International Organizations*, No 46, Vol. 2, 1992, pp. 391 – 425.

relevant de la gouvernance mondiale se présentent comme suit : Reconquête de la souveraineté politique et économique, l'émergence d'un ordre démocratique global, la promotion de relations économiques et commerciales équitables, la promotion de la justice écologique globale et la promotion des cultures africaines.

A. Pertinence des approches classiques au regard des enjeux politiques de l'Afrique

L'évaluation de la pertinence des approches épistémologiques classiques de la science politique à l'aune des enjeux politiques de l'Afrique se fera, d'une part, au regard de la controverse entre normativistes et empiricistes et d'autre part en prenant en compte le criticisme.

1. Portée gouvernantielle du normativisme et de l'empiricisme pour l'Afrique

Au regard des enjeux politiques de l'Afrique, les deux approches épistémologiques classiques que sont le normativisme et l'empiricisme présentent aussi bien des avantages que des inconvénients. Si le normativisme peut être perçu comme gage d'inclusion politique et présentant, dans le même temps, des risques de dérives autocratiques et communautaristes, l'empiricisme fait, quant à lui, le lit de l'optimisation gouvernantielle mais présente des risques de déshumanisation de la gouvernance en Afrique.

Inclusion politique et risques de dérives autocratiques comme spécificités du normativisme

L'évaluation de la portée gouvernantielle du normativisme est tributaire de la problématique de la diversité des substrats normatifs spécifiques au normativisme. En effet, la diversité de sphères culturelles donne parfois lieu à une inconciliabilité des perspectives normatives. Cette inconciliabilité se perçoit aisément dans la confrontation entre normativisme d'obédience cosmopolitique et normativisme d'obédience communautariste ou dans la confrontation entre normativisme pacifiste et normativisme belliciste. Par simple souci de concision argumentative, il sera ici question de ne considérer que les deux postures normatives antinomiques que sont le communautarisme et le cosmopolitisme.⁴⁰ Toute la question, ici, est de savoir si les résultats de la recherche en science politique peuvent aider le continent africain à surmonter ses défis politiques, lorsque cette recherche repose sur le communautarisme ou sur le cosmopolitisme. Autrement dit, il s'agit d'évaluer le degré de pertinence des deux théories normatives que sont le cosmopolitisme et le communautarisme à l'aune des enjeux politiques de l'Afrique. À cette fin, il importe de revisiter les postulats de base de chacune de ces obédiences normatives.

⁴⁰De façon simpliste, l'on peut faire coïncider le normativisme cosmopolitique avec le normativisme pacifiste et le normativisme communautariste avec le normativisme belliciste. Il faut cependant faire remarquer que le normativisme cosmopolitique n'est pas toujours un normativisme pacifiste, car il souscrit parfois à l'usage de la force pour faire prospérer certaines causes qui lui sont spécifiques telles que la promotion des droits de l'Homme à l'échelle globale. Ceci se vérifie aisément dans le cadre de la théorie de la « guerre juste » (*justum bellum*).

En tant que théorie normative, le cosmopolitisme part du postulat selon lequel tous les êtres humains sont égaux. Et ce, indépendamment de l'origine, de la couleur de la peau, du sexe, de la religion, de l'orientation sexuelle etc. Ceci amène les cosmopolites à militer en faveur de la promotion de la justice, de l'équité en situation de gouvernance. De ce point de vue, le cosmopolitisme peut être considéré comme un libéralisme. La recherche scientifique à connotation cosmopolitique peut, à l'évidence, aider le continent africain à surmonter un certain nombre de défis inhérents aux relations internationales. Il s'agit, par exemple, de challenges tels que la reconquête de la souveraineté politique, la démocratisation de la gouvernance mondiale, la promotion de l'équité dans les relations économiques et commerciales internationales ou encore de la promotion de la justice écologique globale. De façon beaucoup plus concrète, une recherche scientifique d'obédience cosmopolitique peut contribuer à une prise de conscience beaucoup plus accrue de la marginalisation politique, de l'exploitation économique ou de l'infantilisation commerciale et écologique du continent africain par les pays du Nord. Une telle prise de conscience est la condition à un engagement politique et diplomatique conséquent de la part des pays africains. La recherche politologique à ancrage cosmopolitique peut donc se révéler un puissant outil de dissémination de valeurs pouvant sous-tendre une évolution qualitative du commerce de l'Afrique avec le reste du monde. Une telle vision se fonde sur la conviction que seules les idées et ipso facto la connaissance peuvent aider à opérer un changement qualitatif durable.

Quant au communautarisme, il part de la primauté de la communauté sur l'individu et en arrive à la conclusion qu'il faut tout mettre en œuvre pour garantir les intérêts stratégiques de la communauté, y compris au moyen de la force. Pour les communautaristes, seule l'appartenance à la communauté confère à l'individu des droits. Pour eux, l'appartenance à une même communauté génère des obligations spéciales entre les membres de cette communauté. Par conséquent, ces obligations ne sauraient avoir la même teneur que celles à l'égard de personnes extérieures à cette communauté. Toutefois, il importe de préciser que le communautarisme est un libéralisme intracommunautaire alors que le cosmopolitisme se veut un libéralisme intercommunautaire.⁴¹ En tant que libéralisme intracommunautaire, le communautarisme peut aider à une évolution qualitative de la gouvernance dans les pays africains. En effet, les principes de justice distributive, de bonne gouvernance, d'équité et de solidarité propres au libéralisme intracommunautaire sont autant de leviers qui pourraient impacter qualitativement la gouvernance dans les pays africains, s'ils sont observés de façon rigoureuse et cohérente. La recherche politologique qui repose sur de telles ressources peut aider à disséminer ces mêmes valeurs aussi bien auprès des élites politiques africaines qu'auprès des citoyens africains et constituer la base même de la résolution des problèmes relevant de la politique intérieure des pays africains tels que le déficit démocratique, la malgouvernance, le recrudescence des conflits ou encore la vulnérabilité écologique. En revanche, le communautarisme peut, dans sa variante internationaliste, desservir le continent africain. En effet, en tant que théorie normative des relations internationales, le communautarisme a servi de substrat à l'impérialisme qui est parfois mis à l'index comme cause originelle des difficultés auxquelles se trouve confrontée l'Afrique. Ainsi qu'on a pu le percevoir, le normativisme peut se révéler tout aussi pertinent que désavantageux pour le continent africain en tant qu'école épistémologique. Tout dépend de l'ancrage normatif de la recherche politologique. Qu'en est-il de l'empiricisme ?

⁴¹ Voir sur cette mise en parallèle, Charles Beitz: *Social and Cosmopolitan Liberalism*, *International Affairs*, vol. 75, No. 3, 1999, pp. 515 – 529.

Risques de déshumanisation et optimisation gouvernementale comme caractéristiques de l'empiricisme

De par son obsession à faire fi des valeurs pour ne s'appesantir que sur les faits dans le processus de la recherche scientifique, l'empiricisme peut se révéler aussi bien pertinente que désavantageuse pour le continent africain. En effet, en voulant se prémunir contre tout risque de subjectivité qui viendrait ôter à la recherche scientifique l'objectivité requise, l'empiricisme peut donner lieu à des résultats qui pourraient servir de base doctrinale à des initiatives de déshumanisation, d'oppression, d'aliénation ou d'assujettissement. Une telle analyse souscrit à la critique formulée par les normativistes contre les empiricistes selon laquelle la science ne devrait pas rester indifférente à l'injustice et servir d'instrument d'oppression. Or, ne point tenir compte de valeurs éthiques telles que la justice, l'équité, la liberté ou la solidarité, c'est se rendre complice des pires formes d'exploitation de l'Homme par l'Homme. Si l'on considère le rôle joué par la science dans des projets politiques tels que l'impérialisme, le nazisme ou, plus proche de nous, dans l'Apartheid, l'on peut aisément comprendre qu'une école épistémologique qui recommande la neutralité axiologique ou encore l'indifférence normative ne peut être que désavantageuse pour le continent africain. L'Afrique, pour parvenir à relever ses défis gouvernementaux – qu'ils relèvent de la politique intérieure ou des relations internationales – ne saurait se payer le luxe d'une indifférence normative. C'est pourquoi la recherche politologique censée sous-tendre une telle ambition devra impérativement reposer sur un certain nombre de valeurs cardinales.

En revanche, de par sa quête d'objectivité, d'impartialité et de rigueur dans le décryptage des phénomènes, l'empiricisme peut se révéler bénéfique au continent africain. Cette vocation se perçoit aisément dans les variantes qualitative et quantitative de l'approche empirique. En effet, parce qu'une recherche qualitative permet, par exemple, de cerner le degré de satisfaction des destinataires des politiques publiques, elle peut aider à moduler l'offre de politiques publiques en fonction des aspirations des populations. À ce titre, l'épistémologie qualitative se révèle un puissant outil de gouvernance. En matière de politique intérieure ou de politique étrangère, une telle approche épistémologique peut aider à mettre les initiatives prises par les pouvoirs publics en adéquation avec les aspirations profondes des acteurs sociétaux. De plus, elle permet de mesurer le degré de légitimité des décideurs politiques.

Quant à la variante quantitative, elle permet de mesurer le niveau de réalisation des programmes de développement et de s'assurer, par là-même, que tous les engagements chiffrés pris par les décideurs politiques ont bel et bien été tenus. Enfin, de par les recommandations stratégiques sur lesquelles débouche une étude empirique rigoureuse, l'Afrique peut parvenir à affiner aussi bien ses politiques publiques, y compris en matière de politique étrangère. Plus spécifiquement, une recherche qualitative peut aider à mesurer le degré de satisfaction ou d'insatisfaction des Africains par rapport aux relations qu'entretiennent leurs États avec le reste du monde. De même, une recherche quantitative peut aider à avoir une photographie des dividendes ou du manque à gagner pour le continent africain dans ses relations avec le reste du monde. Les résultats de telles recherches aboutiront, dans l'une comme dans l'autre configuration, à la formulation de recommandations censées aider les décideurs africains en situation de gouvernance. Les décisions s'appuyant sur les résultats de ces recherches ont vocation à aider l'Afrique à

capitaliser les acquis ou à opérer des changements de cap et à tirer le meilleur parti de ses relations avec le reste du monde. En va-t-il ainsi du criticisme épistémologique ?

2. Impulsion du changement et risques de recrudescence de la conflictualité comme caractéristiques du criticisme

En tant qu'approche épistémologique, le criticisme peut aider le continent africain à relever ses défis gouvernantiels. Une telle assertion repose sur une analyse rigoureuse des problèmes auxquels se trouve confrontée l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation. De par sa posture critique et son obsession à récuser toute forme d'exploitation et d'injustice, l'approche critique est à même d'aider à la dissémination du savoir pouvant susciter l'émergence d'une gouvernance équitable aussi bien au niveau global que dans les pays africains. Si l'on se réfère aussi bien à l'histoire politique de l'Afrique qu'à la gouvernance qui y a actuellement cours, les questions liées à la nature asymétrique des relations économiques et commerciales internationales et la malgouvernance demeurent constantes.

S'agissant des relations internationales, le continent africain se trouve plus spécifiquement confronté à une marginalisation économique et financière, à une exploitation de ses ressources naturelles, à un impérialisme culturel et, souventes fois, à des immixtions dans les affaires intérieures de ses États. À titre illustratif, l'épistémologie critique peut se révéler un déterminant outil de lutte contre les Accords de Partenariat Économique (APE) qui sont en train d'être imposées aux pays africains par l'Union européenne. En effet, au nom d'une certaine vision néolibérale, l'EU attend des pays africains qu'ils ouvrent leurs marchés aux produits en provenance de l'Europe. Dans cette perspective, des facilités seraient faites aux pays africains qui accèderaient à cette exigence de l'EU en termes de mise à disposition de l'aide publique au développement ou d'instauration de conditions préférentielles d'accès au marché européen pour certains produits en provenance du continent africain. Or, plusieurs voix s'élèvent pour dénoncer la nature asymétrique de ces accords qui n'ont pour seule et unique motivation que d'offrir des opportunités d'affaires aux multinationales européennes sur le continent africain au détriment des industries locales. De plus, les subventions accordées à ses agriculteurs par l'Union européenne constituent un obstacle à la compétitivité des produits agricoles africains tels que la viande ou encore les produits laitiers. Parce que livrés à eux-mêmes et utilisant, pour la grande majorité, des techniques rudimentaires, les agriculteurs africains pratiquent des prix qui ne sauraient soutenir la concurrence des produits en provenance de l'UE.⁴² Dans une telle configuration, la recherche politologique reposant sur l'approche critique peut aider, de par ses résultats, à attirer l'attention des pouvoirs publics, des organisations de la société civile ainsi que des citoyens africains sur le caractère désavantageux de tels accords pour le continent africain. C'est de cette façon que l'épistémologie critique peut parvenir à impacter qualitativement le sort des Africains face à toutes les formes d'injustices inhérentes aux relations internationales. Mais, en même temps, cette pertinence dont jouit le criticisme épistémologique au regard des enjeux politiques de l'Afrique ne devra pas amener à perdre de vue les risques de recrudescence de la conflictualité qui lui sont consubstantiels.

⁴² Voir sur cette question Botiagne Marc Essis: Die deutsche Afrikapolitik seit 1990 im Lichte des Kosmopolitismus – Unter besonderer Berücksichtigung der Elfenbeinküste, 2010, op. cit., pp. 260ff.

En effet, l'approche critique, lorsqu'elle s'inscrit dans perspective radicale et révolutionnaire, peut amener des acteurs politiques à ne plus se fier à toutes les possibilités offertes par les voies de lutte et de protestation démocratiques et pacifiques. Ainsi, ils empruntent des voies bellicistes qui, ainsi que le démontre éloquentement l'histoire politique de l'Afrique, ne font que la mettre dans d'intenable situations de belligérance et compromettre par voie de conséquence tous les efforts en vue d'un développement économique et social durable du continent. Un bel exemple en a été administré par le mouvement « balai citoyen » au Burkina Faso. Ce mouvement, dont la mobilisation de 2013 à 2014 est parvenue à déboulonner Blaise Compaoré et son régime tout aussi clientéliste que dictatorial, n'a point eu besoin de recourir aux armes pour imposer le changement au Burkina Faso. Un peu plus loin dans l'histoire, ce n'est point par les armes qu'une évolution qualitative s'est opérée en Afrique du Sud consécutivement à la chute du mur de Berlin.

En ce qui concerne la gouvernance locale, le criticisme épistémologique peut se révéler un puissant instrument de lutte contre des maux tels que le clientélisme, le tribalisme ou le communautarisme. Toutes choses qui, à l'évidence, consacrent la malgouvernance dans bon nombre de pays africains.⁴³ Le clientélisme, par exemple, constitue une déviance gouvernantielle majeure dans nombre de pays africains. Dans un pays tel que le Burkina Faso, le clientélisme tel que conceptualisé et mise en œuvre par Blaise Compaoré et son clan a longtemps contribué à exacerber la malgouvernance et son corolaire d'abus de pouvoir.⁴⁴ Il en va ainsi d'un pays comme le Nigéria où l'inégale redistribution des dividendes générés par l'industrie pétrolière constitue la porte ouverte à toutes les frustrations.⁴⁵ Plus récemment encore en Afrique du Sud, les médias se sont fait l'écho d'abus dans l'usage des finances publiques en vue de la construction d'une propriété privée de Jacob Zuma.⁴⁶ Face à de telles pratiques qui ne sont point de nature à impulser une gouvernance inclusive, participative et transparente dans les pays africains, l'épistémologie critique à un rôle éminemment important à jouer. Plus concrètement, le criticisme épistémologique s'évertuera à dénoncer ces dysfonctionnements de sorte à susciter l'éveil d'une conscience citoyenne et un leadership politique constructif en Afrique.

Comme on a pu le voir, quoique pouvant donner lieu à des conflits armés, le criticisme est une approche épistémologique qui prend en compte les préoccupations gouvernantielles spécifiques à l'Afrique. Au niveau international, les criticistes s'évertuent à dénoncer toutes les inégalités pour en appeler à l'émergence d'une gouvernance mondiale équitable. Plus concrètement, ils militent en faveur d'une reconquête de la souveraineté politique et économique de l'Afrique, de l'émergence d'une gouvernance démocratique globale⁴⁷, de la

⁴³ Pour autant, il ne faudra pas nier les quelques efforts qui sont, depuis quelques décennies, enregistrés sur le continent allant dans le sens de la bonne gouvernance. Un pays comme le Sénégal s'illustre positivement en termes de gouvernance démocratique tandis que le Malawi se profile comme un bon exemple de gouvernance économique.

⁴⁴ <https://www.jeuneafrique.com/39108/politique/burkina-le-r-cit-de-la-chute-de-compaor-heure-par-heure/>

⁴⁵ <https://www.france24.com/fr/20180923-golfe-guinee-piraterie-12-membres-equipe-bateau-suisse-otages-nigeria>

⁴⁶ <https://www.bbc.com/news/world-africa-17450447>

⁴⁷ David Held: *Democracy and The Global Order – From the Modern State to Cosmopolitan Governance*, Stanford University Press, Stanford, 1995.

promotion de relations économiques et commerciales équitables⁴⁸ ainsi que d'une justice écologique globale⁴⁹. En termes de gouvernance locale, le criticisme se veut une prise de position claire contre la malgouvernance. Cette vision s'inscrit dans le droit fil de la tradition marxiste qui vise l'émancipation de l'Homme par la gouvernance. Partant de là, cette approche épistémologique peut servir de base à une gouvernance érigeant des questions telles que la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, celle de la bonne gouvernance, celle de la résolution pacifique des conflits et celle du développement durable en priorité. À l'évidence, l'approche critique peut, simplement parce qu'elle récuse toute forme d'injustice gouvernantielle, aider l'Afrique à relever ses défis politiques. Qu'en est-il du postmodernisme ?

B. Le postmodernisme : Gage d'autonomisation et facteur d'inefficience gouvernantielle

Évalué à l'aune des enjeux politiques de l'Afrique, le postmodernisme épistémologique peut être perçu comme un gage d'autonomisation de l'Afrique. Toutefois, cette approche épistémologique peut se révéler un facteur d'inefficience gouvernantielle.

1. Réhabilitation épistémologique et gouvernantielle comme vocation de l'éclecticisme épistémologique

En tant qu'approche épistémologique récusant toute forme de marginalisation épistémologique, le postmodernisme peut être perçu comme une opportunité de réhabilitation épistémologique de l'Afrique. En effet, de par son rejet de tout sectarisme épistémologique, le postmodernisme s'inscrit dans une perspective anti-impérialiste. Or, il est de notoriété que dans le cadre de l'impérialisme occidental, l'Afrique a fait l'objet d'une marginalisation épistémologique avec des théoriciens tels que Hegel.⁵⁰ À l'évidence, l'épistémologie postmoderne vient conférer à l'Afrique, aux Africains et aux africanistes la légitimité épistémologique requise. La condition de validité est, ici, la rigueur en termes de conceptualisation et de cohérence discursive. Plus concrètement, l'épistémologie postmoderne vient, de par le pluralisme et l'inclusion qui la caractérisent, conforter l'idée que l'Afrique peut, à l'instar des autres sphères culturelles, être génératrice de savoir, de vérités scientifiques.

Cette réhabilitation épistémologique de l'Afrique constitue la base de la pleine et entière validation des résultats de la recherche politologique sur l'Afrique par la communauté épistémique globale. Désormais, le défi auquel se trouvent confrontés les politologues africains et autres africanistes est relatif à la mise à disposition de travaux de recherches scientifiquement soutenable et à même d'aider à relever les défis gouvernantiels de l'Afrique. Ces travaux de recherche devront impérativement s'inscrire dans une dynamique

⁴⁸ Jean Ziegler: *Das Imperium der Schande – Der Kampf gegen Armut und Unterdrückung*, Pantheon, Munich, 2007, op. cit. ainsi que Sachs Jeffrey: *Das Ende der Armut – Ein ökonomisches Programm für eine gerechtere Welt*, Pantheon, Munich, 2007.

⁴⁹ Botiagne Marc Essis: *Les ancrages idéologiques à l'épreuve de la problématique écologique globale – Le cas des partis politiques allemands*, Cosmopolis 2015/1, pp. 44 – 58 ainsi que Jean-Baptiste Jeangène Wilmer & Ryoa Chung (dir.): *Éthique des relations internationales*, PUF, Paris, 2013.

⁵⁰ Bethwell A. Ogot : *Rereading the History and the Historiography of Epistemic Domination and Resistance in Africa*, *African Studies Review*, Vol. 52, No 1, 2009, pp. 1 – 22.

de promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, de promotion de la bonne gouvernance, de promotion de la résolution pacifique des conflits ou dans celui de la promotion du développement durable, en ce qui concerne les problèmes inhérents à la gouvernance locale dans les pays africains. S'agissant des facteurs relevant de la gouvernance mondiale, la recherche politologique sur l'Afrique devra s'atteler à impacter de façon constructive et durable les relations entre l'Afrique et ses partenaires extérieurs. Plus spécifiquement, cette recherche devra mettre un point d'honneur à la reconquête de la souveraineté politique et économique du continent africain, à l'émergence d'une gouvernance démocratique globale, à la promotion de relations économiques et commerciales équitables ainsi qu'à la promotion d'une justice écologique globale. Toutefois, cet avantage certain qu'offre l'épistémologie postmoderne ne devra nullement occulter les risques de dérive normative qu'elle fait courir à l'Afrique.

2. Le relativisme épistémologique : Une porte ouverte à la malgouvernance en Afrique

Dans sa variante relativiste, le postmodernisme épistémologique expose le continent africain à d'énormes risques de déviance normative. Ces risques sont consubstantiels au « *anything goes* » tel que prôné par des théoriciens tels que Paul Feyerabend, Thomas Kuhn ou Michael Polanyi.⁵¹ Toute la question est ici de savoir si l'Afrique peut compter sur n'importe qu'elle valeur pour parvenir à relever ses défis gouvernantiels ; qu'ils relèvent des facteurs endogènes ou des facteurs exogènes. La réponse à une telle préoccupation est, assurément, négative. Il y a donc une impérieuse nécessité de balisage normatif de la recherche politologique sur l'Afrique. Toute la difficulté est de savoir qui, dans une telle configuration, est habilité à définir les contours d'un tel balisage normatif et sur quelles bases. Ici encore, ce sont les enjeux politiques de l'Afrique qui constitueront les étalons de mesure de la validité des résultats de la recherche politologique et en accroître, par là-même, le degré d'acceptance par les acteurs politiques africains et leurs partenaires. L'Afrique est-elle, par exemple, fondée à accepter des recommandations gouvernementielles qui, elles-mêmes, reposent sur des bases impérialistes ou encore qui font l'apologie du communautarisme ? La recherche politologique reposant sur de telles valeurs peut-elle aider le continent africain à émerger, à s'émanciper ? Ici, comme ailleurs, la réponse est assurément négative. Des enjeux politiques tels que la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, la promotion de la bonne gouvernance, la résolution pacifique des conflits ou encore la promotion du développement durable ne sauraient s'accommoder du communautarisme ou de toute autre valeur souscrivant à l'exclusion politique. De même, des enjeux relevant de la gouvernance mondiale tels que la reconquête de la souveraineté politique et économique, l'émergence d'une gouvernance démocratique globale, la promotion de relations économiques et commerciales équitables à l'échelle globale ou la promotion d'une justice écologique globale ne sauraient faire bon ménage avec une épistémologie faisant l'apologie du néoimpérialisme et de toutes les excroissances normatives qui lui sont consubstantielles.

Au regard des enjeux gouvernantiels de l'Afrique dans le contexte actuel de la mondialisation, les différentes approches épistémologiques de la science politique présentent aussi bien des avantages que des risques. S'agissant, tout d'abord, des approches classiques, l'on peut dire du normativisme qu'il est gage d'inclusion politique, mais présente aussi des risques de dérive autocratique. Quant à l'empiricisme, il fait courir à l'Afrique un risque de

⁵¹ Michael Polanyi: *Science, Faith and Society*, University of Chicago Press, Chicago, 1964.

déshumanisation de la gouvernance, même s'il offre l'avantage de l'observance de la rigueur en situation de gouvernance. S'agissant du criticisme, il peut aider à impulser des changements gouvernantiels qualitatifs, mais fait, dans le même temps, courir aux Africains des risques de recrudescence de la conflictualité. Il faut ensuite indiquer que le postmodernisme est gage de réhabilitation épistémologique et gouvernantielle de l'Afrique, même si, quelque part, il constitue la porte ouverte à des dérives normatives.

Conclusion

Il faut en définitive noter qu'évaluées à l'aune des enjeux politiques spécifiques à l'Afrique, les différentes obédiences épistémologiques de la science politique présentent aussi bien des avantages que des limites. Une approche épistémologique telle que le normativisme peut aider le continent africain à relever durablement ses défis gouvernantiels. En effet, de par son obsession à placer les valeurs et autres normes au cœur de la recherche scientifique en général et politologique en particulier, cette approche dite normative et ontologique peut contribuer à la mise à disposition du savoir censé impacter qualitativement la gouvernance en Afrique. Toute la difficulté avec cette approche est relative à l'ancrage normatif de la recherche. Si une recherche normative ne repose sur des valeurs cosmopolitiques, c'est-à-dire des valeurs portées par des notions telles que la consécration des libertés individuelles à l'échelle globale, l'égalité de tous ou encore l'inclusion, alors elle ne peut aider le continent africain à réaliser ses objectifs stratégiques de gouvernance que sont la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme, la bonne gouvernance, la résolution pacifique des conflits, le développement durable, la reconquête de la souveraineté politique et économique, l'émergence d'une gouvernance démocratique globale, la promotion de relations économiques et commerciales équitables à l'échelle globale et l'instauration d'une justice écologique globale. Il va donc de soi que les résultats d'une recherche normative reposant sur des valeurs communautaristes et marquées par des notions telles que l'exclusion et l'assujettissement ne sauraient être bénéfiques à l'Afrique.

S'agissant de l'empiricisme, il peut être bénéfique à la gouvernance en Afrique de par la rigueur et l'obsession de l'objectivité qui le caractérisent. Il peut, plus spécifiquement, servir de base à une gouvernance rigoureuse et portée par des principes tels que la transparence et l'obligation de résultats dans les pays africains. Toutefois, le postulat de base de l'approche empirique et analytique qui commande au scientifique de faire fi des valeurs pour ne s'appesantir que sur les faits peut être une porte ouverte à la déshumanisation de la gouvernance en Afrique. Dans sa variante quantitativiste, cette approche peut tendre à reléguer les considérations relevant de l'éthique de la gouvernance au second plan pour ne se focaliser que sur des chiffres.

Quant au criticisme, il cadre avec les enjeux politiques de l'Afrique, même si, dans sa variante radicale et révolutionnaire, il peut donner lieu à des conflits armés sur le continent. En tant qu'approche récusant toute forme d'assujettissement, de discrimination et d'exploitation, le criticisme est à même de mettre à disposition du savoir censé susciter une prise de conscience de la marginalisation de l'Afrique dans les relations internationales ainsi que de la malgouvernance qui a cours dans bon nombre de pays africains. Une telle posture critique prenant en compte aussi bien les facteurs endogènes que les facteurs exogènes du retard du continent africain ne peut être que bénéfique à la gouvernance en Afrique.

Il en va ainsi du postmodernisme dans la mesure où il récusé toute forme de sectarisme épistémologique et normatif. En tant que telle, l'épistémologie postmoderne est gage de réhabilitation épistémologique de l'Afrique et d'inclusion gouvernantielle en Afrique, elle qui a, trop longtemps, été victime de l'occidentalo-centrisme épistémologique. S'il est indéniable que l'éclecticisme consubstantiel à l'épistémologie postmoderne présente un avantage certain en vue d'une gouvernance autonome et géo-stratégiquement bénéfique pour l'Afrique, force est cependant de reconnaître que le relativisme normatif, voire l'anarchisme normatif auquel donne lieu cette approche concourra *ipso facto* à plomber la gouvernance en Afrique. En somme, le changement qualitatif de la gouvernance en Afrique passe inéluctablement par une épistémologie reposant, elle-même, sur des valeurs cosmopolitiques.

Bibliographie

Behnke Joachim/Baur Nina/Behnke Nathalie: Empirische Methoden der Politikwissenschaft, Verlag Ferdinand Schöningh, Paderborn, 2006.

Beitz Charles: Social and Cosmopolitan Liberalism, International Affairs, vol. 75, No. 3, 1999, pp. 515 – 529.

Charmillot Maryvonne & Dayer Caroline: Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : Clarifications, Recherches Qualitatives, Hors Série, 3, 2007, pp. 126 – 139.

Chatué Jacques : L'épistémologie d'Emile Meyerson – Eléments pour une réception politiste africaine, L'Harmattan, Paris, 2012.

Diop Cheikh Anta : Nations nègres et culture, Présence africaine, Paris/Dakar, 1979.

Essis Botiagne Marc: Die deutsche Afrikapolitik seit 1990 im Lichte des Kosmopolitismus. Unter besonderer Berücksichtigung der Elfenbeinküste, Verlag Dr. Kovac, Hambourg, 2010.

Essis Botiagne Marc: Introduction à la science politique – Subdivisions, Déclinaisons thématiques, Epistémologie, L'Harmattan, Paris, 2015.

Essis Botiagne Marc: Les ancrages idéologiques à l'épreuve de la problématique écologique globale, Cosmopolis 2015 (1), pp. 44 – 58.

Godelier Maurice : Au fondement des sociétés humaines, Albin Michel, Paris, 2007.

Habermas Jürgen: Erläuterungen zur Diskursethik, Suhrkamp Verlag, Francfort, 1991.

Held David: Democracy and the Global Order – From Modern State to Cosmopolitan Governance, Stanford University Press, Stanford, 1995.

Hurrell Andrew: Norms and Ethics in International Relations, in: Walter Carlsnaes/Thomas Risse/Beth A. Simmons (dir.): Handbook of International Relations, Sage, London, 2002, pp. 137 – 154.

Kane Oumar : Épistémologie de la recherche qualitative en terrains africains : Considérations liminaires, Recherches Qualitatives, vol. 31(1), 2012, pp. 152 – 173.

Konadu Kwasi: The Cultural Identity and the Global Tasks of Africana Studies, African Studies Quarterly, 7(4), 2004.

Kuhn Thomas: The Structure of Scientific Revolutions, University of Chicago Press, Chicago, 1962.

Lincoln Yvonna S. : “What a Long, Strange Trip it’s been....” – Twenty-five Years of Qualitative and New Paradigm Research, Qualitative Inquiry, 16(1), 2010, pp. 3 – 9.

Mbembe Achille: De la postcolonie – Essai sur l’imagination politique dans l’Afrique contemporaine, Karthala, Paris, 2000.

Moravcsik Andrew: Taking Preferences Seriously: A Liberal Theory of International Politics, in: International Organizations, No 51, vol. 4, pp. 513 – 533, 1997.

Nohlen Dieter & Schultze Rainer-Olaf: Lexikon der Politikwissenschaft, A – M, Verlag CH Beck, Munich, 2005.

Nohlen Dieter & Schultze Rainer-Olaf: Lexikon der Politikwissenschaft, N – Z, Verlag CH Beck, Munich, 2005.

O’neil Patrick H.: Essentials of Comparative Politics, 3è edition, Norton & Company, New York/Londres, 2010.

Obenga Théophile: Leo Frobenius et l’Afrique – Sa part de vérité, Communication à l’occasion de la commémoration du centenaire de Leo Frobenius à Ouagadougou, 28 décembre 2008.

Ogot Bethwell A.: History as Destiny and History as Knowledge, Anyange Press, Kisumu, 2005.

Ogot Bethwell A.: Rereading the History and the Historiography of Epistemic Domination and Resistance in Africa, African Studies Review, Vol. 52, No 1, 2009, pp. 1 – 22.

Owaye Jean-Francois: La contribution de la micro-histoire au développement de l’Etat africain, in Annales de l’université Omar Bongo, No 15, Presses Universitaires du Gabon, 2010, pp. 14 – 24.

Patimale José Blaunde : La philosophie de la connaissance scientifique selon Gaston Bachelard : Une urgence pour l’épistémologie africaine, Thèse de doctorat, Université Paris 8 – Vincennes, 2013.

Polanyi Michael: Science, Faith and Society, University of Chicago Press, Chicago, 1964.

Sachs Jeffrey D.: Das Ende der Armut – Ein ökonomisches Programm für eine gerechtere Welt, Pantheon, Munich, 2007.

van Evera Stephen: Guide to Methods for Students of Political Science, Ithaca, 1997.

Wendt Alexander: Anarchy is what States make of it. The social Construction of Power Politics, in: International Organizations, No 46, Vol. 2, pp. 391 – 425, 1992.

Wendt Alexander: On Constitution and Causation in International Relations, in: Review of International Studies, No 24, Special issue, pp. 101 – 118, 1998.

Wilmer Jean-Baptiste Jeangène & Chung Ryoa (dir.): Ethique des relations internationales, PUF, Paris, 2013.

Ziegler Jean: L'empire de la honte, Fayard, Paris, 2007.

Ziegler Jean : Das Imperium der Schande, Pantheon, Munich, 2007.

Webographie

BBC-News sur la chute de Jacob Zuma :

<https://www.bbc.com/news/world-africa-17450447>

Biaya Tshikala K. : Dérive épistémologique et écriture de l'histoire contemporaine de l'Afrique :

<http://www.politique-africaine.com/numeros/pdf/060110.pdf>

France 24 sur le MEND au Nigéria :

<https://www.france24.com/fr/20180923-golfe-guinee-piraterie-12-membres-equipe-bateau-suisse-otages-nigeria>

Jeune Afrique sur la chute de Blaise Compaoré :

<https://www.jeuneafrique.com/39108/politique/burkina-le-r-cit-de-la-chute-de-compaore-heure-par-heure/>

Mba Edgar Mervin Martial: Prolegomène méthodologique à l'étude épistémologique des savoirs traditionnels africains :

<http://ethiopiennes.refer.sn/spip.php?article1592>

Mbombog Mbog Bassong:

<https://mbombog.wordpress.com/2011/02/16/conscience-epistemologique-africaine/>

Niang Cheikh:

<http://www.codesria.org/spip.php?article1807&lang=fr>

Feyerabend Paul – Against Method

<https://www.marxists.org/reference/subject/philosophy/works/ge/feyerabe.htm>

Stanford Encyclopedia of Philosophy

<http://plato.stanford.edu/entries/feyerabend/>

Quine et l'effondrement des deux idoles de l'épistémologie classique

Kouadio Kouamé

kouame.kouadio01@yahoo.com

Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody/Abidjan

Résumé

L'objet de cet article est de faire la lumière sur la conception traditionnelle de l'épistémologie. L'épistémologie, c'est-à-dire la réflexion critique de la philosophie sur la science a servi à justifier la quête des évidences irrécusables et l'obsession des fondements. Traditionnellement, l'objet principal de l'épistémologie a été de déterminer ce qu'est la connaissance et ce qui la fonde. Plus loin, l'épistémologie s'est évertuée à chercher et à établir les droits d'une connaissance quelconque à se présenter comme science, du point de vue de ses concepts, de ses méthodes et de ses résultats. La philosophie a donc été amenée à définir un concept de science pouvant valoir comme norme de tout discours orienté vers la connaissance du réel. Dès cet instant, Quine va procéder à une naturalisation de l'épistémologie qui fait d'elle, un chapitre des sciences de la nature, la logique y compris. Dans le même temps, il envisage de soumettre toute connaissance à la révision.

Mots-clés : Behaviorisme – Empirisme – Épistémologie – Logique – Naturalisme

Abstract

The purpose of this article is to enlighten the traditional conception of epistemology. Like the critical analyze of philosophy about sciences, epistemology has contributed to justify the quest of the incontrovertible evidences and the obsession of foundations. Traditionally, the basic aim of epistemology was to determine what knowledge is and its foundation. Then the task of the epistemology was to justify and found knowledge. It results from that approach that it is through logic that we justify and demonstrate. Logic only is about to offer special techniques of thought. From then, Quine proceeds to naturalization of epistemology that renders it a chapter of sciences including logic. At the same time, Quine envisages to submit every knowledge to revision.

Keywords: Behaviorism – Empirism – Epistemology – Logic – Naturalism

Introduction

L'épistémologie, fréquemment, a été conçue comme la réflexion critique de la philosophie sur les autres formes du savoir. Si habituellement travail d'un épistémologue a été d'orienter telle ou telle discipline, une telle œuvre met en relief quelques griefs scientifiques à savoir la quête des évidences irrécusables et l'obsession des fondements. Modèles et guides des autres formes de savoirs, les vérités scientifiques, construites en étroite collaboration de l'épistémologie bénéficient du statut des évidences irrécusables parce qu'elles sont supposées avoir des assises solides.

Comme des objets d'adoration, de telles vérités sont considérées comme des idoles et justifient l'obsession des fondements. La préoccupation sera de saisir la méthode d'approche par laquelle Quine parvient-il à repenser l'objet de l'épistémologie. Par quel mécanisme Quine entend-il faire écrouler certaines vérités conçues comme des vérités absolues pour penser la science en termes de valeur approchée ? L'approche naturaliste inspirée du behaviorisme pourrait-elle décharger l'épistémologie de son fardeau vérificationniste ?

1. La conception traditionnelle de l'épistémologie comme citadelle des sciences et la question des fondements

Selon ses origines et selon la tradition, l'épistémologie est ce genre d'étude qui s'intéresse à la science ou qui tente de répondre à la question *qu'est-ce que la science* ? Elle se pose en particulier la question des relations entre la science et les formes non scientifiques. L'épistémologie a donc été amenée à définir un concept de science pouvant répondre au besoin de l'objectivité. Vouée à cette œuvre, la réflexion philosophique sur la science est restée essentiellement fondationnelle. On l'a aussi envisagée comme une citadelle des sciences relativement à certaines questions qui ont une nature telle : Quelles sont les formes de discours qui peuvent être légitimement considérées comme scientifiques et normatives ?

1.1. L'épistémologie traditionnelle⁵² comme la citadelle des sciences

L'époque classique systématisée par Newton, Descartes, Pascal et Kant a mis en exergue des vérités aux caractères infaillibles, évidentes, toujours prêtes à justifier le sens de la mesure.

Au regard des axiomes et des postulats, on peut considérer la philosophie comme une activité qui a cessé d'être une activité en chantier. De même, au regard de ces mêmes axiomes et postulats, la science cessera d'être le travail d'observations sanctionnées par des hypothèses vérifiées au moyen de l'expérimentation. Philosophie et science constitueront toutes deux, des premiers niveaux empiriques des concepts primitifs ou des propositions de base.

Le rationalisme créateur de Descartes, après s'être retiré des opinions les plus douteuses a accouché des idées claires et distinctes, tel que le cogito, guide non seulement pour l'action, mais a aussi le caractère d'une vérité implacable. Le cogito a pris la nature d'une vérité qui a les atouts d'un roc fondationnel, à mesure de supporter toutes les autres vérités.

Dans une approche de Descartes (1951, p.20-21), le cogito constitue l'un des piliers de l'édifice physico-mathématique. En même temps qu'il se révèle comme indicateur de vérité, le cogito se présente comme une réalité première au moyen de laquelle on saisit tout le reste notamment l'idée de Dieu. Selon son auteur, le critère de la certitude comme source de vérité demeure tout à fait premier, dans la mesure où c'est à travers l'expérience du cogito que s'atteint la certitude de l'existence d'un être parfait.

Le cogito a une nature telle que, ni les plus extravagantes suppositions des sceptiques, ni aucune autre espèce de vérité n'est à mesure de l'ébranler. Il y va aussi des idées claires et

⁵²L'épistémologie traditionnelle était vouée à l'étude de la connaissance scientifique en prenant pour appui la philosophie. C'est à l'intérieur d'une discipline comme l'épistémologie que se pose, en particulier, la question des relations entre la science et les formes non scientifiques du savoir. Elle est surtout dite traditionnelle au regard de l'époque qui a vu sa naturalisation c'est-à-dire sa mise en corrélation avec les autres disciplines.

distinctes. L'idéal pour Pascal était d'arriver sur la base des propositions évidentes, tels les exemples mathématiques, de déduire tout, excepté les termes clairs en soi. Les théories mathématiques nous disent donc ce qui existe et en formulent des lois au moyen des quantificateurs. Cette interprétation réaliste s'est faite accompagnée par l'unicité de la notion d'existence exprimée dans l'usage du quantificateur existentiel de la logique du premier ordre et d'une seule catégorie de variable.

Emmanuel Kant avait eu raison sur certains aspects de la connaissance notamment sa conception des énoncés synthétiques a priori. Mais, contrairement à Pascal et à ses prédécesseurs en général, l'histoire de la philosophie dit de Kant d'avoir opéré une révolution copernicienne qui correspond à une reformulation du problème de l'objectivité. Cette révolution a eu une heureuse issue en reconnaissant deux sources possible à la connaissance à savoir le rationalisme et l'empirisme et en refusant à l'empirisme d'être la seule source de la connaissance. D'ici, Kant a pu évacuer la connaissance de sa trop forte dépendance de l'expérience.

C'est en cela que Kant (1984, p.31) dit de l'expérience qu'elle présuppose la valeur empirique de la connaissance sans en être son essence. Que toute notre connaissance commence avec l'expérience, cela ne fait aucun doute. En effet, par quoi notre pouvoir de connaître pourrait-il être éveillé et mis en action, si ce n'est par des objets qui frappent nos sens et qui, d'une part, mettent en mouvement notre faculté intellectuelle, afin qu'elle compare, lie ou sépare ces représentations et travaille ainsi la matière brute des impressions sensibles pour en tirer une connaissance des objets, celle qu'on nomme expérience ? Ainsi, aucune connaissance ne précède en nous l'expérience et c'est avec elle que toutes commencent.

Pour Kant, l'expérience peut servir de fondement ou de point de départ à la connaissance sans se maintenir au point d'arrivée. L'objet de la connaissance peut revêtir des caractères empiristes tels que la couleur, la dureté ou la mollesse, la pesanteur, l'impénétrabilité etc. Mais, de telles propriétés n'ont de caractères que contingents ou accidentels et n'ont pas d'influence réelle sur la connaissance de l'objet. Il vient que le caractère empirique attribué à l'objet ne se limite pas aux propriétés contingentes, mais à la substance qui résiste à toutes les opérations de transformation ou qui reste la même sous le changement. De la sorte, les raisons qui justifient la connaissance de l'objet reviennent à la substance, laquelle offre une connaissance de l'objet sous les traits de l'universalité.

Très souvent, ce qui se tient dans les traits de l'universalité ou de la généralité est coloré d'induction, c'est-à-dire de la formation d'habitudes inférentielles qui conduisent à des attentes vérifiées. Une approche inductive dans laquelle plusieurs ont versé (Hume, Mill, Bacon) est contenue dans cet extrait ci-contre d'Emmanuel Kant (1984, p. 32) qui l'expose à la critique.

C'est ainsi qu'on dit de quelqu'un qui a sapé les fondements de sa maison, qu'il pouvait bien savoir a priori qu'elle s'écroulerait, c'est-à-dire qu'il n'avait pas besoin pour le savoir d'attendre de cette expérience réelle, l'écroulement réel. Il ne pouvait pas le savoir entièrement a priori. En effet, que les corps sont lourds, et que, par suite, ils tombent quand on enlève ce qui les soutient, c'est ce qui fallait que l'expérience lui eût auparavant fait connaître. Aussi, par connaissance a priori nous entendons désormais non point celles qui ne

dérivent pas de telle ou telle expérience, mais bien celles qui sont absolument indépendantes de toute expérience.

La règle générale de l'induction est ce qu'annonce la proposition « les connaissances a priori sont indépendantes de toute expérience ». D'après ce rappel ci-dessus, la pratique inductive a effet à partir de l'inférence des cas particuliers aux cas généraux. Au-delà du principe inductif qui suscitera plusieurs maximes épistémiques, la mise en place des énoncés synthétiques a priori est restée fascinante. La formulation des énoncés synthétiques a priori permet de battre en brèche le critère de vérifiabilité, maxime épistémique viennoise pour laquelle la condition pour accéder à une théorie du monde passe par les évidences sensibles. Le recours au sensible serait alors et le point de départ de la connaissance et le point d'arrivée. La conséquence directe de l'approche vérificationniste est la suivante : la vérité d'une théorie scientifique réside dans sa méthode de vérification.

1.2. L'épistémologie traditionnelle et la question du sous-bassement.

L'épistémologie traditionnelle a, pour ainsi dire, souffert de la quête des fondements (du fondement qui vient de l'expérience), c'est-à-dire la dépendance à sens unique et la quête irrécusable des évidences. L'ère de l'épistémologie contemporaine place la science en chantier ou la met sur la voie des probabilités et des conjectures. Désormais, la visée épistémologique se propose de voir dans la science la recherche de l'idée qui est rentable et non la poursuite d'une fin unique. La meilleure science se veut une quête inachevée, aspirant aux fins les plus divers si on en croit les épistémologues contemporains (Bachelard- Popper- Quine). Pour eux, la science est à concevoir comme faillible et poursuit des objectifs indéterminés. Sur ce, Justifier des évidences premières, c'est se dresser contre le progrès de la science, c'est lui opposer des obstacles. En cherchant les conditions d'apparition de l'esprit scientifique, Bachelard (1938, p.16) présente la science comme un travail de rupture vis-à-vis des représentations, des habitudes de pensée, des connaissances non critiquées qu'il nomme obstacles épistémologiques.

[...] C'est en termes d'obstacles qu'il faut poser le problème de la connaissance scientifique. Il ne s'agit pas de considérer des obstacles externes, comme la complexité et la fugacité des phénomènes, ni d'incriminer la faiblesse des sens et de l'esprit humain : c'est dans l'acte même de connaître, intimement qu'apparaissent par une sorte de nécessité fonctionnelle, des lenteurs et des troubles. C'est là que nous montrerons les causes de stagnation et même de régression, c'est là nous décèlerons des causes d'inertie que nous appellerons des obstacles épistémologiques. [...].

Dans la logique de Gaston Bachelard, les évidences infaillibles telles que rencontrées dans l'acte de connaître méritent bien le nom d'obstacles épistémologiques, c'est-à-dire des certitudes scientifiques qui, à y réfléchir installent la science dans un conformisme. Les certitudes scientifiques sont des béquilles que l'usage régulier a rendues crédibles. L'esprit est disposé à regarder comme ordinaire, l'idée qui lui sert le plus souvent. Les représentants de l'épistémologie classique ont partagé avec le rationalisme cartésien l'idée de fonder le projet scientifique sur la connaissance du sens commun et donc sur des évidences premières.

Karl Popper a annoncé une critique de la notion de philosophie première, du principe vérificationniste et de tout autre procédé épistémologique qui compromet la vie de la science en soulignant que celle-ci ne repose pas sur une base rocheuse ou qu'elle n'est soutenue par

aucun roc fondationnel. Par la voie de *La logique de la découverte scientifique*, Popper (1973, p.11) a affirmé que :

La base empirique de la science objective ne comporte rien d'absolu. La science ne repose pas sur une base rocheuse. La Structure audacieuse de ses théories s'édifie en quelque sorte sur un marécage. Elle est comme une construction bâtie sur pilotis. Les pilotis sont enfoncés dans le marécage mais pas jusqu'à la rencontre de quelque base naturelle ou « donnée » et, lorsque nous cessons d'essayer de les enfoncer davantage, ce n'est pas parce que nous avons atteint un terrain ferme. Nous nous arrêtons, tout simplement, parce que nous sommes convaincus qu'ils sont assez solides pour supporter l'édifice, du moins provisoirement.

L'ancrage de l'activité scientifique dans des sous- bassement est attaqué et critiqué par Popper qui n'a jusqu'ici envisagé l'activité scientifique qu'une succession de tentatives destinées à résoudre les problèmes que la complexité de l'univers pose à l'homme. La science selon Popper procède par essais et erreurs et se conforme à la logique du falsificationnisme. Selon le rationalisme critique construit en intimité du falsificationnisme, toute théorie est scientifique si et seulement si elle est falsifiable, c'est-à-dire susceptible d'être contredite par une expérience. Dans le cas contraire, l'infalsifiabilité pour une théorie scientifique signifiera que cette théorie est non scientifique.

Dans le sens bien compris, les opérations qui ont trait à la falsifiabilité tiennent dans des énoncés généraux utilisés à titre de tests qui obéissent à des procédures logiques qui visent à corroborer ou à réfuter des théories. Ce qui doit désormais orienter les jugements sur les théories scientifiques, c'est la possibilité de confirmer des conjectures audacieuses ou la possibilité de falsifier des hypothèses prudentes en partant du principe que, c'est tout un corps d'hypothèses qui comparait devant le tribunal de l'expérience.

Toutes ces opérations techniques de dernière nécessité sur la science sont le fruit de l'ingéniosité humaine et non pas des affinités avec l'induction, connaissance fondée sur l'habitude et la répétition. Dans une optique de dépassement des évidences premières, le projet épistémologique est pensé dans un cadre élargi. La science y est envisagée comme un fait humain. Les théories, les résultats, les concepts de la science sont reliés au monde humain où ils sont apparus, et d'où ils émergent. En termes clairs, l'épistémologie est conduite à varier ses approches et ses méthodes d'investigation. Cette nouvelle orientation de la science s'apparente davantage à celle de Thomas Kuhn, celui donc qui présente l'activité scientifique à la fois comme un fait culturel et un fait historique.

De la période qui consacre la naissance d'un paradigme ou l'unité de réflexion de la science à sa phase de révolution, on y voit l'œuvre des chercheurs, d'une communauté de personnes en charge de l'abandon ou non de l'ancien guide heuristique. Si on en croit Kuhn (1983, p.136) « *Quand les paradigmes changent, le monde lui-même change avec eux.* » ce changement qui s'opère du monde aux paradigmes est la preuve que l'épistémologie se rend de plus en plus hostile à la logique de stagnation. Elle se veut quelque fois un débordement des faits singuliers que l'expérience nous propose comme on en trouve dans le schéma de l'induction.

L'induction comme l'observation des régularités sur la nature pour aboutir à des lois scientifiques fait abstraction des capacités humaines ou du pouvoir de l'homme à modéliser des raisonnements. La procédure artificielle de la falsifiabilité indique qu'un domaine est

une science si le corps de théories qui y sont généralement admises respectent le critère de la dite méthode de réfutabilité.

Progressivement, la science s'arrache des mains de la nature pour être au service des compétences de l'homme, pour être une entreprise situationnelle, presque toujours en interaction entre différents domaines. L'objectivité de la connaissance n'est maintenant jugée que relativement au cadre intersubjectif et tient compte de l'accord de tous les esprits.

2. La naturalisation de l'épistémologie par Quine

On peut l'affirmer, l'épistémologie contemporaine, dans les termes de l'épistémologie naturalisée donne ou rend possible l'idée que la science se nourrit des normes, des perspectives et ne se contente pas de l'analyse des faits, plaçant ainsi le sujet humain à l'intérieur de la question de sens en fermant l'alternative d'un appel aux structures mentales. La question du mentalisme comme la pérennisation du passé et comme la conception du sens dans la tête, de même que l'autonomie des lois scientifiques se résout chez Quine à travers l'activité du langage qu'il présente dans un style behavioriste.

Avec Quine, les activités qui ont trait au langage sont considérées au même titre que les activités scientifiques notamment les activités des sciences de la nature comme la physique, la chimie et la biologie. L'activité behavioriste qui fait écrouler les fondements et qui fait office d'activité scientifique part d'une stimulation de l'organisme à éjecter une multiplicité de sens par le moyen des traductions. Etant un art social, le langage s'apprend entre au moins deux êtres. On y arrive moyennant l'entreprise de la traduction. Quine a engagé une entreprise de traduction d'une langue inconnue (langue-cible) dans une langue connue (langue-source) sur la base des données comportementales observables de ceux que nous voulons traduire.

La traduction est à première vue, la traduction de l'élément physique observable, tel un mot de la langue indigène « gavagai » qui bien qu'originellement a le sens « lapin » pourrait diffuser son sens en « partie détachée de lapin », en « phase de lapin », en « segment temporel de lapin ». Des traductions successives finissent par ne plus indiquer l'objet dont elles sont la traduction, nous dit Quine (1977, p.59-60) :

La récupération d'un langage actuel d'un homme à partir de ses réponses actuellement observées est la tâche du linguiste qui, sans pouvoir être aidé d'un interprète, entreprend de pénétrer et de traduire un langage jusqu'alors inconnu. Les seules données objectives dont il dispose sont les forces qu'il voit agir sur les surfaces sensibles de l'indigène, et le comportement observable de l'indigène, vocal ou autre. De pareilles données ne fournissent les « significations » de l'indigène que par les variétés les plus objectivement empiriques ou les plus liées aux stimuli. Et cependant le linguiste finit apparemment par trouver les « significations » de l'indigène presque sans aucune restriction ; il nous procure en tout cas les prétendues traductions de toutes les phrases possibles de l'indigène.

Les traductions se faisant de manière successive et indéterminée à reculons ou derrière l'objet physique observé font perdre au linguiste l'appui empirique ou l'objet qui en découle. Quine a parlé de l'inscrutabilité de la référence pour montrer qu'il n'y a pas de sens à vouloir indiquer l'objet d'une traduction tellement cet objet échappe au regard. De la sorte, Quine résout le problème de la vérification des néopositivistes et celui des deux dogmes de l'empirisme.

Pour commencer à épurer le dogme de l'analyticité, Quine montre qu'aucun énoncé n'a le droit de se prévaloir analytique au sens d'être vrai dans tous les mondes et de façon absolue, puisque la révision et le remaniement sont proclamés au compte de tous les énoncés. Il ne saurait exister un domaine d'énoncés foncièrement soumis à l'expérience tels les énoncés synthétiques à l'exclusion de certains autres tels les énoncés analytiques. Cette fameuse distinction analytique – synthétique n'a pas mieux résisté à la critique de Quine qui d'ailleurs s'est contenté de l'abolir.

Les énoncés possèdent une signification de par le rôle qu'ils jouent dans le jeu du langage. La sémantique d'un mot compte comme une double fonction : sa place ou son rôle dans le schème conceptuel et sa référence observationnelle. Les emplois multiples des mots font évanouir l'idée d'évidence ou la dépendance à sens unique. Ainsi, l'énoncé « il pleut » sert à exprimer le temps qu'il fait et n'a de sens que dans l'usage au fait observationnel de la pluie. On pourrait essayer de s'en servir autrement dans les mathématiques pures.

Dans ces conditions, il frappe à l'esprit de retenir du terme de « signification », quelque chose qui se ramène à l'usage et au parcours stimuloire⁵³ associé à un énoncé. L'on a bien dépassé le stade d'une conception transcendantale des énoncés qui n'ont de sens que dans les mots. La signification d'un énoncé se définit dans les traits comportementaux, elle rend compte du comportement verbal d'un individu, c'est-à-dire exprime les dispositions de cet individu à jouer de telle ou telle manière avec tel ou tel énoncé parce qu'il l'associe à tel ou tel parcours stimuloire. Il n'y a pas de signification au sens philosophique mais il n'y a que des comportements à traduire.

La signification ne devient à ce titre qu'une propriété du comportement humain, chose que le béhaviorisme⁵⁴ se propose de montrer. Les usages différenciés des énoncés dont l'agencement permet de renvoyer à certains parcours stimuloires et donc au monde laisse dans le silence les considérations « évidentielles » pour l'instauration d'un climat de scepticisme empirique.

Le scepticisme parce que les emplois relationnels des termes manquent d'être nettement définis. Les usages différenciés, indéterminés soient-ils par rapport à la totalité des dispositions au comportement verbal, aux systèmes variés d'hypothèses analytiques renseignent que certains mots ayant été appris dans des contextes profonds nous obligent à sortir de l'apprentissage par conditionnement direct avec les effets stimuloires qu'il produit. Au moyen des systèmes variés d'hypothèses analytiques, nous n'avons plus à nous préoccuper de la factualité des termes.

À la limite, nous devons supposer que notre connaissance des termes produits par ajustements à partir des significations-stimuli est sensorielle. Une telle démarche nous éloigne de l'idée des fondements et des conceptions idéales qui, si elles ont un sens, seraient

⁵³ Si d'ordinaire un stimulus a pour rôle de déclencher la réaction physiologique d'un organisme, un parcours stimuloire est vu comme l'ensemble des réponses qui se font enregistrées derrière le stimulus. Dans le contexte du behaviorisme, le parcours stimuloire désigne l'environnement de sens qui se crée toutefois que l'organisme est stimulé de l'extérieur.

⁵⁴ De l'américain behaviour, le behaviorisme signifie l'étude du comportement, laquelle est applicable à la sémantique. La sémantique n'est que la résultante de ce qui s'apprend dans les traits observables du comportement.

pour des raisons de simplicité théorique, raisons au-delà desquelles la conception des idéaux, des normes de référence sont des mythes épistémologiques.

D'ordinaire, un idéal est pensé en termes de perfection. Il existe plusieurs de ces notions dont le sens a été dénaturé par le sens commun ou le langage. La simplicité est un cas. L'usage commun de la simplicité qui a capté l'attention des uns et des autres est passé comme ce qui cadre ou ce qui est d'une accessibilité facile. Le simple est réduit à très peu d'éléments et serait dans ces conditions vu comme la plus petite unité de réflexion qui puisse exister. C'est simple a le sens de ça marche.

W.V.O Quine a eu pour mission de faire comprendre que l'efficacité théorique outrepassse les considérations idéales. Les outils théoriques pourraient de plus en plus être à l'abri de soupçon sans être les plus opérants. Dans ses réflexions sur les théories scientifiques, l'invocation par Quine des molécules, des électrons indique qu'il n'existe pas un seuil de catégories à partir desquelles on peut légitimement opérer. Les différences ontologiques ne suffisent pas pour classer les théories scientifiques. Sur ce, les considérations sur les molécules, de même que celle sur les électrons peuvent résoudre des énigmes au même titre que les considérations sur les êtres macroscopiques.

Ainsi, lorsqu'Euclide inventa sa géométrie, la géométrie euclidienne à trois dimensions spatiales, une telle approche mathématique semblait se prêter à tous les services possibles notamment la systématisation de la physique. Grand fut l'étonnement qui accompagna l'usage par Einstein de la géométrie non euclidienne, laquelle a été trouvée la plus apte à la systématisation de la physique. Cela dit, il convient de retenir qu'il n'y a pas d'absolu quant au choix des constituants de notre univers. Les géométries après Euclide peuvent à coup sûr recevoir des portées scientifiques très grandes si on croit Quine dans *Le mot et la chose*.

Il reste encore d'autres géométries qui ne sont pas seulement plus abstraites, mais qui sont en réalité opposées à la géométrie « vraie » adoptée dans la physique de la relativité. Disons-nous qu'elles sont simplement fausses ? Ou allons-nous chercher, en refaçonnant leur terminologie, à les rendre vraies soit de nos objets géométriques traditionnels soit d'autre chose ? Aucune de ces deux attitudes ne s'impose. Une forme de théorie non interprétée peut être digne d'étude pour sa structure même, sans avoir besoin de parler de quoi que ce soit. Lorsqu'elle sera mise en connexion avec les quantificateurs d'un contexte scientifique plus large, de telle manière qu'elle prétendra parler sans feinte d'objets d'une certaine espèce, alors il sera encore temps de se demander ce que sont les objets. Quine (1977, p. 350)

Il est vrai que selon la démarche traditionnelle propre à la science, l'on assiste à la formation des hypothèses qui, une fois qu'elles ont été testées et qu'elles ont reçu des conséquences empiriques, permettent ou rendent possible la confiance aux objets dont elles sont faites. Dans le cas des mathématiques, il semble que l'important est soit de préciser dans quel système formel on se trouve, soit de connaître quels axiomes on utilise indépendamment des savoirs si l'on croit en la vérité de ces axiomes ; que ceux-ci soient, par exemple, l'axiome du choix, l'axiome qui affirme l'existence d'un cardinal inaccessible.

À son corps défendant, Quine propose une inversion de la démarche. Une théorie scientifique, même de l'ordre de son invalidation, c'est-à-dire n'ayant subi aucun test empirique, est déjà chérie par son promoteur. Les principes de reconstruction de la science contemporaine n'affichent pas de voies ni de méthodes appropriées sans pour autant

s'exposer à l'anarchisme⁵⁵. Une théorie anarchiste de la connaissance a trouvé grâce aux yeux de Feyerabend. Chez Feyerabend, la science est une entreprise essentiellement anarchiste, c'est-à-dire qu'elle se veut un plaidoyer en faveur de toutes les méthodologies. Le rationnel ne saurait être universel. Dans sa conception de l'anarchisme, Feyerabend (1979, p.318) est conduit à l'idée que voici :

Il n'y a qu'une seule chose que nous pouvons légitimement exiger d'une théorie, c'est qu'elle nous donne une image correcte du monde, c'est-à-dire la totalité des faits tels qu'ils sont constitués par ses propres concepts fondamentaux.

Sur fond de l'anarchisme, Feyerabend nous conseille de reconsidérer notre attitude à l'égard du mythe, de la religion, de la sorcellerie et de toutes ces idées que les rationalistes ont d'avance condamnées et supprimées de la surface de la terre.

Toute la force de la théorie anarchiste n'a mieux prospéré que chez Feyerabend contrairement à Quine. Dans son projet de naturalisation de l'épistémologie et donc de la science, Quine a choisi en vertu de la perspective occamienne d'éviter la multiplication des êtres non nécessaires à la science.

2.1. De la naturalisation de l'épistémologie à l'effondrement du sous-bassement, puis à la négation de la notion de philosophie première

À l'ère de l'épistémologie contemporaine, les questions de sous-bassement, les évidences notationnelles s'écroulent et font la place à la relativité et à la révision. Les systèmes symboliques comme les théories mathématiques, les axiomes sont élaborés en fonction du problème à résoudre et non en fonction d'une orientation bien déterminée. En fonction de l'évolution des choses dans le temps et selon la métaphore chancelante de l'arche de Neurath, il n'existe pas de logique fixe qui soit attribuée aux axiomes et aux propositions mathématiques. Les énoncés de logique et des mathématiques n'ont pas une juridiction suprême. La logique n'est pas moins ouverte à la révision que la mécanique des quanta ou la théorie de la relativité.

Selon les défenseurs de l'épistémologie traditionnelle, les opérations qui incitent à la révision d'une théorie en contradiction avec une expérience récalcitrante préservent les lois logiques. Or, fait remarquer Quine, « *tous les énoncés de la science sont révisables y compris les énoncés de la logique.* » Même si, à titre exceptionnelle une révision théorique épargne les énoncés de la logique, ce n'est pas en vertu de la supériorité de droit par rapport aux autres sciences, mais parce que les savants font usage d'un principe méthodique qui est indépendant et des vérités de la logique et des vérités de fait.

Un tel principe méthodique appelé règle de mutilation minimum joue quelque fois pour des enjeux logiques, mais pas toujours en faveur du maintien de la logique aux dépens de la physique en cas d'incompatibilité entre la théorie et l'expérience. La logique ne servira pas

⁵⁵L'anarchisme est une doctrine philosophique élaborée par Feyerabend. Dans le même temps que cette doctrine rejette l'autorité de l'Etat et de l'église, dans le même temps, elle remet en cause certaines méthodologies à caractère sûr et certain pour la simple raison que le matériel qui est à la disposition de l'homme de science : ses lois, ses résultats expérimentaux, ses techniques mathématiques, ses préjugés épistémologiques est ambigu et indéterminé de biens des manières. Une raison de rendre la science perméable à plusieurs méthodologies

de façon irrévocable à faire basculer les théories insatisfaisantes pour la simple raison qu'elle ne bénéficie d'immunité que provisoire. On peut songer au maintien d'une armature logique comme condition préalable à la manifestation d'incompatibilité ou de désaccord entre la théorie et l'expérience, mais il ne suit pas de là qu'il s'agisse de la même formulation logique. Si par le passé le réel a été décrit au moyen d'une logique bivalente, on peut opter pour des logiques bivalentes à l'avenir.

Contrairement à la pensée de l'opinion, la logique ne bénéficie pas de considération normative et pour rompre avec toute appréciation naïve, les théories de la logique ou de l'arithmétique n'ont pas des affinités directes avec l'observation. C'est à tort de les considérer comme des vérités fondées sur l'induction. L'idée de Quine au sujet des vérités logiques, c'est qu'elles sont empiriques non parce qu'elles ont une origine empirique, mais parce qu'elles ont des conséquences empiriques. Les vérités de logique et les vérités des sciences de la nature sont sur le même pied de la révision. Seulement, les premières se traitent en annexe par rapport aux secondes. Le lien des vérités de logique avec l'observation n'est perçu que de manière indirecte. Dans le domaine des sciences de la nature, il résulte de la formation des énoncés observationnels, des énoncés additionnels par le biais de la logique qui n'a d'approche au réel que de façon sommaire.

Ce passage de la formation des énoncés physiques en énoncés théoriques place la science ou l'épistémologie en régime de sous-détermination. La sous-détermination des théories scientifiques par l'expérience, thèse additionnelle à l'indétermination de la traduction postule que la vérité ne saurait être unique. En d'autres termes, il ne saurait exister une seule théorie systématisant toutes les observations ou irritations de surfaces sensorielles de l'homme. Penser la science en régime de sous-détermination, c'est s'éloigner du postulat gratuit qui exclut la possibilité que plusieurs systématisations théoriques passent ex aequo l'épreuve de l'expérience. Il paraît en raison des probabilités qu'une multitude de théories pourront prétendre à la première place.

Les théories physiques peuvent être discordantes entre elles et cependant être compatibles avec toutes les données empiriques disponibles. Pour dire simple, elles peuvent être logiquement ou structurellement incompatibles et rester empiriquement équivalentes. Cette thèse de la sous-détermination des théories par l'expérience ne doit pas être confondue à l'holisme parce qu'elle est plus radicale et plus profonde que l'invention de Pierre Duhem. L'holisme épistémologique part d'un principe qui convoque une pluralité de théories devant le tribunal de l'expérience. La sous-détermination des théories par l'expérience affirme davantage l'existence d'une pluralité de théories rendant compte des observations réelles. En situation de sous-détermination, même avec toutes les observations possibles dont nous disposons, nous ne serons pas assurés qu'il existe ou qu'il existera une seule théorie capable de les systématiser.

Par théorie, en effet, il faut aller au-delà d'une collection d'énoncés formés de prédicats d'observation combinés par des opérations logiques parce que la théorie peut inclure des concepts théoriques irréductibles. Quitte au lien d'accord qu'il faut créer entre la théorie et l'observation étant donné que l'observation peut prendre plusieurs natures. Tant que les considérations sur l'observation varieront entre des observations réelles et des observations fictives, les notions d'observation peuvent aller jusqu'à l'invocation des choses abstraites en

prenant à défaut la théorie du langage-copie. Ce lien d'accord que Quine établit entre la théorie et l'observation, entre un concept et un autre a eu pour nom naturalisme.

Par naturalisation de l'empirisme, c'est-à-dire la mise en corrélation de toutes les formes du savoir ou par le traitement des questions scientifiques sur le même pied d'égalité, Quine refuse à l'épistémologie son statut de philosophie première ainsi que l'autonomie qui lui est accordée. Le naturalisme signifie alors la continuité entre les différents domaines de la connaissance, ce qui suppose l'effacement de la frontière entre activités empiriques et activités a priori. Ainsi, le domaine de l'analytique assimilé au domaine de la logique prend un sens naturel, devient donc empirique par des voies indirectes.

2.2. Du naturalisme à l'orientation vers le tournant pragmatique : la fermeture de la frontière analytique-synthétique

Le tournant pragmatique qui instaure le naturalisme part de l'abolition de la frontière entre l'analytique et le synthétique. Les énoncés analytiques incluraient les vérités de la logique et des mathématiques en se différenciant des vérités des sciences de la nature par leur manque d'information. S'en tenir à une telle répartition générale d'information aux énoncés, ce serait entrer dans la mythologie. Non seulement on a cru à tort que le domaine des mathématiques n'est pas réfutable par l'expérience ou que celles-là n'entretiennent pas des liens directs avec celle-ci, mais la division entre l'empirique et la logique apparaît insoutenable et invite à penser comme Pierre Duhem qui, en enseignant des manières d'être simple et pragmatique en science arguait qu'il est illusoire de séparer les hypothèses de la physique des autres suppositions sur lesquelles cet ensemble repose.

Relativement à sa conception de la notion d'empirique, Duhem (198, p. 285) écrit :

La science physique, c'est un système que l'on doit prendre tout entier, c'est un organisme dont on ne peut faire fonctionner une partie sans que les parties les plus éloignées de celle-là entrent en jeu.

Pour s'éloigner des considérations physiques qui sont ici faites par Duhem, et exprimer la dépendance mutuelle qui se vit entre les énoncés, Paul Gochet (1978, p.98) a pour sa part attesté que « *Le savoir est une structure unifiée qui affronte, en bloc, le tribunal de l'expérience* ».

Dans un cas comme dans l'autre, toutes ces conceptions scientifiques se soutiennent pour tenir en échec la dichotomie analytique-synthétique en vue des options pragmatiques. Dans l'affaire, Léna Soler (2000, p48), est d'avis que le verdict de l'expérience ne s'exerce pas sur une hypothèse telle que H_1 , mais sur un ensemble « $H_1 + ht_1 + ht_2 + ht_3 + HE_2$ ».

Sans donner à la logique une position privilégiée et sans la disqualifier, Quine (1975, p. 148), a soutenu l'utilité de celle-ci ou sa valeur empirique en ces termes : « *Les mathématiques et la logique s'appuient sur l'observation seulement de la façon indirecte.* »

Conclusion

A la lumière de cet article, il ressort que l'effondrement des deux idoles de l'épistémologie classique, l'absolutisme des vérités de la science, la question du sous-bassement, entreprise

envisagée par Quine a été plus que nécessaire. L'objectif de repenser l'objet de l'épistémologie est contenu dans l'idée de mettre l'épistémologie dans la continuité des sciences de la nature. Sur le même plan que les questions scientifiques ordinaires, l'épistémologie cesse d'être une entreprise normative. De cette façon, Quine a pu convertir le volet doctrinal ou normatif de l'épistémologie au volet conceptuel. Inspiré du naturalisme, Quine a fait écrouler le projet d'une entreprise universelle et a donné à l'épistémologie un statut nouveau, celui des sciences de la nature.

Quoique coloré de plusieurs définitions, le naturalisme signifie que la théorie du monde n'est qu'un pont conceptuel entre des ensembles de stimulations sensibles. En ce sens, l'option naturaliste est instrumentale et affiche l'impossibilité de construire un concept rigoureux de signification. L'attrait intellectuel reste alors l'effet que produit le béhaviorisme sur notre esprit. Par effet béhavioriste, est refusée l'admission de la signification comme objet théorique qui autoriserait l'analyticité. Dans le strict respect du naturalisme-béhaviorisme, le choix qui semble le plus viable en empirisme situe la question du sens près des comportements verbaux qui, renforcés ou non par la communauté, nous abdicue d'adopter un platonisme de l'autonomie du sens ou de l'admission d'entités indépendantes appelées significations.

Même si le couple naturalisme-béhaviorisme manque à être déterminant en empirisme, il constitue en tout cas le modèle d'explication des phénomènes linguistiques choisis par Quine. En tant qu'activité scientifique, le béhaviorisme a la particularité d'être une science débarrassée de la subjectivité, pour n'avoir de cadre d'expression qu'un espace public. Du naturalisme dont le béhaviorisme est issu, l'un dans l'autre, Quine parvient au refus de la fixation des valeurs telle la référence, étant donné que la science est davantage avancée sur la voie des probabilités. Sur la référence d'un terme, le linguiste ne peut avoir raison ni tort. La référence n'est pas fixée, non par faute de définition unique, mais par faute de garantie empirique suffisante. La référence devient non-sens au même titre que la quête des évidences et l'obsession des fondements. À pied d'œuvre de toute cette entreprise de Quine se trouve son antifondationnalisme.

Bibliographie

BACHELARD Gaston, 1938, *La formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin.

DESCARTES René, 1951, *Discours de la méthode suivi des Méditations*, Paris, Edition 10/18.

DUHEM Pierre, 1981, *La théorie physique, son objet et sa structure*, Paris, Vrin.

FEYERABEND Paul, 1979, *Contre la méthode, esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Trad Fr Baudoin Jurdant et Agnès Schlumberger, Paris Seuil.

GOCHET Paul, 1978, *Quine en perspective, essai de philosophie comparée*, Paris, Flammarion.

KANT Emmanuel, 1984, *Critique de la raison pure*, Trad. Fr avec note par Tremesague et B. Pacaud, Paris, Payot.

POPPER Sir Karl, 1973, *La Logique de la découverte scientifique*, Trad, Fr N Thyssen, Rutten, (Paris, Payot,).

QUINE W.V.O, 1975, *Philosophie de la logique*, traduit de l'américain par Jean Largeault, Paris, Aubier Montaigne.

QUINE. W.V. O, 1977, *Le Mot et la chose*, Trad de l'américain par les professeurs Joseph Dopp et Paul Gochet, Paris, Flammarion.

SOLER Léna, 2000, *Introduction à l'épistémologie*, préface de Bernard d'Espagnat, paris, Ellipse, Edition marketing.

La Francophonie comme produit d'une adaptation régulière à la conjoncture internationale

Constant Fomekong Motsou

constantmotsou@gmail.com

Université Catholique d'Afrique Centrale

Résumé

La Francophonie, en tant qu'Organisation internationale et réseau de pays et régions ayant en partage la langue française, représente un produit de l'histoire et de l'évolution des relations internationales. Elle a su s'adapter aux transformations géopolitiques, sociales et économiques au fil des décennies. Cette capacité d'adaptation à la conjoncture internationale est l'un des points clés de son développement et de sa longévité. L'on pourrait se poser la question de savoir quel est l'impact de la conjoncture internationale dans l'évolution de la Francophonie ? Pour tenter d'y répondre, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle la conjoncture internationale a été un facteur d'accélération de l'évolution de la Francophonie qui a dû s'adapter aux évolutions du monde à partir des différents contextes qu'a connu le système international. L'objectif de cette étude est d'examiner comment la conjoncture internationale est un élément d'influence dans l'évolution de la Francophonie. La théorie du constructivisme est au cœur de cette étude. L'idée étant de renseigner davantage sur le fait que la Francophonie se transforme selon les dynamiques internationales, peut être vue comme une manifestation de l'évolution des perceptions collectives et des identités dans un monde multipolaire. Pour rendre compte de notre objet d'étude, nous avons adopté une démarche qualitative en faisant une analyse critique des différentes étapes qui ont marquées l'émergence de la Francophonie dans un environnement international en configuration régulière. Cette démarche a pour but de faire une explication des phénomènes observés. La recherche documentaire comme la principale technique de collecte des données, nous a permis dans le cadre de cette étude d'analyser les différents textes, rapports, articles de revues scientifiques et ouvrages sur la question à traiter. Les résultats de cette recherche sont perceptibles à plusieurs niveaux : celui du cumul de la connaissance sur l'évolution de la Francophonie, parti d'une organisation de la société civile motivée par le partage d'une langue commune pour devenir une organisation internationale à caractère politique, en s'adaptant continuellement au contexte international depuis l'acte constitutif mettant sur pied l'ACCT en 1970 à Niamey au Niger.

Mots-clés : Francophonie, société civile, conjoncture internationale, relations internationales, constructivisme

Abstract

Francophonie, as an international organization and network of countries and regions sharing the French language, is a product of history and the evolution of international relations. It has been able to adapt to geopolitical, social, and economic transformations over the decades. This capacity for adaptation to the international context is one of the key elements of its development and longevity. One might ask what impact the international context has had on the evolution of La Francophonie. In an attempt to answer this question, we have formulated the hypothesis that the international context has been an accelerating factor in the evolution of La Francophonie, which has had to adapt to global developments arising from the various contexts experienced by the international system. The objective of this study is to examine how the international context is an influencing element in the evolution of La Francophonie. Constructivist theory lies at the heart of this study. The underlying idea is to shed further light on the fact that La Francophonie transforms according to international dynamics, and can be seen as a manifestation of the evolution of collective perceptions and identities in a multipolar world. To account for our object of study, we adopted a qualitative approach, conducting a critical analysis of the various stages that have marked the emergence of La Francophonie within a constantly reconfiguring international environment. This approach aims to provide an explanation of the phenomena observed. Documentary research, as the principal data collection technique, enabled us, within the framework of this study, to analyze the various texts, reports, scientific journal articles, and works addressing the subject under consideration. The results of this research are discernible at several levels: notably in the accumulation of knowledge on the evolution of La Francophonie, which began as a civil society organization motivated by the sharing of a common language and became an international organization of a political nature, continually adapting to the international context since the founding act establishing the ACCT in 1970 in Niamey, Niger.

Keywords: *La Francophonie, civil society, international context, international relations, constructivism*

Introduction

La Francophonie prend racine dans l'après seconde guerre mondiale, lorsque plusieurs Etats nouvellement indépendants cherchent à s'affirmer sur la scène internationale tout en préservant les liens avec les anciennes puissances colonisatrices. L'idée de la mise sur pied d'une « communauté francophone » naît dans un contexte où la décolonisation et la montée des mouvements nationalistes transforment le paysage mondial. Les anciennes colonies françaises d'Afrique, cherchant à affirmer leur indépendance tout en conservant une part de leurs héritages culturels et linguistiques, utilisent la langue française comme un vecteur de coopération et d'échanges. En 1970 à Niamey, la création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), devenue Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 2005, formalise cette volonté de promouvoir la langue française et de renforcer les liens entre les Etats et gouvernements francophones. La Francophonie va passer d'une entreprise de la société civile basée sur le partage d'une langue commune à un outil de coopération multilatérale. Cette coopération est d'abord culturelle et éducative, puis politique, couvrant tous les enjeux contemporains comme le développement durable, la solidarité, le numérique, l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et la promotion de l'égalité femmes-hommes. Au fil des années, les pays francophones ont dû s'adapter aux circonstances internationales. La Francophonie doit faire face aux défis mondiaux dans un contexte marqué par des changements sociopolitiques et technologiques. Elle doit s'adapter aux nouvelles configurations mondiales et prendre conscience des réformes nécessaires devant lui permettre de développer son efficacité et sa pertinence.

Quelques études empiriques se sont plus ou moins intéressées à notre objet d'étude, dont l'étude sur « *la Francophonie dans les relations internationales contemporaines : Un instrument de projection de l'Afrique dans un monde multipolaire* »⁵⁶ de Stéphane NGWANZA et Rodrigue TASSE. Ces auteurs offrent une analyse approfondie du rôle de la Francophonie dans les relations internationales contemporaines, soulignant l'importance de la Francophonie comme outil stratégique dans un monde en pleine mutation. Les auteurs invitent à une réflexion sur la manière dont la Francophonie peut s'adapter pour maintenir son influence et sa pertinence dans la diplomatie mondiale, tout en renforçant les liens entre ses membres. Toutefois, l'ouvrage souligne que pour être pleinement efficace, la Francophonie doit surmonter certains défis internes et s'adapter aux nouvelles réalités géopolitiques.

Si ce travail a le mérite d'aborder la Francophonie dans les relations internationales contemporaines prit comme un instrument de projection de l'Afrique dans un monde multipolaire, il pose cependant un problème dans la mesure où il examine exclusivement le rôle de la Francophonie dans le contexte des relations internationales contemporaines en mettant un accent particulier sur son rôle stratégique pour l'Afrique dans un monde globalisé. D'où l'idée d'aller plus loin en s'intéressant dans le cadre de notre étude à la Francophonie comme produit d'une adaptation régulière à la conjoncture, pour essayer de montrer

⁵⁶ Stéphane NGWANZA et Rodrigue TASSE (dir), *la Francophonie dans les relations internationales contemporaines : Un instrument de projection de l'Afrique dans un monde multipolaire*, Paris, harmattan, 2024, 307p.

comment les événements internationaux majeurs (décolonisation, guerre froide) ont influencés dans l'évolution de la Francophonie.

L'objectif de cette étude est d'examiner la conjoncture internationale comme élément d'influence dans l'évolution de la Francophonie. A ce sujet, l'on peut dire de la théorie du constructivisme qu'elle est apparue à la fin des années quatre-vingt. Cette approche est considérée comme faisant partie des théories critiques nées du troisième débat dans la discipline des relations internationales⁵⁷. Cette théorie se décline sur quelques grands traits dont, les idées, les normes et les valeurs partagées. La théorie du constructivisme pourrait nous renseigner davantage sur le fait que la Francophonie apparait comme un produit vivant d'interactions sociales et d'adaptations idéologiques dans un contexte international en perpétuelle évolution. Sa capacité à s'adapter aux changements mondiaux et à réorienter ses objectifs et son influence dans la direction des normes mondiales montre la façon dont les idées, les croyances et les perceptions collectives influencent non seulement le comportement des acteurs internationaux, mais aussi les institutions qui en résultent.

Pour rendre compte de notre objet d'étude, nous avons adopté une démarche qualitative en faisant une analyse critique des différentes étapes qui ont marquées l'émergence de la Francophonie dans un environnement international en configuration régulière. Cette démarche a pour but de faire une explication des phénomènes observés. La recherche documentaire comme la principale technique de collecte des données, nous a permis dans le cadre de cette étude d'analyser les différents textes, rapports, articles de revues scientifiques et ouvrages sur la question à traiter. Au regard de ce qui précède, la question fondamentale est de savoir, quel est l'impact de la conjoncture internationale dans l'évolution de la Francophonie ? Ceci nous suggère d'organiser notre démonstration en examinant dans un premier temps, la conjoncture politique internationale comme facteur de modification et d'orientation de l'action de la Francophonie (I), et dans un second temps, nous ferons une analyse de la Francophonie face à la mondialisation et aux nouveaux défis (II).

I- La conjoncture politique internationale comme facteur de modification et d'orientation de l'action de la Francophonie

Dans un contexte mondial marqué par le bouleversement des grands équilibres géopolitiques, la résurgence des nationalismes et une tendance à l'unilatéralisme, la Francophonie met un accent particulier sur la solidarité, et la coopération. L'OIF cherche à faire entendre la voix et les aspirations de ses pays membres dans les forums internationaux. Ainsi, l'action politique francophone se caractérise par une démarche préventive, à la fois structurelle sur le long terme, et opérationnelle, grâce au développement d'outils d'alerte précoce, de réaction rapide qui permettent d'accompagner les Etats dans des moments de crise, de grande tension ou de transition⁵⁸. La Francophonie soutenue par ses nombreux réseaux ministériels, exerce une influence en faveur du multilatéralisme. Ce faisant, analyser la conjoncture politique internationale comme facteur de modification et d'orientation de l'action de la Francophonie nous amène dans un premier temps à examiner l'adaptation de la Francophonie à la guerre froide et aux transformations géopolitiques (A), et dans un

⁵⁷ Rappelons que le constructivisme est né en réaction aux théories traditionnelles des relations internationales telles que le néo-réalisme, le néo-libéralisme et le néo-marxisme qui sont considérées comme le deuxième débat dans l'étude des relations internationales. Les théories traditionnelles se penchent sur le « pourquoi » et le constructivisme tente d'expliquer le « comment »

⁵⁸ « Face aux enjeux mondiaux » disponible sur www.francophonie.org [consulté le 12 février 2025].

second temps à les effets du triomphe de l'hégémonie libérale sur les mutations idéelles de la Francophonie (B).

A- L'adaptation de la Francophonie à la guerre froide et aux transformations géopolitiques

Pendant la guerre froide, la Francophonie se trouve confrontée à une conjoncture internationale marquée par la bipolarité entre le bloc des Etats Unis et l'Union soviétique. Dans ce contexte, la Francophonie se positionne en dehors des blocs dominants tout proposant une alternative de coopération multilatérale et de solidarité entre les pays du Sud notamment ceux d'Afrique et des caraïbes. Cet événement a entraîné une modification des rapports de forces et une remise en question des rapports coloniaux, en effet, la fin de la guerre froide a coïncidé avec la décolonisation qui est un événement majeur de la seconde moitié du XXe siècle. Les nouveaux Etats indépendants cherchent à élargir leur marge de souveraineté politique par le biais du « non alignement », usant des rivalités entre les deux camps⁵⁹. Dans le contexte de la Francophonie, ce sont des Etats nouvellement indépendants qui ont décidés de se mettre ensemble autour du partage d'une langue commune héritée de la colonisation pour mettre sur pied une Agence de coopération culturelle et technique.

La fin de la guerre froide a marqué la « renaissance » d'une Francophonie souffrant d'un manque de visibilité, entraînant la perception d'un manque d'efficacité, dans un contexte d'affaiblissement relatif de la langue française⁶⁰. Avec la reconfiguration du système monde sous l'effet de la guerre froide, la Francophonie mène des actions pour être plus visible notamment par la mise sur pied des opérateurs directs comme TV5 pour jouer le rôle de diffuseur des valeurs francophones dans le monde en atteignant le plus possible de personnes. Cette initiative permet de redonner à l'OIF une forte visibilité sur le plan international par le biais des médias. La Francophonie va également procéder à des changements institutionnels importants, permettant de renaître comme organisation internationale pertinente et efficace, par exemple dans les domaines de la démocratie, l'éducation, les droits de l'homme et aussi dans la promotion de la langue française dans le monde.

Des nouveaux défis et opportunités se sont présentés pour la Francophonie à l'issue de la fin de la guerre froide, elle a dû s'adapter à un monde globalisé marqué par une ère dominée par la multipolarité, où le rôle de certaines superpuissances comme celle des Etats Unis commence à diminuer. L'on vit une « impuissance de la puissance »⁶¹ américaine. Le monde se trouve aujourd'hui à une ère multipolaire marquée par l'apparition de nouveaux acteurs dans les relations internationales (Inde, Chine...) et les Organisations internationales parmi lesquelles, la Francophonie, qui tente de prouver son efficacité et sa pertinence suite aux reconfigurations géopolitiques mondiales intervenues suite à la fin de la guerre froide en 1991.

La fin de la guerre froide a ainsi eu un impact transformateur sur la Francophonie qui a débouché vers des changements institutionnels ouvrant de nouvelles voies pour l'avenir de

⁵⁹ Gilbert ACHCAR et Catherine SAMARY, Mondes émergents, l'atlas du monde diplomatique, 2012, p96.

⁶⁰ Rapport remis à Alain JOYANDET, Secrétaire d'Etat chargé de la coopération et de la Francophonie en juin 2008, disponible sur www.vie-publique.fr [consulté le 12 février 2025].

⁶¹ Bertrand BADIE, L'impuissance de la puissance, Essai sur les nouvelles relations internationales, Edition Fayard, Paris, 2004, 199p.

l'Organisation. L'OIF s'est élargie à de nombreux pays, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale (Pologne, Hongrie, Slovaquie, Roumanie, Bulgarie, Pays Baltes) qui l'ont rejoint après la fin de la guerre froide. Les institutions francophones ont été renforcées pour répondre aux nouveaux défis du monde post-guerre froide, l'OIF a été mise sur pied pour promouvoir la langue française, la diversité culturelle et linguistique, la paix, les droits de l'homme et la démocratie. Des initiatives avec pour objectif de renforcer le dialogue et la coopération entre ses pays membres, dans les domaines de l'éducation, la culture, l'économie et la politique.

Un autre évènement international comme les attentats terroristes du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis a également eu un impact dans la trajectoire évolutive de la Francophonie. Les attentats du 11 septembre 2001, sont une série de quatre attentats islamistes perpétrés aux Etats Unis un même jour par un réseau islamiste dénommée *Al-Qaïda*. Ces attentats ont eu lieu à Arlington en Virginie, à Manhattan, à New York et en Pennsylvanie à Shanksville. Les différentes cibles ont été le *World Trade Center*, le *pentagone*. Ces attentats ont eu des impacts importants sur le monde entier y compris sur l'OIF. Les attentats ont par exemple conduit à une augmentation des dépenses dans le domaine sécuritaire pour plusieurs pays y compris les pays membres de la Francophonie. Elle a adoptée en 2006 la Déclaration de Saint-Boniface lors la Conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine⁶², pour faire face aux impacts laissés par les attentats du 11 septembre. L'adoption de cette Déclaration a amené la Francophonie à souligner une importance sur la prévention des conflits et la sécurité humaine, apportant ainsi à ses Etats membres des accompagnements pour lutter efficacement contre le terrorisme.

Ces attentats ont également agi sur les libertés civiles, en remettant en cause les libertés au nom de la lutte contre le terrorisme. Le fait pour les attentats d'avoir profondément affectés les Etats Unis, notamment en termes de politique étrangère a eu des répercussions sur les libertés de base au sein des pays francophones surtout ceux ayant des relations étroites avec les Etats Unis, étant donné son influence mondiale. Un ensemble considérable de lois, décrets et autres règlements encadrent et ou limitent le droit d'aller et de venir, contrôlent les flux financiers, numérisent l'identité du citoyen et surveillent l'internet privé⁶³. La Francophonie dans une dynamique d'adaptation va également inculquer ces mesures à ses Etats membres pour prévenir le terrorisme.

Le domaine économique a été impacté à la suite de ces attaques, pas seulement aux Etats Unis mais à l'échelle mondiale incluant ainsi l'espace francophone. L'augmentation des dépenses sur le plan militaire et la hausse des dépenses de sécurité interne ont eu des répercussions sur les relations internationales et les dynamiques économiques mondiales⁶⁴. Ceci s'explique par le fait pour la plupart des Etats du monde de faire des emprunts pour développer les secteurs de sécurité en priorité. Les changements dans les politiques de sécurité et de défense, les fluctuations des marchés mondiaux, ont impacté sur les économies

⁶² La Déclaration de Saint-Boniface a été adoptée lors de la conférence ministérielle sur la prévention des conflits et de la sécurité humaine à Saint-Boniface au Canada les 13 et 14 mai 2006.

⁶³ Jean-François DAGUZAN, « 11 septembre 2001, les trois victoires de Ben LADEN », Fondation pour la recherche stratégique, N°33, 2011.

⁶⁴ Constant FOMEKONG, Dynamiques de changement en Francophonie : Sociologie des réformes institutionnelles de la Francophonie de 1970 à 2018, Mémoire de Master II en relations internationales, Université de Yaoundé II Soa-IRIC/ Université Jean Moulin Lyon 3, 2024, p.46.

des pays de l'espace francophone. Cette situation a amené la Francophonie à renforcer la coopération et la solidarité au sein de son espace pour permettre aux pays membres de collaborer ensemble pour faire face à l'impact économique causé par les attentats du 11 septembre 2001.

B- Le triomphe de l'hégémonie libérale et les effets sur les mutations idéelles de la Francophonie

L'hégémonie libérale⁶⁵ a eu un impact significatif sur les mutations idéelles au sein de la Francophonie, une hégémonie, qui ayant évolué à la fin du XXe siècle avec la chute des régimes communistes et l'avènement d'un ordre mondial largement dominé par les valeurs du libéralisme économique et politique, a influencé profondément les dynamiques idéologiques et culturelles dans les pays francophones. Les effets de cette hégémonie libérale ont notamment poussé les Etats francophones à adopter des réformes politiques et institutionnelles parfois soutenues par les Organisations internationales et les puissances occidentales. Le libéralisme a impacté la Francophonie en produisant des effets dans la promotion des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, l'ouverture des marchés et la promotion du libre-échange⁶⁶. La diffusion des idées libérales a également influencé les systèmes éducatifs et les productions culturelles dans les pays francophones. Malgré l'influence prédominante du libéralisme, des critiques soulignant les inégalités économiques croissantes, la perte de souveraineté nationales et les revendications identitaires ont émergé au sein de l'espace francophone.

Faisant suite aux changements géopolitiques et l'influence croissante des idéaux libéraux, la Francophonie adopte la démocratie comme valeur existentielle. Elle est marquée d'un point de vue historique par la colonisation, mais les idéaux démocratiques étaient souvent en contradiction avec les pratiques coloniales. La décolonisation a entraîné une vague de mouvements pour les indépendances dans les années 1950 et 1960, souvent sous l'égide de la promotion de la démocratie et de l'autodétermination des peuples. Cette période a marqué un tournant vers l'adoption de la démocratie comme un idéal au sein de l'espace francophone. Après la 2^{ème} guerre mondiale et la fin de la guerre froide, le modèle de la démocratie libérale a pris une place importante dans le nouvel ordre mondial. Cela s'est traduit par des réformes démocratiques dans les pays d'Afrique où des régimes autoritaires ont été contestés par des mouvements populaires et internationaux.

L'adoption de la Charte de la Francophonie a renforcé l'engagement des Etats membres vers les valeurs démocratiques, les droits de l'Homme et la bonne gouvernance⁶⁷. Cet engagement a ancré la démocratie comme une valeur essentielle de la Francophonie, impliquant le respect des processus électoraux, de promotion de la liberté d'expression, de la justice sociale et de respect des droits individuels. Depuis la création de l'Organisation

⁶⁵ L'hégémonie libérale fait référence à une domination ou une influence prédominante des valeurs, principes et institutions libérales dans les affaires mondiales, en particulier après la seconde guerre mondiale et pendant la guerre froide.

⁶⁶ Constant FOMEKONG, Op.cit., p.46.

⁶⁷ La Charte de la Francophonie a été adoptée pour la première fois en 1970 et a connu une révision majeure en 1997 lors du Sommet de Helsinki en Finlande, faisant ainsi de la Francophonie un acteur politique majeur sur la scène internationale.

internationale de la Francophonie (OIF)⁶⁸, les Sommets de la Francophonie ont mis un accent particulier sur la démocratie comme fondement des relations entre ses Etats membres⁶⁹. Ces Sommets sont devenus des plateformes pour permettre aux Etats membres d'échanger sur les défis démocratiques, le partage des bonnes pratiques et le soutien dans les transitions démocratiques au sein de l'espace francophone.

La Francophonie s'est également engagée dans l'accompagnement des processus de transitions démocratiques. Elle joue un rôle actif au sein de ses pays membres, pour des transitions politiques respectant les principes de l'Organisation et les lois propres à chaque Etat membre. Cela inclut, des missions d'observation électorale, c'est le cas de l'observation lors des législatives de 2013 au Cameroun. L'OIF accompagne aussi dans l'Organisation des élections en se rassurant que tous les moyens sont mis en place pour le bon déroulement des échéances, le renforcement des institutions au sein de l'espace francophone pour permettre à ceux-ci d'être efficace et pertinentes et le soutien à la société civile. Ces actions visent principalement à consolider la démocratie comme une réalité vécue par les citoyens des différents pays membres de l'espace francophone, en favorisant leur participation à la vie publique tout en progressant à la mise en place d'une démocratie locale, condition essentielle de l'approfondissement de la démocratie.

Bien que la démocratie soit adoptée comme une valeur existentielle au sein de la Francophonie, sa mise en œuvre se heurte tout de même à des défis. L'espace francophone regroupe un ensemble d'Etats diversifiés en termes de gouvernance, l'on observe certains pays où des régimes autoritaires persistent malgré les engagements de la Francophonie en faveur de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. La démocratie est souvent manipulée ou réduite à des processus électoraux sans réel mécanismes de contrôle et de contre-pouvoir. C'est le cas des pays comme le Tchad, la Guinée Conakry, le Congo Brazzaville et le Burundi. Les crises politiques et les coups d'Etat récurrents mettent à mal la consolidation de la démocratie dans ces pays de l'espace francophone, soulevant des questions sur la durabilité de la démocratie comme valeur existentielle.

II- La Francophonie face à la mondialisation et aux nouveaux défis

A partir des années 2000, la Francophonie se retrouve confrontée à de nouveaux défis liés à la mondialisation, à la montée de l'anglais comme langue dominante dans les échanges internationaux et à l'essor des nouvelles technologies notamment dans les domaines économiques, scientifiques et numériques. D'après Trang PHAN et Michel GUILLOU⁷⁰, le concept de francophonie se décline en trois moments lorsqu'on s'inscrit dans une perspective évolutive dont la « francophonie mondialisée » agissant dans un contexte de mondialisation du 21^e siècle et qui renvoie ici à une « union géoculturelle » c'est-à-dire un ensemble culturel et organisé d'Etats et de gouvernement ayant la langue française en partage⁷¹. La Francophonie face à la mondialisation et aux nouveaux défis se déploie par un élargissement

⁶⁸ L'OIF est héritière de l'ancienne ACCT (Agence de coopération culturelle et technique) dès 2005. L'OIF est désormais responsable de la promotion de la langue française, de la diversité culturelle et linguistique, de la paix, de la démocratie, des droits de l'Homme et du développement durable.

⁶⁹ Article 1 de la Charte de la Francophonie.

⁷⁰ Trang PHAN LABAYS et Michel GUILLOU, Francophonie et mondialisation, Paris, Belin, 2011, Tome 1

⁷¹ Trang PHAN LABAYS et Michel GUILLOU, Op.cit., pp. 13-16

et une diversification de ses membres (A) et en prenant en compte les enjeux contemporains et l'adaptation aux nouveaux défis globaux (B).

A- Elargissement et diversification des membres de la Francophonie

Depuis sa création en 1970, la Francophonie n'a cessé d'élargir son cercle de membres et de diversifier ses partenariats, passant d'une organisation centrée sur les anciennes colonies française à un réseau de pays et de gouvernements unis autour de la langue française mais aussi des valeurs de solidarité, de paix et de développement. L'élargissement géographique a permis à la Francophonie de devenir un acteur global, reflétant ainsi la diversité des pays du Sud comme du Nord, tout en conservant sa mission culturelle. Cette évolution nécessite cependant une gestion délicate des divergences d'intérêts, une cohésion entre les membres et une réflexion régulière sur son rôle dans le contexte mondial contemporain.

La Francophonie ne se limite pas seulement aux anciennes colonies françaises, elle s'est élargie aux autres pays qui partagent la langue française y compris ceux ayant des liens avec d'autres puissances coloniales comme la Belgique, la Suisse, le Québec (Canada) et des pays du Moyen-Orient comme le Liban. Comptant 21 Etats et gouvernement dès sa création, la Francophonie a progressivement intégrer en son sein d'autres membres au point d'atteindre un nombre de 88 membres dès l'année 2018⁷². Notons que certains membres n'appartiennent réellement pas à l'espace francophone mais sont comptés parmi les Etats et gouvernements membres de cette Organisation internationale. La Francophonie compte désormais, des membres de plein droit, des membres associés et des observateurs selon les Statuts et modalités d'adhésion⁷³. Elle dénombre désormais, 54 membres, 7 membres associés et 27 observateurs⁷⁴. Parmi les membres de plein droit, nous avons entre autres, les pays comme le Cameroun, la France, le Canada, le Maroc, le Sénégal, la Tunisie pour ne citer que ceux-ci. Les membres associés sont constitués des Emirats arabes unis, Qatar, Serbie, Chypre, Kosovo, Ghana et la Nouvelle-Calédonie (France). Parmi les observateurs, nous pouvons citer, la Corée du Sud, la Croatie, l'Autriche, Mexique, Louisiane, Thaïlande, Ukraine etc...

Avec la montée en puissance de l'anglais devenu la langue de communication internationale dominante, notamment dans le commerce, la finance, les sciences et la culture, la Francophonie a dû redoubler d'effort pour promouvoir l'usage du français et ses valeurs dans un monde en pleine évolution. La réforme institutionnelle de 2005⁷⁵ permet ainsi à la Francophonie influencée par le contexte internationale d'adopter la promotion de la diversité culturelle et linguistique comme valeur en son préambule « *La Francophonie doit tenir compte des mutations historiques et des grandes évolutions politiques, économiques, technologiques et culturelles qui marquent le XXIe siècle pour affirmer sa présence et son utilité dans un monde respectueux de la diversité culturelle et linguistique (...)* ». La Francophonie a cherché à s'adapter à cette diversité linguistique et culturelle en mettant un

⁷² Disponible sur www.francophonie.org [consulté le 19 février 2025]

⁷³ Les Statuts et les modalités d'adhésion à la conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage ont été adoptés lors du IXe Sommet de la Francophonie à Beyrouth les 18 et 20 octobre 2002 et amendés par le XIe Sommet de la Francophonie à Bucarest les 28 et 29 septembre 2006.

⁷⁴ Idem

⁷⁵ La Francophonie a connu en 2005 lors de la Conférence ministérielle tenu à Antananarivo à Madagascar le 23 novembre 2005, l'adoption d'une nouvelle Charte redéfinissant ses objectifs et ses priorités.

accent particulier sur le multilinguisme et la diversité culturelle, pour ainsi faciliter l'inclusion au sein de l'espace francophone.

Les premiers paragraphes des Statuts et modalités portant sur les procédures d'adhésion dispose que, *Toute nouvelle demande d'adhésion en qualité d'observateur ou de membre associé doit être introduite par une lettre du Chef d'Etat ou du gouvernement intéressé (...) Cette demande, accompagnée d'un dossier circonstancié de candidature, doit être disposée au moins six mois avant la tenue du Sommet. Elle est aussitôt communiquée au Secrétariat général de la Francophonie pour instruction*⁷⁶. De tout ce qui précède, l'on ressort la procédure à suivre pour tout Etat ou gouvernement souhaitant devenir membre de l'organisation internationale de la Francophonie. Celle-ci préconise l'adhésion au départ par le lien de partage de la langue française, avec l'évolution qu'elle a connu sous l'influence du contexte internationale dénombrant une pléthore d'organisations regroupant des Etats. Cette étape donne à la Francophonie une allure plus sérieuse affirmant ainsi sa pertinence comme organisation internationale.

L'émancipation de la Francophonie sous influence du contexte internationale passe ainsi par son élargissement continu qui marque une étape dans son évolution et une preuve de son efficacité en tant qu'acteur des relations internationales au même titre que les organisations internationales préexistantes avant elle. Cet élargissement est un facteur qui entraîne des transformations démographiques au sein de l'espace francophone. La croissance démographique de l'espace francophone est principalement due à une augmentation de la population africaine.⁷⁷ L'augmentation de la démographie issue de l'élargissement des membres de la Francophonie impulse par l'occasion la promotion de la langue française dans la sphère internationale, amenant ainsi les autres acteurs des relations internationales à adopter un regard différent sur la Francophonie qui est considérée au demeurant comme une organisation regroupant des anciennes colonies françaises.

B- L'adaptation de la Francophonie aux nouveaux défis et aux enjeux contemporains

Au départ, la Francophonie était principalement centrée sur la promotion de la langue française, les relations culturelles entre pays francophones et l'entraide entre les pays du Sud⁷⁸. Toutefois, avec la montée en puissance de nouveaux enjeux mondiaux, tels que la mondialisation, les questions de paix et de sécurité, l'inclusion sociale et la technologie, la Francophonie a dû repenser son rôle dans les relations internationales. Le monde globalisé connaît une domination croissante de l'anglais, notamment dans les affaires internationales, la science et les technologies. Dans ce contexte, la Francophonie doit relever le défi de maintenir l'usage du français face à une langue dominante. Cela passe par l'encouragement de l'enseignement du français dans les écoles, le soutien à des initiatives culturelles et la diffusion numérique du français, la promotion de la langue française comme langue de communication mais aussi comme vecteur de culture et d'identité⁷⁹.

⁷⁶ Chapitre 2 du texte portant sur les statuts et les modalités d'adhésion à la conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.

⁷⁷ Christian TREMBLAY, « Francophonie : des perspectives favorables ou inquiétantes ? », *Revue population et avenir*, 2013/5, p-p 15 à 17, disponible sur www.cairn.info.com [consulté 19 février 2025].

⁷⁸ Une histoire de la Francophonie, disponible sur www.francophonie.org [consulté le 20 février 2025].

⁷⁹ Hérodote, « Géopolitique de la langue française », *La découverte*, n°126, 2007/3, p. 192

Christian TREMBLAY suppose que, *en dépit de l'usage de l'anglais, la langue française conserve toutes les caractéristiques d'une langue mondiale : elle est présente sur les cinq continents, apprise partout dans le monde, officielle dans vingt-neuf pays et la plupart des Organisations internationales (...)*⁸⁰. Cette considération démontre les efforts de la Francophonie dans le renforcement de la langue française sur la scène internationale malgré l'influence croissante de l'anglais. Dans une lecture essentiellement réaliste, l'OIF en tant qu'organisation internationale, devient un simple instrument au service de la politique étrangère de la France⁸¹ et l'un des pôles de diffusion du *soft power*⁸² français. L'attitude de la France à l'égard de la Francophonie est plutôt questionnable en comparaison avec d'autres organisations internationales auxquelles elle s'intéresse plus, notamment l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord⁸³.

L'OIF rassemble des pays et des cultures extrêmement diverses. L'enjeu consiste à garantir une représentation équitable et à faire en sorte que toutes les voix soient entendues, qu'il s'agisse de pays francophones avec des horizons culturels variés. Cela inclut l'adaptation aux réalités spécifiques des pays du Sud en matière de développement et d'inclusion. De nombreuses régions francophones, notamment en Afrique, sont confrontées à des crises sécuritaires, des conflits et des instabilités politiques. La Francophonie se doit de jouer un rôle actif dans les processus de prévention des conflits, de réconciliation et de promotion de la paix⁸⁴. L'engagement de l'OIF dans ce genre situation conflictuelle se traduit notamment par le soutien aux processus de démocratisation et de réconciliation.

En plus de s'adapter dans des situations de conflit et de crise, la Francophonie à l'ère de la mondialisation s'est également adaptée aux nouvelles technologies. Le monde numérique transforme les sociétés à un rythme accéléré. Les technologies numériques ouvrent de nouvelles perspectives pour la diffusion de la langue et de la culture française. Cependant, elles soulèvent des défis en termes de protection des données, d'accès au numérique pour tous. La Francophonie face aux défis de l'accès au numérique, se donne les moyens possibles, notamment l'adoption d'une stratégie numérique⁸⁵ et le renforcement de la gouvernance numérique qui est l'un des moyens d'adaptation pour la Francophonie qui consiste à promouvoir le numérique comme un levier pour l'innovation et la solidarité numérique. Elle a mis en place des programmes pour soutenir la formation numérique et aider les pays membres à relever les défis du développement du numérique.

⁸⁰ Christian TREMBLAY, Op.cit., p.1

⁸¹ Ousmanou NWATCHOCK, « Louise Mushikiwabo, les premières leçons de l'élection d'une anglophone à la tête de la Francophonie », Revue internationale et stratégique, n°113, 2019 p.308

⁸² Bertrand BADIE cité par Ousmanou NWATCHOCK, Op.cit., p. 308.

⁸³ Michel GUILLOU, Francophonie-puissance. L'équilibre multipolaire, Paris, Ellipses, 2005 cité par philippe AWONO, Le dispositif francophone de prévention des conflits et de gestion des crises : Du normatif au stratégique. Contribution à la construction d'une Francophonie-puissance, Mémoire de Master en science politique, IRIC, 2013, p.1 in Stéphane NGWANZA et Rodrigue TASSE (dir), Op.cit., p.20.

⁸⁴ La Francophonie a adoptée à cet effet la Déclaration de Saint-Boniface lors de la conférence ministérielle sur la prévention des conflits et la sécurité humaine tenue du 13 au 14 mai 2006 à Saint-Boniface au Canada.

⁸⁵ Il s'agit de la Stratégie numérique 2022-2026 qui a pour objectif de renforcer l'influence et la coopération numérique au sein des pays francophones. Cette stratégie vise à répondre aux défis et opportunités posés par la révolution numérique à l'échelle mondiale, en tirant parti de la langue française et des cultures francophones.

Conclusion

Au terme de cette analyse où il était question d'examiner à partir des textes et de la pratique l'impact de la conjoncture internationale dans l'évolution de la Francophonie, nous avons démontré tour à tour que, la Francophonie créée en 1970 sous l'appellation ACCT (Agence de coopération culturelle et technique) a progressivement évolué sous l'influence du contexte internationale en mutation constante, tout en prenant l'environnement international comme un facteur de modification et d'orientation de son action sur la scène internationale. Ceci s'observe par une adaptation de la Francophonie aux événements comme la guerre froide et les transformations géopolitiques, l'hégémonie libérale a également eu un impact dans cette évolution de la Francophonie notamment en s'imprégnant des idéologies libérales comme la coopération et l'interdépendance. Nous avons également constaté que la Francophonie face à un monde globalisé a su s'adapter en élargissant et en diversifiant ses membres d'une part et d'autre part en s'adaptant régulièrement aux nouveaux défis et aux enjeux contemporains.

Références bibliographiques

A- Articles de revues scientifiques

DAGUZAN Jean-François, « 11 septembre 2001, les trois victoires de Ben Laden », *Fondation pour la recherche stratégique*, n°33, 2011 ;

HERODOTE, « Géopolitique de la langue française », *La découverte*, n°126, 2007 ;

JOYANDET Alain, « Pour une Francophonie ambitieuse » in *Revue internationale et stratégique*, n°3 (2008/3) IRIS éditions ;

NWATCHOCK Ousmanou, « Louise Mushikiwabo, les premières leçons de l'élection d'une anglophone à la tête de la Francophonie », *Revue internationale et stratégique*, n°113, 2019 ;

TREMBLAY Christian, « Francophonie : Des perspectives favorables ou inquiétantes ? », *Revue population et avenir*, 2013 ;

B- Ouvrages

ACHAR Gilbert et SAMARY Catherine, *Mondes émergents*, Atlas du monde diplomatique, 2012 ;

BACHELARD Gaston, *La formation de l'esprit scientifique*, 5^e édition, Paris, Librairie philosophique J.VRIN, 1967 ;

BADIE Bertrand, *L'impuissance de la puissance*, Essai sur les nouvelles relations internationales, Edition Fayard, Paris, 2004 ;

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte, 2003 ;

CHRISTIAN Valentin, *Une histoire de la Francophonie (1970-2010), de l'ACCT à l'OIF*, Paris, Belin, 2010 ;

DOMERGUE-CLOAREC et COPOLLANI Antoine (dir), *Des conflits en mutation ? De la guerre froide aux nouveaux conflits*, Montpellier, Editions complexe, 2003 ;

GUILLOU Michel, *Francophonie-puissance. L'équilibre multipolaire*, Paris, Ellipses, 2005 ;

NGWANZA Stéphane et TASSE Rodrigue (dir), *La Francophonie dans les relations internationales contemporaines : Un instrument de projection de l'Afrique dans un monde multipolaire*, Paris, harmattan, 2024 ;

PHAN LABAYS Trang et GUILLOU Michel, *Francophonie et mondialisation*, Paris, Belin, 2011 (Tome 1) ;

C- Documents et rapports officiels

Charte de la Francophonie

Déclaration de Saint-Boniface

La stratégie numérique 2022-2026 de la Francophonie

Les Statuts et modalités d'adhésion à la conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Rapport remis à JOYANDET Alain, secrétaire d'Etat en charge de la coopération et de la Francophonie en juin 2008 disponible sur www.vie-publique.fr

Une histoire de la Francophonie disponible sur www.francophonie.org

D- Travaux universitaires

AWONO Philippe, *Le dispositif francophone de prévention des conflits et de gestion des crises : Du normatif au stratégique. Contribution à la construction d'une Francophonie-puissance*, Mémoire de Master II en science politique, IRIC, 2013 ;

FOMEKONG Constant, *Dynamiques de changement en Francophonie : Sociologie des réformes institutionnelles de la Francophonie de 1970 à 2018*, Mémoire de Master II en relations internationales, Université de Yaoundé II Soa-IRIC/ Université Jean Moulin Lyon 3, 2024 ;

Diversité et cohésion sociale en Guinée : le rôle des politiques publiques

Dominique Bangoura

dominique.bangoura@gmail.com

Université Paris I Panthéon-Sorbonne

Résumé

La Guinée bénéficie sur l'ensemble de son territoire d'une véritable diversité : géographique, économique, sociale et culturelle. Cette diversité produit tantôt une cohésion sociale, tantôt une conflictualité. La conflictualité provient des autoritarismes qui perdurent depuis l'indépendance et qui refusent ou tardent à prendre en compte la diversité politique. Dès lors, les crises politiques se succèdent dans le pays. Pour faire face à cette situation préoccupante en termes de gouvernance, de sécurité, de justice et de réconciliation nationale, le gouvernement du Président Alpha Condé tente de mettre en œuvre des politiques publiques. Ce sont des politiques de réforme, en particulier la réforme du secteur de la sécurité et celle de la justice et une politique de réconciliation nationale. Ces efforts sont favorables à la cohésion sociale mais ils ne sont pas encore suffisants pour la résolution des conflits politiques internes.

Mots-clés : *diversité, cohésion sociale, autoritarismes, politiques publiques, résolution des conflits*

Introduction

L'actualité sociopolitique en Guinée est souvent marquée par la violence. Dès lors, des questions se posent : quelle est la nature de cette violence ? A-t-elle un caractère sociologique, c'est-à-dire est-elle liée à la diversité des groupes sociaux ou trouve-t-elle ses origines ailleurs, dans la ou le politique par exemple ?

Une autre question est relative à la cohésion sociale : la diversité est-elle compatible avec la cohésion sociale ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ? Et que faire, le cas échéant, pour y remédier en termes de politiques publiques ?

Avant de commencer cette réflexion, il est nécessaire de définir certaines notions et de faire quelques rappels. La notion de cohésion sociale n'est pas unanimement définie et elle semble multidimensionnelle. Le sociologue Émile Durkheim, dans son ouvrage *De la division du travail* paru en 1893 la définit comme « l'état du bon fonctionnement de la société, où s'exprime la solidarité entre individus et la conscience collective ». Les dictionnaires la définissent tantôt comme « l'intégration des individus, leur attachement au groupe et leur participation à la vie sociale », tantôt comme « la nature et l'intensité des relations sociales qui existent entre les membres d'une société ou encore comme « la situation d'un groupe fortement intégré et solidaire ». La cohésion sociale, tout comme le « vivre ensemble » qui est une notion proche, ne peuvent se produire que sur des fondements communs tels que des valeurs, des principes, des objectifs communs.

Le politique, dont le rôle est de créer l'unité dans la diversité, est en charge d'inciter, d'organiser la cohésion sociale à partir de règles ou de normes (la législation) et de politiques publiques (l'action) appropriées.

A partir de là, comment cette réflexion peut-elle être menée dans le cas de la Guinée ? Pour tenter de répondre aux questions posées ci-dessus, il importe tout d'abord de montrer en quoi

il y a diversité en Guinée, puis d'évaluer le lien entre diversité et cohésion sociale et enfin de rappeler le rôle du politique en matière de cohésion sociale.

La diversité en Guinée

La diversité en Guinée est géographique, socioculturelle et économique. En effet, le pays comprend plusieurs régions naturelles qui ont chacune leurs caractéristiques propres sur le plan physique, humain, culturel et économique. Cette diversité procure de nombreux atouts pour le pays.

Les éléments de la diversité

La Guinée se compose de quatre régions naturelles : la Basse-Guinée, la Moyenne-Guinée, la Haute-Guinée et la Guinée Forestière.

La Basse-Guinée est située en bordure de l'Océan atlantique et bénéficie d'une bonne pluviométrie. Sa population comprend des Soussou, Baga, Landouma, Mikiforé etc. Son économie est variée : outre les ressources halieutiques, elle dispose de ressources minières (bauxite) et agricoles. Ses principales villes sont Conakry, la capitale, ainsi que Kindia et Boké. La langue la plus parlée dans cette région est le soussou.

La Moyenne-Guinée est une région de montagnes. Sa population comprend des Peul, Bassari, Koniagui etc. Son économie est surtout agro-pastorale. Ses principales villes sont Labé, Mamou, Pita, Dalaba. La langue la plus parlée est le peul.

La Haute-Guinée est une région sahélienne avec une faible pluviométrie. Sa population comprend surtout des Malinké qui parlent cette langue. L'économie repose sur l'agriculture (céréales) et sur les ressources aurifères. Les principales villes sont Kankan, Kouroussa, Siguiri.

La Guinée Forestière est, comme son nom l'indique, située en zone forestière où la pluviométrie est forte. Sa population comprend des Kissi, Guerzé, Mano, Toma, Konianké etc. L'économie est basée sur l'agriculture et sur les mines de fer (monts Nimba et Simandou). Les principales villes sont N'Zérékoré, Guékédou, Kissidougou, Macenta, Beyla...

Les atouts

Les atouts provenant de cette diversité sont nombreux

Sur le plan économique, les quatre régions se complètent pour procurer à la Guinée des ressources diversifiées nécessaires à sa consommation intérieure et à son développement. L'accès à la mer est un atout géopolitique et évite au pays de connaître l'enclavement. De plus, le pays jouit d'une hydrographie exceptionnelle : de grands fleuves ouest-africains (Fleuves Niger et Sénégal) prennent leur source en Guinée. Cette situation est propice à l'agriculture et à l'énergie (barrages).

Sur le plan social et culturel, chaque région offre une grande variété de traditions, musiques, chants, danses, arts, artisanat et des particularités culinaires.

Beaucoup de Guinéens ont l'habitude de circuler d'une région à l'autre. Cela est possible toute l'année par la route (certes, avec plus de difficultés en saison des pluies). A ce mode de transport terrestre, il faut ajouter le transport par voie fluviale (Rio Nunez en Basse-Guinée et Fleuve Niger en Haute-Guinée) et aérienne. Dans les années 1960-70, le train reliait Conakry à Kankan. Certains groupes de population se trouvent principalement dans le commerce et de ce fait, sont présents partout dans le pays.

Les liens entre diversité et cohésion sociale

Les liens entre diversité et cohésion sociale sont de deux ordres : tantôt, la diversité crée de la cohésion sociale, surtout sur le plan social ; tantôt la diversité ne produit aucune cohésion sociale : c'est même l'inverse qui se produit avec l'émergence de conflits. Dans ce cas, il importe de savoir ce qui se passe et pour quelles raisons.

Les liens positifs entre diversité et cohésion sociale

Sur le plan historique, les spécialistes montrent que la Guinée est un espace qui a accueilli au cours des siècles de nombreux migrants en provenance des pays voisins. De même, à l'intérieur du territoire, il a existé des mouvements de populations, dans tous les sens, d'une région à l'autre.

Cette dimension historique, combinée à la culture de tous ces peuples a donné naissance à des brassages intercommunautaires. Des alliances ancestrales ont été scellées entre groupes ou ethnies. Des mariages ont eu lieu, liant des familles de cultures différentes. Ces liens de parenté se sont enrichis et ont permis d'avoir les « parentés à plaisanterie » (entre les Barry et les Bangoura par exemple). Un auteur guinéen du nom de Néné Moussa Maleya Camara a publié un ouvrage dont le titre est « La Guinée est une famille » montrant à quel point des liens et des échanges se sont développés entre les différentes communautés du pays. Le constat de nos jours, est que de nombreux Guinéens et Guinéennes parlent plusieurs langues : soussou, malinké, peul par exemple.

Lorsque, malgré l'existence de ces modes de prévention, des conflits sociaux éclataient (entre éleveurs et agriculteurs par exemple), ils étaient pris en charge par des mécanismes traditionnels de gestion et de règlement.

En outre, la diversité socioculturelle en Guinée a permis de faire rayonner le pays sur le plan international : on se souvient des « Ballets guinéens » très appréciés à l'étranger, qui étaient composés de danseurs et accompagnés de musiciens venant de différentes communautés. De même, l'orchestre « Bembeya Jazz National » trouvait ses origines en Guinée Forestière (Beyla) et était composé de musiciens et chanteurs provenant de plusieurs régions de Guinée, notamment de Haute-Guinée (Demba, Salifou de Kankan). Il remporta en 1969 le deuxième prix au festival international des musiques à Alger. En outre, des écrivains tels que Camara Laye et Tierno Monenembo et des auteurs tels que Djibril Tamsir Niane, Ibrahima Baba Kaké Ansoumane Doré pour ne citer qu'eux, ont fait et font le renom de la Guinée sur le plan culturel et scientifique.

Les liens négatifs entre diversité et cohésion sociale

En Guinée, les liens négatifs entre diversité et cohésion sociale proviennent d'une part, de la négation du pluralisme politique par des régimes totalitaire et autoritaires et d'autre part, de la manipulation ethnique entretenue par certains leaders politiques.

Autoritarismes et négation de la diversité politique

La diversité sociale est porteuse de diversité politique mais cette diversité n'est ni reconnue ni prise en compte par le politique. Cela provoque une conflictualité politique.

Pourtant, peu avant l'indépendance, les Guinéens toutes tendances confondues, avaient su parler d'une seule voix. Ils avaient massivement voté « non » dans le cadre du référendum du 28 septembre 1958 (sur la Constitution de la Vème République française) : ils s'étaient exprimés contre la Communauté proposée par les dirigeants français. Ils voulaient obtenir rapidement l'indépendance ; celle-ci fut proclamée le 2 octobre 1958.

Mais quelques années plus tard, les problèmes commencent avec la manière de gouverner de Sékou Touré et continuent avec Lansana Conté, Moussa Dadis Camara et Alpha Condé.

Sékou Touré a été considéré par l'historien guinéen Ibrahima Baba Kaké comme « le héros et le tyran » de l'époque et des lendemains de l'indépendance en Guinée. Il régna d'une main de fer sur le pays de 1958 à 1984 (soit durant 26 ans). Son régime était un régime totalitaire basé sur une idéologie communiste, sur le parti unique et parti-Etat et sur des forces de répression (police, milice, armée). Il se rendit dramatiquement célèbre avec la création du camp Boiro où tous ceux qu'il considérait comme des dissidents de son régime ou opposants étaient incarcérés et torturés, la plupart du temps jusqu'à la mort. Le maintien au pouvoir l'obnubilait à tel point qu'il voyait des complots partout autour de lui. Il était Malinké de Haute-Guinée et il dénonça à maintes reprises les Peul qui furent ces principales victimes.

Lansa Conté était un militaire originaire de la Basse-Guinée. Il prit le pouvoir quelques jours après la mort de Sékou Touré en avril 1984 et il l'exerça jusqu'à sa mort en 2008 (soit durant 24 ans). Il s'est maintenu au pouvoir grâce à l'armée et à son parti, le Parti de l'Unité et du Progrès (PUP), où les Soussou étaient très majoritaires. On distingue trois périodes dans l'exercice du pouvoir de ce Président. Tout d'abord, la période du régime militaire autoritaire de 1984 à 1990. Puis, la période de la libéralisation politique avec l'adoption de la Constitution de décembre 1990, l'accès au multipartisme et au pluralisme des médias, l'organisation d'élections avec une pluralité de candidats et la possibilité pour la société civile de se constituer. Mais cette période prit subitement fin en 1995 en raison de mutineries dans l'armée. A partir de là, le régime se durcit et bascula à nouveau dans un « autoritarisme dur » caractérisé par des répressions sanglantes, surtout lors des revendications sociales et des manifestations pour le changement qui eurent lieu en 2006 et 2007. Lansana Conté n'appréciait ni le débat ni la contradiction publics ; le pluralisme politique et la démocratie furent impossibles durant ses mandats.

Moussa Dadis Camara est un capitaine qui prend le pouvoir après la mort du général Lansana Conté en décembre 2008. Il y reste un an. Il est originaire de la Guinée Forestière et pour gouverner, il s'appuie sur l'armée et ses sympathisants, notamment venant de sa région. Il met en place un régime autoritaire où les militaires détiennent tous les postes-clés. Il promet une transition politique durant laquelle il organisera une élection présidentielle à laquelle il

ne sera pas candidat, mais dès début 2009, il fait volte-face et durcit son régime. Tout indique qu'il va être candidat. Il empêche les partis politiques de faire campagne alors qu'il est régulièrement en tournée dans le pays. La répression s'abat sur les militants et sympathisants de l'opposition réunis dans un meeting au grand stade de Conakry, le 28 septembre 2009, faisant 150 morts, 1500 blessés ainsi qu'une centaine de femmes violées. Quelques semaines après ce drame, victime d'une tentative d'assassinat perpétrée contre lui par Toumba Diakité, le chef de sa garde rapprochée le 3 décembre 2009, Moussa Dadis Camara est évacué au Maroc pour y être soigné. Actuellement, il vit au Burkina Faso, le pays qui l'a accueilli depuis janvier 2010 pour sa convalescence.

Manipulations ethniques

La transition politique est reprise ensuite par le Général Sékouba Konaté qui, de janvier à juin 2010 honore sa mission en organisant le 1er tour de l'élection présidentielle. Les principaux résultats du scrutin du 27 juin 2010 sont les suivants : + de 43 % des voix pour Cellou Dalein Diallo de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG) très implanté chez les Peul en Moyenne-Guinée, + de 18% des voix pour Alpha Condé du Rassemblement du Peuple de Guinée (RPG), + de 13% des voix pour Sidya Touré de l'Union des Forces Républicaines (UFR) populaire en Basse-Guinée surtout en Basse-Côte chez les Soussou et Baga et à Conakry. A partir de là, la compétition électorale est manipulée. Tandis que l'UFDG et l'UFR font alliance, Alpha Condé se lance dans une manipulation ethnique pour gagner le 2ème tour. Il diabolise les Peul (« Tout sauf un Peul ») tout en s'appuyant sur les Malinké, une partie des Soussou et de la Guinée Forestière.

Le second tour de la présidentielle n'arrive que le 7 novembre 2010 soit presque 5 mois plus tard. Alpha Condé est déclaré vainqueur de l'élection présidentielle avec un peu plus de 52% des voix. S'il convient de saluer la première élection libre et plurielle dans le pays depuis 1958, en revanche, l'ethnisation de la campagne électorale et de la vie politique pose problème. Elle provoque des violences entraînant la mort parmi les partisans des camps opposés.

Le rôle du politique en matière de cohésion sociale

De nos jours, un peu partout dans le monde, le terme de cohésion sociale est présent dans les programmes politiques, les administrations, les associations, les médias, les réflexions académiques. Selon Cyprien Avenel, la cohésion sociale fait référence : à un idéal d'harmonie sociale, à une inquiétude sur la dégradation du lien social, au partage de valeurs communes, au mode de gestion des conflits et à la prise en compte de l'individu comme acteur social.

Alain Vulbeau précise que la cohésion sociale est un concept et une notion. C'est un concept lorsqu'il est employé comme une « équation d'équilibre » entre les membres d'une société marqués par l'individualisme et l'organisation rationnelle. Le concept est alors proche de celui de « solidarité organique » utilisé par Durkheim. C'est une notion lorsqu'elle est employée pour définir un objectif de politique publique. Dans les années 1990 et depuis le début des années 2000, l'expression « cohésion sociale » a peu à peu remplacé le mot « solidarité » dans les programmes gouvernementaux. Dans les politiques sociales, les mots solidarité et cohésion sociale sont bien souvent utilisés l'un pour l'autre.

Pourtant, à y regarder de plus près, l'idée centrale de la solidarité est la redistribution, tandis qu'avec la cohésion sociale il est surtout question de « faire tenir ensemble » les différentes composantes de la société et ce, par l'action publique. La cohésion sociale va donc au-delà des seules politiques sociales (éducation, formation, santé, logement, emploi, sécurité sociale ...) pour toucher d'autres politiques publiques notamment régaliennes (défense, sécurité, justice...). Franck David va encore plus loin en désignant un responsable dans son article intitulé : « Le Président de la République, garant de la cohésion sociale ».

Alors, depuis l'arrivée au pouvoir d'Alpha Condé que se passe-t-il en matière de cohésion sociale en Guinée ?

Les obstacles à la cohésion sociale

Les obstacles à la cohésion sociale relèvent de problèmes de gouvernance, de sécurité et de justice.

Les problèmes de gouvernance politique

La Guinée déclare être un Etat de droit. Cela n'est que formel car un véritable Etat de droit est un Etat qui édicte des règles, qui les fait appliquer à tous les citoyens de la même manière et qui se les applique à lui-même. De plus, la gouvernance n'est pas démocratique dans ce pays. Il en découle des problèmes de gouvernance qui sont liés : aux tensions précédant, accompagnant et suivant les élections, à l'absence d'un véritable dialogue politique national et aux pesanteurs inhérentes à un cadre juridique inadéquat.

- Elections

Les élections sont nécessaires pour pouvoir assurer une gouvernance démocratique mais en Guinée, les élections qui se succèdent se caractérisent par des irrégularités et par des violences.

Organisées tardivement, trois ans après la présidentielle, les élections législatives de septembre 2013 étaient porteuses d'espoir pour le pays. La nouvelle Assemblée nationale devait remplacer le Conseil national de Transition (CNT) datant de la transition de Moussa Dadis Camara. A l'issue de ce scrutin, le RPG obtient 47% des voix et dispose d'une majorité simple à l'Assemblée ; l'un des membres de ce parti exerce la présidence de l'Assemblée. Quant à l'opposition, l'UFDG obtient 30 % des voix à la proportionnelle nationale et 37 députés tandis que l'UFR compte 7% à la proportionnelle nationale et dix députés. Ces deux partis dénoncent des fraudes.

L'élection présidentielle d'octobre 2015 est emportée par le Président sortant Alpha Condé qui obtient 57,84% des voix. Elle a eu à faire face à de sérieux problèmes logistiques mais les observateurs internationaux la jugent libre et équitable. La violence qui a précédé et suivi cette élection a fait une dizaine de morts et a aggravé les tensions ethniques.

Les élections communales ont été maintes et maintes fois repoussées, créant à chaque fois des frustrations et des tensions locales. Les dernières avaient eu lieu en 2005 et les prochaines devraient être organisées en 2017.

- Dialogue politique national

Ce dialogue a toutes les peines du monde à exister car il existe une méfiance profonde entre le pouvoir et l'opposition. Lorsqu'il s'engage, comme ce fut le cas en juin 2014, neuf mois après les législatives, c'est sur les questions électorales, en vue de préparer la présidentielle. Mais il butte longtemps sur la question de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), jugée illégitime par l'opposition car trop proche du pouvoir. En 2016, après la présidentielle de 2015, il reprend timidement en vue de la préparation des élections communales.

- Cadre juridique et législatif

Le cadre est hétéroclite, contradictoire et incomplet. Cette situation s'explique par les lois et règlements maintenus depuis l'époque de Lansana Conté, par l'héritage de 2009-2010 avec les textes adoptés par le Conseil national de Transition (CNT) en particulier la Constitution de transition et par la nouvelle législation adoptée depuis l'arrivée au pouvoir d'Alpha Condé. Les contradictions qui en découlent sont exploitées tantôt par le pouvoir tantôt par l'opposition.

- Droits de l'homme et libertés publiques

Les organisations non-gouvernementales de défense des droits de l'homme nationales et internationales dénoncent chaque année des violations des droits dans ce domaine.

Certes, le ministère des Droits de l'homme et des Libertés publiques, créé en 2012, encourage activement le respect des droits humains, mais cela ne suffit pas.

La Guinée n'a ratifié ni le Protocole se rapportant à la Convention sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, ni le Protocole relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle n'a pas non plus ratifié le Protocole relatif à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

Les problèmes de sécurité

La hiérarchie militaire veille à ce que l'armée reste dans les casernes. Toutefois, en raison du calendrier électoral, les forces de sécurité (police, gendarmerie) et même l'armée sont amenées à être plus souvent sur le terrain. Lorsqu'elles sont impliquées dans des incidents, elles font un usage excessif de la force. Elles ont un comportement non professionnel, abusif (vols et extorsions) envers les manifestants. Elles se livrent à des actes de criminalité (enlèvements, meurtres, torture) envers les opposants au régime.

Les problèmes de justice et de réconciliation nationale

Le budget de la justice, qui ne représente que de 0,5% du budget national est insuffisant. Le manque de moyens encourage l'absentéisme et la corruption. De plus, la justice guinéenne est politisée de longue date ce qui signifie qu'elle manque d'autonomie et d'indépendance.

Depuis 2010, la justice a ouvert plusieurs enquêtes sur les atteintes graves aux droits de l'homme commises par les forces de défense et de sécurité (130 manifestants non armés tués en 2007 ; massacre du 28 septembre 2009 au stade de Conakry, torture de membres de

l'opposition en 2010, meurtres de manifestants en 2013-2014-2015). En février 2012, la justice a inculpé le colonel de gendarmerie Tiégboro Camara pour son rôle présumé dans les massacres du 28 septembre 2009. Cependant, d'autres militaires présents au stade ce jour-là ne sont pas inquiétés et certains restent jusqu'à présent en poste dans les rouages de l'Etat. En 2015, des juges d'instruction ont pris des mesures pour faire avancer la plupart de ces enquêtes mais ils se sont heurtés au fait que certains membres des forces armées, de police et de gendarmerie n'ont pas répondu à leur convocation devant les tribunaux. Parmi les initiatives prises, il faut noter l'inculpation de Moussa Dadis Camara et de l'ancien vice-Président Mamadou Toto Camara. Enfin, plus récemment, le 14 mars 2017, la justice guinéenne a inculpé Aboubacar Diakité alias « Toumba » Diakité, quelques heures après son extradition du Sénégal où il vivait caché. Les associations de défense des droits de l'homme et de soutien aux victimes espèrent que ces actes de la justice se poursuivront et conduiront à un procès permettant de juger les responsables présumés du massacre du 28 septembre.

Les prisons sont surpeuplées du fait du recours systématique à la détention provisoire et du fait que la Cour d'assise (chargée d'entendre les affaires concernant les crimes les plus graves) ne siège pas régulièrement.

Par ailleurs, une Commission provisoire chargée de la réconciliation nationale a été créée par décret présidentiel le 15 août 2011 et deux hautes personnalités religieuses ont été nommées pour la coprésider. Cependant, cette Commission est limitée dans ses objectifs et sa portée.

Les actions de l'Etat en matière de cohésion sociale

L'action de l'Etat en matière de cohésion sociale consiste à concevoir une gouvernance démocratique favorable aux droits de l'homme et aux libertés publiques ainsi qu'à formuler et à mettre en oeuvre des politiques publiques telles que les politiques de réforme en matière de sécurité, défense, justice et une politique de réconciliation nationale.

La gouvernance et les droits de l'homme

Au niveau institutionnel, une Institution nationale indépendante des droits humains (INIDH) a été créée en janvier 2015. Elle est prévue par la Constitution de 2010 mais elle n'est pas conforme aux Principes de Paris prévus pour garantir l'indépendance de ce genre d'institution.

En avril 2016, la Guinée adhère au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant sur l'implication des enfants dans les conflits armés. En juillet, l'Assemblée nationale vote un nouveau Code de procédure pénale qui abolit la peine de mort et criminalise la torture. Ce sont des avancées significatives.

Un nouveau Code électoral a été adopté en février 2017 par l'Assemblée nationale. Il était attendu de longue date mais il divise les partis politiques : tandis que les députés du RPG d'Alpha Condé et de l'UFDG de Cellou Dalein Diallo ont voté pour, ceux de l'UFR de Sydia Touré ont voté contre.

Par ailleurs, la Guinée a fait l'objet d'un Examen périodique universel (EPU) devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève en janvier 2015. En juin 2015, elle a accepté les recommandations de l'EPU portant sur : les actes de torture, les disparitions

forcées, les mises en détention illégales, les conditions carcérales, la réforme de la justice et de la sécurité, l'impunité parmi les forces de défense et de sécurité, les droits de la femme et de l'enfant. Ce sont des avancées importantes au niveau des principes mais qui restent à être mises en œuvre.

La réforme du secteur de la sécurité

Dans son discours d'investiture le 21 décembre 2010, le Président Alpha Condé a fait de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) une des priorités de son gouvernement. Il a lancé le processus dès mars 2011. Un plan d'action national pour la RSS a été élaboré, prévoyant des réformes à court, moyen et long terme. Les premières ont été mises en œuvre et trois projets, relatifs au recensement biométrique des militaires, à la mise à la retraite de 4000 militaires et au renforcement du contrôle démocratique des forces de défense et de sécurité ont été réalisés en 2012. L'un des enjeux de la RSS est d'obtenir des forces professionnelles et républicaines et de rétablir la confiance entre civils et militaires. Mais depuis 2013, la RSS semble ne plus progresser du fait que toute l'attention des pouvoirs publics est reportée sur la préparation des législatives puis de la présidentielle. Il convient de noter toutefois l'adoption, en juin 2015, d'une loi sur le maintien de l'ordre public qui vise à renforcer le contrôle civil sur les forces de sécurité.

La réforme de la justice et la réconciliation nationale

Parallèlement à la RSS, des états-généraux de la Justice se sont tenus sous le haut-patronage du chef de l'Etat en mars 2011. Fin 2014, une stratégie nationale pour la réforme du secteur de la Justice a été adoptée. L'une des priorités de cette réforme concerne le Conseil supérieur de la Magistrature (CSM), la révision de la carte judiciaire et pénitentiaire et l'obtention de plus de moyens humains et matériels. L'un des enjeux de cette réforme est d'obtenir une justice compétente, politiquement indépendante, non corrompue et accessible aux citoyens.

Il convient de noter que le CSM a été créé en 2015. Il enquête sur les juges et sert à les discipliner. En 2016, vingt affaires ont fait l'objet d'une enquête et plusieurs juges ont été sanctionnés.

En outre, la Commission provisoire sur la réconciliation nationale (CPRN) a remis son rapport final au Président de la République en août 2015. Ce rapport fait état de 22 recommandations parmi lesquelles la création d'une Commission indépendante d'établissement de la vérité et de justice.

A l'extérieur, la Cour pénale internationale (CPI), qui a confirmé depuis octobre 2009 (à la suite du massacre du 28 septembre 2009) que la situation en Guinée fait l'objet d'un examen préliminaire, continue d'insister auprès des autorités nationales sur la nécessité de faire avancer l'enquête et sur l'importance de mener les procédures dans des délais raisonnables.

Conclusion

La diversité qui est géographique, humaine, socioculturelle et économique est une richesse et un véritable atout pour la Guinée. Sur le plan socioculturel, les Guinéens sont plus unis

que divisés ; ils sont même souvent en harmonie car unis par des alliances ancestrales, des liens de mariage, des parentés à plaisanterie et par divers échanges socioéconomiques.

Sur le plan politique, la diversité n'existe formellement que depuis les années 1990 avec l'accès au multipartisme. Le véritable problème, c'est qu'elle n'a été ni reconnue ni prise en compte par le pouvoir politique durant des décennies. Cette situation remonte à l'indépendance ; elle est solidement ancrée dans les pratiques de la vie publique et politique et laisse de profondes séquelles.

Pour que cette situation puisse changer au profit du peuple guinéen tout entier, il convient que les remèdes concernent le et la politique. En d'autres termes, il importe que l'Etat de droit soit effectif et que la gouvernance ne soit pas seulement légale mais aussi démocratique. Pour ce faire, une véritable culture politique démocratique devrait être engagée : une culture à destination des dirigeants et leaders politiques prônant le respect de l'adversaire politique (qui n'est pas un ennemi mais un compatriote) et une culture civique à destination de tous les citoyens.

Références bibliographiques

Ouvrages

Avenel Cyprien (2015): « Chapitre 9 : La cohésion sociale : de quoi parle-t-on ? Clarifier le concept pour consolider un nouveau modèle d'action » p. 119-136 in : L'année de l'action sociale.

Bangoura Dominique (2016): « Le vivre ensemble au sein de la CEDEAO et de l'Union Africaine. Le regard du politologue » (p.479-492) in : Paulin POUCOUTA, Gaston OGUI, Pierre DIARRA : Les défis du vivre-ensemble au XXIème siècle, Paris, Karthala.

Bangoura Dominique (Dir) (2004): L'alternance politique à l'issue de l'élection présidentielle de décembre 2003 est-elle possible ? Paris, L'Harmattan.

Bangoura Dominique (Dir) (2005): Quel avenir pour les jeunes de Guinée ? Paris, L'Harmattan.

BANGOURA Dominique (Dir) (2007): Enjeux et défis démocratiques en Guinée (2007-2010) Paris, L'Harmattan.

BANGOURA Dominique (2008): « Coup d'Etat de 2008 et transition controversée en Guinée » in : Axel AUGÉ, Amandine GNANGUENON (Dir) : Les armées et le pouvoir politique en Afrique.

BANGOURA Dominique (2015) : « La transition vers une gouvernance démocratique en Guinée » (p.41-64) in : Alan BRYDEN, Fairlie CHAPPUIS : Gouvernance du secteur de la sécurité : leçons des expériences ouest-africaines. DCAF, Genève. Ubiquity Press Ltd, London, pp. 41 – 64.

BANGOURA Mohamed Tétémedi, BANGOURA Dominique (2010): Gouvernance et réforme du secteur de la sécurité en Guinée. Défis démocratiques et de refondation. Paris, L'Harmattan.

BANGOURA Dominique, BANGOURA Mohamed Tétémedi, Diop Moustapha (2006): Quelle Transition politique pour la Guinée ? Paris, L'Harmattan.

Bourmaud Daniel (1997): La politique en Afrique. Paris, Montchrestien.

GAZIBO Mamoudou, THIRIOT Céline (2009): Le politique en Afrique. Paris, Karthala.

IRSEM : Champs de Mars n°28, 2015.

Yatala Nsomwe Ntambwe Constantin (2016) : « L'effectivité de l'Etat de droit comme garantie du vivre-ensemble en Afrique subsaharienne » (p.537-550) in : Paulin POUCOUTA, Gaston OGUI, Pierre DIARRA : Les défis du vivre-ensemble au XXIème siècle, Paris, Karthala.

Articles

David Franck : « Le Président de la République, garant de la cohésion sociale » Revue française de droit constitutionnel, 2004/3 n°59, p.533-566.

Vulbeau Alain: « Contrepoint-Cohésion sociale et politique sociale » Informations sociales 1/2010 n°157 p. 17.

Rapports

Amnesty International :

Rapport Guinée, 2014-2015, p. 205-207.

Rapport Guinée, 2015-2016, p. 208-210.

Rapport Guinée, 2016-2017, p. 212-214.

Human Rights Watch

Rapport Guinée. Résumé pays, janvier 2015, 6 p.

Rapport Guinée. Résumé pays, janvier 2016, 7 p.

Rapport Guinée. Résumé pays, janvier 2017, 6 p.

International Crisis Group

Briefing Afrique : L'autre urgence guinéenne : organiser les élections. N°106, Dakar/Bruxelles, 15 décembre 2014, 18 p.

L'orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun : permanences et ruptures

Charles Ngadjifna
ngadjifna.c@gmail.com
Université de Douala

Résumé

La mise en débat de l'université tropicale en général, et l'université camerounaise en particulier, donne à un riche gisement de qualificatifs aussi bien performatifs que péjoratifs. Les avis sont partagés quant la compétitivité de ses offres de formations qui consacre une désarticulation avec les défis politico-économiques majeurs et les préoccupations socioculturelles contemporaines. La faible culture de la recherche, lieux l'absence de tradition de la recherche conduit à une impasse et compromet sérieusement le développement national. Il en résulte un taux de chômage annuel croissant et une clochardisation des enseignants. Les conditions de délivrances de connaissances sont de plus précaires et incommodes. Les campus universitaires sont impropres à l'élaboration, à la diffusion des savoirs pratiques et opérationnels. A l'évaluation, L'université camerounaise peine s'arrimer au référentiel scientifique international. Les institutions universitaires camerounaises ont besoin d'un supplément d'âme scientifique, tant sa vocation est dévoilée et sa perception par la société avilie. Fort de ce constat, la présente réflexion voudrait mettre en relief la désuétude de la loi d'orientation de la loi d'orientation d'avril 2001, insufflée par la réforme universitaire de 1993 et la pertinence de la loi d'orientation de juillet 2023 en vigueur.

Mots-Clés : *Loi d'orientation, recherche scientifique, Employabilité, Culture de la recherche, tradition scientifique, Institut Privé d'enseignement supérieur.*

Introduction

L'orientation de l'enseignement supérieur au Cameroun était portée jusqu'ici par la loi du 16 avril 2001 qui est issue de la réforme universitaire de 1993, laquelle a érigée les Centres Universitaires en université autonome et opérant une section binaire de l'université de Yaoundé. Il faut le souligner sans fioriture que la loi d'avril 2001, était guidée par la volonté de poser les bases solides de l'enseignement supérieur et d'affirmer son rôle incontestable pour le développement et l'édification du Cameroun. Cette loi est rendue caduque par les évolutions et mutations mondiales d'ordre divers. Il faut relever que l'enseignement supérieur est resté confronté aux difficultés telles que l'accroissement exponentiel des effectifs du personnel enseignant (2187 à 6198) ; du personnel non enseignant (2428 à 2973), des étudiants (71091 à 404475), ainsi que le nombre des universités (06 à 12), en plus de l'Université Inter-Etats, et des instituts privés d'enseignement supérieur (IPES). A cette litanie de déphases, il faut adjoindre l'alourdissement des charges dans un contexte budgétaire extrêmement contraignant. L'inadéquation criarde entre les offres de formation et les besoins des milieux socio-professionnels, renforcée par le décalage entre les modules de formation et d'évaluation des actuels et ceux du système LMD, renforcent ce tableau lugubre.

De la prolifération des diplômés du supérieur au sein de nos universités, et de la clochardisation des enseignants du supérieur

Le contenu du questionnement a déjà deux formules qui sont hautement importantes : « prolifération des diplômés » et « clochardisation des enseignants ». Leur importance est liée au fait qu'elles sont contradictoires et antinomiques dans un système *normal* de

l'enseignement supérieur ; toutefois, elles expriment les impasses malheureuses de notre enseignement supérieur, car ces diplômés eux-mêmes n'échappent pas aussi à la clochardisation par le chômage qui est leur bel avenir. La prolifération des diplômés suppose un travail d'excellence et d'éléphant des enseignants en amont qui se traduit en aval par la production massive des diplômés excellents et compétents. Mais depuis la décennie 1990, le contexte dans lequel se meut l'enseignement supérieur camerounais est essentiellement pathologique, vicié et corrompu. Par hypothèse : des enseignants clochardisés, c'est-à-dire réduits à l'état de quémandeurs, mendiants n'ont aucune force de travail pour un rendement abondant et pour une extériorisation véritable de leurs qualités afin de produire l'excellence. Les tares qui minent notre système d'enseignement supérieur aujourd'hui ont des conséquences fâcheuses à la fois sur les enseignants, les étudiants assimilés aux élèves des grandes écoles, les responsables administratifs, les politiques et la société.

Il faut d'abord dire que ces tares peuvent se résumer génériquement en termes d'abandon de l'enseignement supérieur sur les trajectoires de l'autodestruction. Au niveau des enseignants, la clochardisation dont vous parlez mérite une sociographie. Retenons d'abord ceci, pour moi l'université n'est pas un temple du savoir. Le temple est un lieu d'adoration. Or, le savoir, ou la connaissance, n'a pas besoin d'être adoré, mais plutôt d'être critiqué pour la production des nouveaux savoirs. Le lieu universitaire est par conséquent un espace intellectuel de formation continue et permanente : un haut lieu d'apprentissage. C'est pour cela que dans toutes les universités du monde, la progression en grade des enseignants est de rigueur. Chez nous, on doit franchir des étapes allant d'assistant au professeur, l'on parle même aussi des professeurs émérites, mais à mon avis, les conditions de nomination de ces derniers réunissent tout, sauf l'académique et le scientifique. Devant ces étapes de carrière, l'enseignant est un gros apprenant dont le seul support est la recherche, et il doit avancer entre autres au vu de sa production scientifique qui reste déterminante. Au moment où le monde est actuellement à l'ère du haut savoir, nos structures universitaires restent de véritables éléphants blancs en termes de salles de cours, de bibliothèques, de bibliothèques spécialisées, de bibliothèques de référence, de vidéothèques, d'espaces filmographiques, culturels, webographiques, de laboratoires pédagogiques et de recherche, de structures d'édition exprimant la valorisation de la recherche, d'opportunités de vulgarisation scientifique (organisation et tenue des rencontres scientifiques nationales et internationales), d'espaces numériques, de logistiques de terrain renvoyant aux véhicules et autres outils de recherche... Les primes prévues par les textes, les voyages scientifiques des enseignants-chercheurs, d'autres avantages liés à la carrière et la profession sont gérés à la tête du client par le MINESUP, les rectorats, les décanats et autres institutions administratives et financières dont paradoxalement la première et dernière préoccupation ne sont pas l'académie et la recherche, mais bien d'autres choses. Le seul support matériel relativement sûr de l'enseignant, c'est le maigre salaire payé par le Ministère des Finances (MINFI).

Dans ces conditions l'enseignant, chef de famille, responsable des enfants d'autrui à travers les cours qu'il dispense, ne vit pas : il survit. Pour lui, c'est la gestion de l'incertitude de la quotidienneté. Il devient homme à plusieurs identités professionnelles : à l'amphi le jour, aux répétitions des enfants des « boss » ou autres, la nuit. Sa force de travail et ses qualités se décrépissent, s'amenuisent. Et la production prolifique et pléthorique des diplômés devient douteuse, soupçonnable du corrompu, du falsifié et du faux.

S'agissant des étudiants, cette situation est plus catastrophique pour eux. Ce ne sont plus des étudiants boursiers, mais ceux qui paient plutôt les frais universitaires. Sur des campus qui sont des déserts en matière de supports académiques et scientifiques, les étudiants n'ont véritablement pas de repères. Ils ne peuvent compter que sur les cours qui, au vu des enseignants confrontés à lier les deux bouts, courent d'énormes risques du psittacisme et du bachotage. Ce qui n'est pas loin de la production de la médiocrité. Dans un tel contexte, les étudiants cherchent d'abord à valider les UE par tous les moyens y compris ceux prohibés par la loi, et ils s'en sortent facilement au vu de la déliquescence du système et ses acteurs. « Prolifération des diplômés » et « clochardisation des enseignants » interpellent l'état actuel des choses et appellent à une refonte structurelle et systématique des hommes et des institutions.

De la perception du travail et de la production scientifiques par la société camerounaise.

La science est un bien public, faisait remarquer Jean-Marc Ela. La société camerounaise, dans sa majorité, ne reconnaît encore qu'un seul travail à part celui des paysans et éleveurs, c'est celui de l'administrateur produit de l'ENAM (École Nationale d'Administration et de Magistrature) et des nominations. Dans la plupart des cas, le travail scientifique se limite pour elle et de façon mitigée à celui des médecins que certaines couches sociales confondent d'ailleurs aux infirmiers et aides-soignants... L'on peut comprendre par-là que la société camerounaise dans son ensemble ne sait pas encore ce que sont la science et sa production. Ceci trouve une explication dans le fait que la culture scientifique est encore loin d'avoir une imprégnation dans notre pays.

Le travail et la production scientifiques marquent la société quand il s'agit des fruits de la recherche agronomique, zootechnique et pastorale visibles lors des comices agro-pastoraux et dont elle ignore même les mécanismes de production. Parce que c'est du culinaire, de l'alimentaire. Quand il est question des autres sciences et plus particulièrement des sciences sociales, tout le monde semble perdu.

En ramenant la question à des niveaux de stratifications sociales, les gens ''d'en bas'' ne s'y reconnaissent pas. Ceux ''d'en haut'' dont les élites pigent quelque chose n'y croient pas. La dissolution de l'ISH en 1991 dit tout. Tout se passe comme si la classe dirigeante prenait la philosophie, l'anthropologie, la sociologie, la démographie dont les recensements nationaux n'existent plus, l'histoire comme des simples gadgets ou des disciplines qui dérangent, oubliant que la puissance des Grandes Puissances est d'abord scientifique au sens large du terme, et part notamment de la maîtrise de leurs sociétés dont les principaux outils sont les sciences humaines et sociales et en prime l'anthropologie, la sociologie, la psychologie sociale, l'histoire, les sciences juridiques, les sciences politiques, les sciences économiques.

Il importe de reconnaître que l'observation de Jean-Marc Ela est plus profonde : *c'est le cri de l'homme africain scientifique*. Cri de détresse, mais mobilisateur pour une véritable culture scientifique camerounaise, africaine où les systèmes d'enseignement supérieur n'encouragent sérieusement pas la recherche, où la recherche privée tarde à émerger, où l'excellence comme produit de la science reste toujours introuvable, où l'Afrique est encore un monde social dépourvu d'une science citoyenne et « populaire », où l'Afrique se meut en gros marginal à l'ère de la science et où des pesanteurs liées à nos régimes politiques

n'encouragent que l'obscurantisme au début d' un XXI^e siècle où nul n'entre s'il n'est *numérique*, donc scientifique.

De l'hypothèse de la désarticulation entre université et société.

Chez nous au Cameroun, il n'y a pas à première vue désarticulation entre université et société, parce qu'en Afrique, le social précède tout. Par conséquent, tout est production de la société. Le modèle universitaire que nous avons maintenant est le reflet de l'univers sociétal où nous naviguons. Il est par conséquent logique qu'à un monde social médiocre corresponde une université médiocre. Cependant, le social africain est toujours plus fort parce que s'activent dans son souterrain, des richesses axiologiques auxquelles l'université tourne le dos et qui sont : le travail, la vérité, la justice, le solidaire, l'altruisme, l'empathie, l'hospitalier, le relationnel.

En bafouant ces valeurs axiologiques faisant la force de la société africaine, l'on peut donc dire que notre université est déconnectée, déphasée et désarticulée de nos réalités. Cette déconnexion traduit une société de mépris qui crée un manque de confiance envers les propres produits de nos universités en les désolidarisant davantage du social. Comment comprendre que des polytechniciens, des docteurs et d'autres diplômés du supérieur chôment dans un pays où tout est à refaire ? Qu'on aille chercher des étrangers pour les questions d'eau et d'énergie électrique alors que les polytechniciens sont produits sur place ? C'est dire que nous-mêmes ne prenons pas au sérieux nos institutions du supérieur et les produits dont elles sont génitrices. Quelle que soit la manière dont ils ont obtenu leurs diplômes, il faut d'abord les mettre à l'épreuve de la pratique, le maçon n'étant jugé qu'au pied du mur. Le recrutement des docteurs à l'heure actuelle aurait dû être le contenu d'un agenda de gouvernance depuis longtemps, mais tout nous tombe sur la tête comme si on n'était pas des êtres dotés d'une capacité de prévention et de perspectives ! Tout cela parce que les élites du pouvoir sont égocentriques, népotiques, très peu enclines à sacrifier leur ensoi pour les autres.

L'université comme espace critique ne peut être arrimée à la société que lorsque sa transformation en vivier comblant les tares et les creux, rectifiant le tir, et déterminant les indéterminés sociétaux est évidente. Quand l'université ne remet pas en cause les fourvoiements des hommes du pouvoir, les relations complexes entre les hommes, les groupes et l'État tout en ne proposant pas de nouvelles trajectoires de vie parce que victime des enfermements qui peuvent être de toutes les natures surtout scientifique, politique et financière, *c'est un éléphant blanc*. L'université est le vrai fer de lance de la société qui la produit et qu'elle doit dialectiquement produire aussi par la critique et la promotion des valeurs. C'est le creuset d'une dynamique positive de cette dernière. C'est en cela qu'elle est le pilier d'une société et contribue à sa maintenance. Quand l'université est l'agent de production d'une société de chômeurs, de prisonniers, de misérables, de pauvres, d'exclus, de déclassés et de désintégré, elle est prise en otage par une société pathologique ou du mal.

L'arrimage de l'université à la société doit également être visible au plan pédagogique et scientifique. L'enseignement et la recherche doivent partir des grandes questions connues par la société camerounaise. Pour les sciences sociales par exemple, la didactique et la recherche sur notre vision du monde en tant qu'Africains, sur nos droits et coutumes, sur nos systèmes d'organisation du vivre ensemble, sur nos principes d'autonomie et de souveraineté, sur la socialisation des jeunes, sur l'authenticité de nos sociétés, *geniune*

cameroonian societies, comme monde de valeurs, sur l'hybridation du traditionnel et du moderne et ses conséquences négatives et positives, sur des méthodes de recherche partant de nos terrains camerounais, africains : une ethnoscience camerounaise est un objectif primordial pour y arriver. Il faut entendre par ethnoscience, cette science dont l'ancrage est *d'abord* l'endogène et le national. C'est dire que pédagogiquement et scientifiquement, l'université doit nécessairement intégrer son environnement immédiat en réservant une place de choix à la *professionnalisation* qui implique aussi la recherche. Les Facultés, notamment, celles des sciences et les grandes écoles dans un tel contexte peuvent produire des cadres dont l'avenir n'est plus le chômage, car, intégrés dès la sortie pour combler les creux qui émaillent le développement selon les besoins nationaux réels. C'est dire que l'université articulée avec la société est un laboratoire qui est la banque des données des solutions aux problèmes tendant à la déstructuration de la maintenance sociale.

Du Conseil de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique dans l'impulsion et le développement de nos universités

Celui qui ressort de ses missions dans le texte qui le crée. Le Conseil de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique a été créé en 1974-1975 par un décret du chef de l'État. C'est le Président de la République qui le préside. La dernière fois qu'il s'est tenu au Palais des Congrès était en 1982, sous Ahmadou Ahidjo, quelque temps avant sa démission. Les textes qui l'institutionnalisent sont une réponse claire à votre question. Entre autres, il a pour mission de définir les diverses orientations des programmes de formation des cadres supérieurs de la nation au niveau de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique et Technique, de coordonner l'ensemble des activités relatives à l'Enseignement supérieur sur le plan national et la coopération internationale, de coordonner les activités entre l'Université et la Recherche scientifique, d'examiner les programmes généraux intéressant la vie de l'Université et de la Recherche Scientifique et Technique. Cette dernière était abritée à l'époque par l'Office National de la Recherche Scientifique et Technique (ONAREST) dont les différentes phases d'évolution ont abouti aujourd'hui au Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MINRESI).

Le Conseil accouple Enseignement supérieur et Recherche Scientifique : il en est le moteur catalyseur et le principal garde-fou. Il est le cœur de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique dont il impulse la conception et la dynamique. Sans lui, l'université et la recherche vont à vau-l'eau. Quand nous observons bien la vie universitaire et scientifique du pays, vous convenez avec moi qu'il brille par son *inexistence de fait* puisque son existence ne reste consignée que sur du papier. En plus de 46 ans depuis sa création, il n'a siégé que deux fois sous Ahmadou Ahidjo qui n'avait rien d'un universitaire. Tout apparaît comme si nous étions dans un avion sans pilote, un navire sans capitaine : c'est potentiellement le crash, le naufrage, le chavirement de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Ceci conforte le propos selon lequel : les gens d'en haut, les élites du pouvoir, ne croient pas à notre Enseignement supérieur et Recherche. Le Président Biya est un universitaire ayant rédigé et déposé une thèse sous la direction du professeur Pierre François Gonidec qui nous a quittés en 2008, à la Sorbonne même si elle n'a pas été soutenue et dont le titre serait, si mes souvenirs étaient exacts, *La vie politique au Cameroun de l'indépendance à nos jours* : pourquoi en 41 ans de pouvoir ne convoque-t-il pas le Conseil de l'Enseignement supérieur

et de la Recherche Scientifique et Technique ? C'est que, ces choses ne sont pour lui qu'un gadget.

De l'existence d'une « culture de recherche » au Cameroun ou d'une tradition de recherche

Non. L'existence d'une culture de recherche ou d'une tradition de recherche implique la dynamique des communautés, des réseaux scientifiques et des écoles de pensée à l'instar de l'École de Chicago aux USA, l'École de Frankfurt en Allemagne, etc. Elle implique également des enseignants et chercheurs de rang magistral qui développent des pensées spécifiques et des recherches fondamentales en tête des équipes de recherche dans les laboratoires. Or, sur trois enseignants ou chercheurs de rang magistral au Cameroun, la probabilité d'obtenir un ratio de 0% pour ceux ayant une théorie scientifique ou auteurs d'un livre scientifique est très grande. Les hoquets d'une valorisation et vulgarisation scientifiques au sein même des institutions régaliennes – structures universitaires et scientifiques – hypothèquent encore insidieusement l'avènement et la dynamique des laboratoires à même d'exposer au grand public, les résultats de recherche. Les départements étouffent, absorbent encore les laboratoires, les centres de recherche dans nos universités, alors que ce sont des phénomènes complémentaires devant cohabiter pour une recherche active, dynamique. Un fait qui dit tout : le décret qui dissout l'ISH en 1991 a prévu un autre texte sur les modalités de transfert de ses activités de recherche – programmes et opérations de recherche pour ne citer que celles-là – à l'université, dans ce sens, rien n'est fait jusqu'à présent !

L'on peut réfléchir, pour un nouveau départ de la recherche dans notre pays, en matière de valeur, de statut et d'institutionnalisation de la recherche dans tous les domaines scientifiques dans une perspective de multiplication des structures autonomes de recherche, de la visibilité récurrente des chercheurs et les résultats de leurs travaux si l'on veut une véritable culture scientifique de développement.

De l'arrimage des offres de formations universitaires au référentiel de l'emploi national et international

Du moment où l'université reste l'espace par excellence du reflet de la reproduction de la *médiocratie* ambiante de la société globale en tournant le dos aux valeurs qui s'activent au fond de cette dernière, elle est réduite à un appareil où le didactique et le scientifique sont en deçà de son adéquation avec les exigences et les besoins fondamentaux d'un univers social comme le nôtre. Ceci rejoint, en gros, l'argumentaire développé plus haut et relatif à la recherche scientifique nationale. Toutefois, les Camerounais sont des brillants cerveaux à tous les niveaux, ce qui leur manque est la bonne organisation des choses et un peu plus d'audace. La plupart qui part poursuivre des études à l'étranger sont parmi les plus brillants sortant pourtant des universités non *universitaires* ; c'est-à-dire frappées durement par la crise académique et scientifique. C'est là où ils sont cooptés par l'international pour occuper des postes prestigieux sur les différents champs du monde où ils s'en sortent honorablement. L'Université étrangère, européenne, américaine et dans bientôt asiatique, devient pour eux un espace de visibilité dont ils sont loin d'avoir au pays. D'autres reviennent et repartent à cause de *l'invivable* ou sont traqués par le politique. Ceci explique actuellement l'exode des cerveaux qui pour les pouvoirs en place est un bon débarras, puisque pour eux, c'est des gens qui dérangent... Mais, c'est cracher sur son propre visage ! Notre Direction de la Statistique

Nationale peut-elle recenser nos cerveaux *exodés* dans le monde à cause du non-respect de l'autre, l'égoïsme, l'obscurantisme et la haine des compétents ? Ce serait une bonne chose de le faire et en tirer des conséquences si le pouvoir croit aux véritables cerveaux et aux avancées du Cameroun.

De l'exégèse de la Recherche scientifique

La recherche est indéniablement le moteur du développement. En ce sens elle constitue une mission principale de l'enseignement supérieur et partant de l'université. Les progrès techniques et scientifiques sont des émanations de la recherche universitaire. A l'heure où l'Afrique comme le souligne Jean-Marc Ela tend à devenir une nouvelle terre de missions des nouveaux mysticismes et des mouvements ésotériques qui sont loin de promouvoir l'émergence de la rationalité scientifique et critique, il est impérieux de mettre en débat et remettre en question la recherche scientifique telle qu'elle est conçue, encadrée et mise œuvre. La science depuis toujours a été un facteur implacable de changement social.

Comment la recherche scientifique peut-elle devenir une passion dans les universités camerounaises ?

Une passion est une affection plus ou moins démesurée qu'on peut avoir envers quelque chose, un humain, un objet, etc. Scientifiquement, l'on peut être passionné par une problématique de recherche, une hypothèse de travail, certains paradigmes et théories, certains terrains et méthodes de recherche. Notre discipline connaît dans ses dynamiques actuelles une *Sociologie des passions* et des affects partant de Claudine Vidal, Jacques Donzelot... La passion est dans ce cas un fait social avec ses caractéristiques durkheimiennes. La passion, toujours dans ce sens, peut aussi se construire en épousant les canons sociologiques du *constructivisme social* consciemment ou inconsciemment par l'acteur individuel ou collectif comme le montre Vidal partant de la passion ethnique au Rwanda et de l'importance du débours financier lors des funérailles en Côte d'Ivoire, la guerre des sexes, etc., dans ce pays. Et c'est ce second aspect constructif qui intéresse pour moi, la question posée. Il faut, pour l'intellection de mon propos, convoquer ce que la philosophie grecque antique entend par la gnose (*gnôsis*), amour de la connaissance et de la sagesse d'une part, et d'autre part, ce que le philosophe et sociologue français Michel Foucault disparu en 1984, met dans ce qu'il appelle la *volonté de savoir*, rejoignant une certaine psychanalyse du social. L'amour de la connaissance et la volonté de savoir non seulement se confondent à la limite, mais aussi se conjuguent pour donner lieu à un rapport de conquête inlassable pour savoir ou connaître les creux et les indéterminés de nos sociétés. La connaissance n'est plus un enjeu, mais une pratique dont l'objet est la recherche des découvertes au quotidien.

Ces découvertes comme objet de recherche pour celui qui y est impliqué deviennent son projet de vie en tant que conquérant du savoir, mais aussi pour les autres que cette conquête délivre et émancipe, car la connaissance est un mouvement de libération. Mouvement de libération, elle est nécessaire pour l'affranchissement existentiel de l'homme. Ses auteurs ne meurent jamais et participent en permanence au développement de l'humanité par la présence indéfinie de leur pensée, leur vision du monde, leurs paradigmes, leurs méthodologies d'appréhension du réel, leurs idées et théories. Le chercheur épris par l'accès aux savoirs et découvertes a finalement un rapport intimiste et de proxémie avec le savoir et la connaissance qu'il veut toujours découvrir pour progresser dans ses travaux de recherche et l'œuvre de contribution à l'évolution du monde. De là naît la passion scientifique.

Elle se construit plus aisément par un catalyseur : un environnement adéquat qui incite, prédispose à faire de la recherche. Dès qu'un tel espace sera disponible dans nos universités, les épris des connaissances seront certainement au *top* des travaux de recherche et cette dernière sera une passion pour eux. La recherche comme passion a des objectifs nobles : elle promeut l'excellence académique et scientifique et permet à la connaissance et son auteur de jouer un rôle essentiel pour développer. Que ce soit la recherche appliquée ou fondamentale, l'apport à l'académie est incontournable, les meilleurs enseignements étant ceux qui sont les produits de la recherche sur le terrain, de l'expérience. De tels enseignements contribuent à la formation des cadres qui maîtrisent les réalités de leurs sociétés et les solutions idoines qu'on peut proposer aux problèmes majeurs qui se posent aux populations. La passion scientifique est un outil fondamental du développement, et c'est regrettable pour nos universités qui en sont encore si éloignées.

De la proportion des femmes qui étudient les sciences et qui se consacrent aux activités scientifiques

C'est une question très complexe. Sa complexité est à deux niveaux : s'agit-il des femmes dans le monde ou au Cameroun ? Si c'est au Cameroun comme je le suppose, la seconde difficulté est dans l'absence des recensements démographiques relatifs aux étudiants et élèves des grandes écoles dans notre monde universitaire. Cependant comme enseignant de sociologie depuis de longue date, l'observation montre que les rapports de genre sont nettement faibles dans ces formations dans nos universités, même si dans certaines salles de cours ou amphithéâtres, les filles paraissent plus nombreuses. Tout se perçoit à la sortie d'une formation doctorale ou celle des écoles normales supérieures ou encore celle des ingénieurs. Ici, le rapport du féminin au masculin est parfois déplorable pour les femmes.

Nous devons prendre le développement comme une arène de combat des cerveaux. Par conséquent, le cerveau bien fait n'a pas de frontière humaine, sexuelle : il faut encourager ainsi les femmes à devenir des grandes scientifiques par des mesures d'incitation spécifiques : pourquoi ne pas créer des bourses féminines et des spécialisations de mêmes natures pour les jeunes femmes éprises de connaissance, et des mesures incitatives pour celles qui ne le sont pas. On peut même mettre sur pied, des formations particulièrement féminines. Ceci pourrait se faire par région, car là où je suis au Nord du Cameroun par exemple, la scolarisation de la jeune fille souffre encore de plusieurs tares et obstacles, surtout dans les espaces musulmans, alors même qu'en Arabie Saoudite maintenant, la femme peut déjà sortir en conduisant la voiture.

La femme a joué historiquement un immense rôle dans la dynamique de l'Afrique à tous les niveaux. Son intégration et implication dans tous les champs de développement est actuellement une nécessité historique. Le développement est un phénomène social total qui ne doit exclure personne, surtout dans son facteur déterminant qui est la science.

De l'apanage des carrières publiques, du fonctionnariat au détriment de la recherche fondamentale

Il apparaît tout à fait logique qu'un régime ayant eu comme mobiles de départ, le renouveau national, la rigueur et la moralisation, mais s'étant trop vêtu du vétuste, et non du neuf, aboutisse après 41 ans à un résultat aussi pervers. Il y a un thème de réflexion important pour ceux qui écrivent sur le renouveau s'ils sont sérieux : *Renouveau national et effets pervers*.

Le Renouveau a fait une terrible marche en arrière en massifiant une société plurielle tout en montrant aux élites « intellectuelles » que pour vivre à l'aise au Cameroun, il fallait le soutenir. Tout est parti de là : le politique pervers est devenu un sida social dont l'épidémie a ravagé tous les espaces d'où pouvaient émerger des réflexions constructives comme l'Université et la Recherche. La dynamique du fonctionariat n'est pas toujours une mauvaise chose quand elle encourage des administrateurs et hommes publics intègres, humbles, progressistes et nationalistes par la recherche de l'intérêt général. Mais, chez nous, c'est un *lumpen fonctionariat* où l'accès à un poste passe par une nomination complaisante, prébendale, néo – patrimoniale équivalant à une récompense terrestre par les princes, pour loyauté et fidélité subsumant les services rendus.

Se trouve dès lors foulé au pied, l'intérêt public en faveur de celui personnel tout en « travaillant » pour ceux qui vous font nommer. Dans ce contexte où la nomination est d'abord recherchée pour ce qu'elle rapporte à l'individu en termes de gains sociaux et de prestige, et non en vue de changer le système et l'acteur, la recherche qu'elle soit appliquée ou fondamentale, travail ardu et titanesque et donc, pénible, ne peut qu'être reléguée dans la poubelle de l'histoire.

L'enseignant-chercheur doit toujours et à jamais être arrimé aux avancées de la science et de la recherche en ayant un niveau optimal des évolutions de sa discipline. Il le doit grâce à sa participation et contribution aux hautes rencontres scientifiques qui le polissent davantage en se frottant aux chercheurs de haut niveau. Les voyages dont vous parlez devraient donc être ceux de recherche et ceci peut expliquer chez nous, la consistance financière de l'appui à la formation des formateurs, car l'enseignant-chercheur est une espèce de « grand étudiant » de spécialisation. Même dans les structures de la recherche, de tels budgets existent. Cependant, partout, ils ne sont jamais utilisés à bon escient : à l'université comme à la recherche, ils font des recteurs, chefs d'établissement et directeurs d'instituts, des « pigeons voyageurs ».

Ce sont des gens qui se pavanent à travers le monde pour des missions payées à d'énormes sommes d'argent sans le moindre rapport fût-il scientifique ou pas. Ce sont eux qui monopolisent et bloquent les nécessaires pour la formation continue sous les yeux impunis des hauts responsables du MINESUP et du MINRESI. Ceci confirme à merveille, la thèse des nominations prébendales et néo-patrimoniales. Les recteurs, les chefs d'établissement, les directeurs d'institut sont les principaux pôles de gaspillage de l'argent public dans notre pays. Je peux parier ma tête que si *l'Opération Epervier* sévissait davantage et franchement dans les structures académiques et scientifiques, le nombre d'universitaires et de chercheurs emprisonnés dépasserait de loin celui connu actuellement.

En dehors de la formation des formateurs, il ya des universités où d'autres attributs liés à la formation des étudiants, cette fois-ci, ne sont pas payés expressément comme il faut par les doyens et autres comme les directions de mémoires et thèses, les jurys, voire d'autres droits. Que valent les missions de contrôle au sein de nos universités ? Là est la grande interrogation.

Du compte d'affectation spéciale pour la modernisation de la recherche

La création de la prime de la modernisation de la recherche par le Chef de l'État montre d'abord un intérêt *apparent* du Président de la République et de son gouvernement à la

dynamique de la recherche. À ceux qui croient à la recherche, cette prime peut permettre un certain nombre de choses positives dont entre autres, l'acquisition du matériel didactique et scientifique à l'instar des ordinateurs et de la documentation scientifique, la valorisation et la publication des résultats de la recherche, l'accès aux terrains de proximité... Cette prime montre aussi que le Président de la République et son gouvernement sont conscients du fait que les enseignants du supérieur ont des « salaires de catéchistes » en comparaison par exemple aux situations des pays comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal et certains autres « petits pays » africains par rapport au Cameroun. La prime de la modernisation montre aussi que le gouvernement, s'il le veut, est capable de bonnes choses pour l'université.

Mais comme d'habitude dans notre pays, aux textes intéressants pour la grande majorité s'oppose une pratique calamiteuse. Que devient cette prime dans sa gestion pratique ? Un *machin* ! Prévue pour être payée trimestriellement, c'est-à-dire après trois mois, je ne sais actuellement après combien de mois commencent les timides paiements, encore faut-il que le SYNES, le syndicat des enseignants menace... C'est actuellement l'objet d'une forte instrumentation par les politiques : les irrégularités dans le rythme de sa paie ne lui permettent plus de remplir ses fonctions régaliennes auprès des enseignants. La plupart de ces derniers eux-mêmes ne l'utilisent pas selon les logiques de la recherche. Il y a encore des enseignants ne disposant ni d'ordinateur, ni de *bibliothèque élémentaire* ! En amont, aucun contrôle n'a lieu pour avoir une idée précise de là où va cet argent en aval qui, somme toute, est un argent public. Il faut encourager davantage cette prime en la revoyant à la hausse et en introduisant un autre moyen de paiement facilitant une régularité aux intéressés. Le MINFI peut jouer ce rôle. D'autre part, il faut mettre des gardes – fou et des mécanismes rigoureux de contrôle pour ses utilisations ne devant aller qu'au champ de la recherche scientifique. Dans cette perspective, cette prime sera plus efficiente et pourra rendre active et dynamique, la recherche universitaire.

Les innovations technologique, choc d'internet et bibliothèques classiques traditionnelles : à l'aune du postulat de Philippe Breton

La problématique de Philippe Breton est relativement claire dans son livre de 128 pages, *Le culte de l'internet. Une menace pour le lien social ?* publié à Paris par La Découverte en 2000. Il s'agit de comment remettre internet à sa place d'un simple outil au moment où il devient un objet de religiosité par un grand nombre d'intellectuels, de professionnels et inquiète le lien social sur lequel repose la société. Dans cette perspective, l'outil internet ne peut être efficient que dans la communication. Google à ses débuts a voulu supplanter les bibliothèques classiques, il s'est rendu compte à ce jour qu'il ne peut pas fonctionner sans elles qui constituent l'un des premiers capitaux de la connaissance, sa matière première incontournable. L'énergie électrique a beau ravager le monde, elle n'a jamais remplacé définitivement le feu du bois et du charbon.

Ceci pose, entre autres, le problème des ressources électroniques dans les sociétés désormais en réseaux. Tant que les réseaux sociaux ne se réfèrent pas à des sources fiables et viables, ils ne pourront jamais se constituer eux-mêmes en données informatiques crédibles. Justement, le culte de l'internet dont parle Breton qui est aujourd'hui professeur émérite de l'histoire et de la sociologie des techniques de la communication et du traitement de l'information à l'Université de Strasbourg et à la Sorbonne, après avoir été chercheur au CNRS, signifie aussi une remise en cause de la formation des gens par internet qui amène à crédibiliser même l'*info/intox* juste parce que déroulée par les réseaux sociaux.

Il faut maintenant souligner que l'information scientifique est tout autre chose : un concept des sciences de la communication. Elle se diffuse sous forme de messages et de symboles à travers des revues spécialisées à caractère public, des maisons d'édition, de publication, de diffusion scientifiques. C'est un message dont les traitements, pour être diffusé, n'obéissent pas à la banalité, à l'ordinaire et au sens commun, mais aux canons de la rigueur scientifique dont il est lui-même le produit. Un message qui véhicule l'information selon laquelle le SIDA affecte 70% des personnes d'un espace social donné devrait être en soi, le résultat d'une recherche scientifique pour épouser les contours d'une information scientifique. Il faut aussi comprendre que les mêmes innovations technologiques qui affectent l'information scientifique permettent en même temps de dépister l'intox, bref de démêler l'ivraie du vrai.

Des éléments crisocratiques et les facteurs crisogènes de la recherche scientifique ou de la rationalité scientifique

Les éléments crisocratiques sont liés à la *crisocratie* qui est l'émergence paradoxale des couches sociales tirant profit des effets de crise pour s'enrichir. Les éléments crisocratiques ou crisocrates caractérisent ce contexte où l'on explique la pauvreté et la misère, les blocages de la société par la crise économique et financière alors que cette dernière est, au fond, génératrice des capitaux qui permettent aux crisocrates de se ressourcer à travers les aides liées à la coopération et aux différents accords bilatéraux et internationaux. Quant aux facteurs crisogènes, ils définissent tout ce qui peut être agent d'une crise. L'on comprend par-là que des crisocratiques ou crisocrates peuvent se transmuter en crisogènes tant il faut dire qu'ils se nourrissent de la crise.

L'impact de tout cela sur la recherche et la rationalité scientifiques est que d'un côté, s'activent les tenants des discours qui découragent tout investissement important dans la recherche scientifique par ceux-là mêmes qui devraient en être des acteurs dynamiques sur tous les plans (administrateurs, professeurs mandarins, et autres). D'un autre côté, ces acteurs sont avec tous les obstacles relatifs au financement de la recherche chez nous, les principaux facteurs régressifs, voire d'annulation des activités scientifiques dans nos institutions nationales. Il y va aussi d'un obscurantisme libéral qui ne voit la recherche qu'à travers des sommes d'argent monumentales selon la logique capitaliste, et d'un autre obscurantisme sociétal fondé sur le mysticisme et l'ésotérisme étouffant la rationalité scientifique.

Revue scientifique de nos universités : valeur heuristique et gestion de la production scientifique

Force est de reconnaître que des efforts sont faits par les auteurs pour produire des textes acceptables scientifiquement. Leurs parutions ne tendent pas à fidéliser vraiment le lecteur et la communauté scientifique, car entichées d'irrégularités que l'on peut facilement comprendre, leurs valeurs heuristiques s'apprécient au niveau de certains auteurs d'articles de haute facture scientifique. Quant aux comités de lecture ou d'évaluation, ils me paraissent être tout simplement des mots de passe figurant les noms des chercheurs de renommée internationale dont l'expertise n'est jamais mise à contribution quand on connaît le rôle d'un comité de lecture dans une revue scientifique. La participation des membres est peu probable pour des raisons variées, dont les financières, et celles de disponibilité sont essentielles. S'agissant enfin de la gestion de la production scientifique, la revue n'est qu'un maillon de cette chaîne dans le domaine de l'édition, valorisation, publication et diffusion scientifiques,

le gros du travail revenant à l'établissement qui doit impulser les départements et laboratoires quand s'observe un sommeil scientifique par l'organisation des grandes rencontres déjà évoquées (colloques, symposiums, séminaires, journées d'excellence, etc.). Des cas que je connais, tel n'est pas la situation. Il apparaît aussi soutenable comme le relève Jean Marc Ela que la recherche scientifique africaine est plombée par l'absence d'un débat visant à rediscuter les fondements conceptuels et théoriques du dispositif de recherche sur les réalités africaines.

Selon ses propos, comment en sera-t-il autrement dans des pays africains où la science brille par l'inexistence d'une tradition ou d'une culture d'excellence, où la recherche n'est arrimée qu'au sous-financement allant de pair avec son sous-développement ? Ces propos tracent et constituent les bases incontournables d'une refondation d'une science africaine par l'Afrique, pour l'Afrique et le monde. C'est toute la problématique de la connaissance qui résulte de la science qui est d'abord une ethnosciences ; c'est-à-dire l'ensemble de ces savoirs qui se construisent partant des terrains locaux, endogènes, nationaux avant de prendre l'envol vers les trajectoires de l'universel. Ces idées sont elles-mêmes d'Alioune Diop et de Cheikh Anta Diop que Ela reconnaît comme ancêtres dans l'élaboration de sa pensée afro-rennaisante. Ela est un afro-rennaisant s'opposant fondamentalement aux afro-pessimistes. Dans une telle perspective, la recherche africaine ne peut prendre des nouvelles orientations originales qu'en intégrant l'histoire et la quotidienneté africaines supportées par les débats, colloques, symposiums et autres dont j'ai parlé plus haut, mais qui lui font malheureusement défaut. Il faut aussi lier la problématique du débat scientifique à l'expression démocratique en Afrique : dans un contexte où la néo-monarchisation combat la démocratisation dans la plupart des pays surtout en Afrique centrale, tout débat sérieux s'annule.

La science des pays pauvres est-elle une pauvre science vouée à rester en marge des évolutions ?

Il n'y a pas de pauvre science. Dès qu'elle est validée, la science c'est la science. L'idée d'une science pauvre relève des complexes d'infériorité et supériorité et peut aller au racisme devant la science. Ce sont les conditions de production scientifique qui peuvent être pauvres, rétrogrades ou obsolètes. Dans les pays dits avancés, tous les laboratoires ne sont pas huppés : des pauvres laboratoires existent, mais cela n'empêche pas le recours aux laboratoires plus performants dans le cadre de la coopération scientifique bien connue entre les pays riches et les pays pauvres. C'est pour cela que la recherche est plus actuellement, une histoire des réseaux allant du national à l'international.

Par exemple, depuis la décennie 1980, les USA développent une véritable diplomatie scientifique encore appelée « diplomatie de l'intelligence » sur la base des échanges avec les pays pauvres parce qu'ils savent que le cerveau n'est pas pauvre même s'il vit dans les conditions d'appauvrissement ou de pauvreté. Un tel programme est impulsé par la recherche privée et appuyé par ses alliances à la Maison Blanche et au Congrès. S'il implique notamment les chercheurs africains anglo-saxons du Kenya, du Ghana, du Nigéria, il élabore également des stratégies prenant en compte les francophones dans les pays comme le Bénin, le Burkina Faso, notre pays le Cameroun, le Congo, la Côte-d'Ivoire, Djibouti, le Gabon, la Guinée, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, le Sénégal, le Tchad. Durant l'année académique 1998-1999, les chercheurs subsahariens installés aux USA s'élevaient à 1141 dont 194 francophones. Au vu des dynamiques migratoires universitaires des Africains dans ce pays, on peut estimer que ce chiffre a davantage accru aujourd'hui. En

2000, la Fondation Ford, l'un des organismes privés de recherche, a alloué 280 millions de dollars sur une période de dix ans aux étudiants en Maîtrise et en Doctorat se trouvant n'importe où dans le monde. Depuis la décennie 1990, des échanges académiques et des réseaux transatlantiques se développent entre les USA et l'Afrique concrétisés par United States Agency for International Development (USAID) qui a créé l'Association Liaison Office for University Cooperation in Development (ALO), le National Consortium for Study in Africa (NCSA), des programmes de recherche intégrant plusieurs doctorants africains. Le capital scientifique est actuellement une nouvelle donne liant les riches aux pauvres pour l'excellence scientifique et technique à travers les réseaux transatlantiques ou transnationaux. Le travail au laboratoire comme objet de recherche a produit aujourd'hui la théorie sociologique de l'acteur-réseau qui ne permet plus l'idée d'une science marginale ou pauvre.

Conclusion

La nouvelle loi d'orientation en plus de préserver les acquis de l'enseignement supérieur, notamment le droit à la protection et à la dignité de l'enseignant, ainsi que la garantie de l'intégrité physique et morale des étudiants, apporte moult innovations en partageant avec la précédente les sacrosaints principes de la science ainsi que de l'enseignement d'ordre supérieur. Il ressort à l'évaluation comparative que la nouvelle loi d'orientation supérieure facilite allègrement l'accès à l'enseignement supérieur avec la prise en compte de la flexibilité qu'offre le système LMD en matière d'organisation des formations académiques et des évaluations. La nouvelle loi d'orientation qui s'articule autour de 117 articles contre 54 de la législation en vigueur, offre une meilleure organisation des institutions d'enseignement supérieur publiques et privées, ainsi qu'un meilleur encadrement de leurs activités. Elle renforce les garanties et les protections accordées aux enseignants et aux étudiants dans le cadre des travaux scientifiques. Outre la prise en compte de la validation des acquis de l'expérience, la nouvelle législation met un point d'honneur sur les exigences de la qualité, de la professionnalisation, de l'employabilité et de la numérisation des enseignements. Il apparaît aussi des incitations fiscales en faveur des structures qui recrutent, pour un premier emploi, des diplômés frais émoulus de l'enseignement supérieur. La nouvelle en rassure de la survie des IPES après le décès de leur promoteur. Elle revoie à la baisse le nombre des membres du Conseil d'Administration des universités, jugé pléthorique qui a été réduit à un maximum de 15. In fine le pouvoir des Vice-Chancellor et des Recteurs se trouvent renforcés dans l'optique de limiter les conflits d'autorité avec les chefs d'établissements et de départements placé sous leur autorité.

Références bibliographiques

Affa'a, F. M., & Des Lierres, T. (1993). « Quelques données sur les conditions de travail de l'enseignant-chercheur d'Afrique noire ». In **Enseigner à l'université. Actes du Congrès de l'Association internationale de pédagogie universitaire**. Université du Québec à Hull.

Balandier, G. **Afrique ambiguë**. Paris.

Bourdieu, P. (1980). **Questions de sociologie**. Paris : Les Éditions de Minuit.

- Bourdieu, P. (1993). **La misère du monde**. Paris : Seuil.
- Casteran, C., & Langelier, J.-P. (1978). **L'Afrique déboussolée**. Paris : Plon.
- Coquery-Vidrovitch, C. (1997). « Réflexions comparées sur l'historiographie africaniste de langue française et anglaise ». **Politique africaine**, no 66, juin.
- Dumont, R. (1962). **L'Afrique noire est mal partie**. Paris : Seuil.
- Dumont, R., & Mottin, M.-F. (1980). **L'Afrique étranglée**. Paris : Seuil.
- Ela, J.-M. (1971). **La plume et la pioche**. Yaoundé : Éditions CLE.
- Ela, J.-M. (1980). **Le cri de l'homme africain**. Paris : L'Harmattan.
- Ela, J.-M. (1981). **De l'assistance à la libération. Les tâches actuelles de l'Église en milieu africain**. Paris : Centre Lebreton.
- Ela, J.-M. (1983a). **L'Afrique des villages**. Paris : Karthala.
- Ela, J.-M. (1983b). **La ville en Afrique noire**. Paris : Karthala.
- Ela, J.-M. (1989). **Cheikh Anta Diop ou l'honneur de penser**. Paris : L'Harmattan.
- Ela, J.-M. (1990). **Quand l'État pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise**. Paris : Karthala.
- Ela, J.-M. (1994a). **Afrique : l'irruption des pauvres. Société contre ingérence, pouvoir et argent**. Paris : L'Harmattan.
- Ela, J.-M. (1994b). **Restituer l'histoire aux sociétés africaines. Promouvoir les sciences sociales en Afrique noire**. Paris : L'Harmattan.
- Ela, J.-M. (1995). « Apprendre à apprendre dans une université en crise ». In **Actes du colloque de l'AIPU-UQAH** (pp. 15-21).
- Ela, J.-M. (1998). **Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire. Les défis du « monde d'en-bas »**. Paris : L'Harmattan.
- Ela, J.-M. (2000). **Guide pédagogique de formation à la recherche pour le développement en Afrique**. Paris : L'Harmattan.
- Ela, J.-M. (2006a). **Travail et entreprise en Afrique. Les conditions sociales de la réussite économique**. Paris : Karthala.
- Ela, J.-M., & Zoa, A.-S. (2006b). **Fécondité et migrations africaines. Les nouveaux enjeux**. Paris : L'Harmattan.

Ela, J.-M. (2007a). **Recherche scientifique et crise de la rationalité** (Livre I). Paris : L'Harmattan.

Ela, J.-M. (2007b). **Les cultures africaines dans le champ de la rationalité scientifique** (Livre II). Paris : L'Harmattan.

Ela, J.-M. (2007c). **La recherche africaine face au défi de l'excellence scientifique** (Livre III). Paris : L'Harmattan.

Gaillard, J., & Waast, R. (1988). « La recherche scientifique en Afrique ». **Afrique contemporaine**, no 148.

Gaillard, J., & Waast, R. « Les chercheurs des pays en développement ». **La Recherche**, vol. 18.

Gosselin, G. (1986). **L'Afrique désenchantée**. Paris : Seuil.

Gurvitch, G. **Dialectique et sociologie**. Paris : Flammarion.

Kotto Essome. (1987). « Débloquent l'invention, la découverte, l'initiative scientifique : d'une recherche prénewtonienne aux penseurs de la coopération ». **Présence Africaine**, 2e trimestre.

Motaze Akam. (1990). **Le défi paysan en Afrique. Le laamido et le paysan dans le nord du Cameroun**. Paris : L'Harmattan, collection « Alternatives rurales ».

Motaze Akam. (2009). **Le social et le développement en Afrique**. Paris : L'Harmattan, collection « Études africaines ».

Motaze Akam. (2011). **Sociologie de Jean-Marc Ela. Les voies du social**. Paris : L'Harmattan.

Motaze Akam. (2016). **Le social contre le politique en Afrique noire. Sociétés civiles et voies nouvelles**. Paris : L'Harmattan, collection « Études africaines », série « Politique ».

Nga Ndongo, V. (2006). **Plaidoyer pour la sociologie africaine**. Yaoundé : Presses Universitaires de Yaoundé.

Nga Ndongo, V. (2010). **La sociologie aujourd'hui : une perspective africaine**. Paris : L'Harmattan.

Nga Ndongo, V. (2010). **Jean Mfoulou, J.-M. Ela : deux baobabs de la sociologie camerounaise**. Paris : L'Harmattan.

Nga Ndongo, V. (dir.). (2016). **Problématique de la renaissance en Afrique noire**. Paris : L'Harmattan.

Nga Ndong, V. (2016). *Dynamiques sociales en Afrique noire. Chantiers pour la sociologie africaine*. Paris : L'Harmattan.

Nga Ndong, V. (2017). *La sociologie camerounaise : un demi-siècle de lente, mais dynamique construction*. Paris : L'Harmattan.

Nga Ndong, V. (2018). *Le politique, le journaliste et l'intellectuel dans la société camerounaise*. Paris : L'Harmattan.

Pomonti, J.-C. (1979). *L'Afrique trahie*. Paris : Hachette.

Tedga, P. J. M. (1988). *Enseignement supérieur en Afrique noire francophone : la catastrophe ?* Paris : L'Harmattan.

La participation des communautés locales à la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire : une reconnaissance juridique restreinte dans la loi de 2002

Serge Landry Gbéle
gbele.sergelandry@gmail.com
Université de Maastricht

Résumé

La loi n°2002-102 du 11 février 2002 encadre la création et la gestion des parcs nationaux et des réserves naturelles en Côte d'Ivoire. Si elle reconnaît formellement la participation communautaire, cette reconnaissance demeure limitée et essentiellement consultative, réduisant le rôle effectif des populations locales dans la gouvernance des aires protégées. Cet article examine dans quelle mesure la loi consacre un véritable droit de participation pour les communautés riveraines, en analysant ses dispositions légales et leurs limites pratiques. Il met en évidence la tension entre un modèle centralisé de gestion et les principes de gouvernance participative, et souligne l'importance de renforcer l'inclusion des communautés locales pour assurer une conservation durable de la biodiversité. Enfin, l'article suggère que la consécration du droit de propriété communautaire pourrait constituer un levier juridique efficace pour transformer la participation symbolique en un rôle décisionnel réel, conciliant protection écologique et reconnaissance des droits des populations locales.

Mots-clés : Côte d'Ivoire, participation communautaire, aires protégées, droit de propriété communautaire, biodiversité

Abstract

Law No. 2002-102 of February 11, 2002, governs the creation and management of national parks and nature reserves in Côte d'Ivoire. While it formally recognizes community participation, this recognition remains limited and mainly consultative, thus reducing the effective role of local populations in the governance of protected areas. This article examines the extent to which the law enshrines a genuine right of participation for neighboring communities by analyzing its legal provisions and their practical limitations. It highlights the tension between a centralized management model and the principles of participatory governance, emphasizing the need to strengthen local community inclusion to ensure sustainable biodiversity conservation. Finally, the article suggests that recognizing community property rights could serve as an effective legal tool to transform symbolic participation into genuine decision-making power, reconciling ecological protection with the acknowledgment of local populations' rights.

Keywords: Côte d'Ivoire, community participation, protected areas, community property rights, biodiversity

Introduction

La Côte d'Ivoire, de par la diversité de son écosystème, abrite une faune riche et diversifiée. La quasi-totalité des taxons des forêts tropicales y sont représentés. Les principaux réservoirs de cette richesse sont les 14 aires protégées⁸⁶. Cependant, les aires protégées⁸⁷ ivoiriennes,

⁸⁶ GBELE Serge Landry, La protection juridique de la faune, de la flore et des droits des communautés locales en Afrique : cas de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, Thèse de doctorat, Droit public, Université de Maastricht, 10 juin 2025, pp.28-29.

⁸⁷ L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) définit une aire protégée comme un « espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autres, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystèmes et les valeurs

à savoir les parcs nationaux et les réserves naturelles, subissent toutes des pressions anthropiques. Les principales menaces sont : la pression démographique, l'expansion agricole, l'exploitation forestière, le braconnage et les activités minières⁸⁸.

Dans ce contexte, la gestion durable des aires protégées ne peut être envisagée sans la participation effective des communautés locales ou rurales, traditionnellement dépendantes des ressources naturelles pour leur subsistance.

Les phénomènes de mondialisation actuellement à l'œuvre s'accompagnent d'un certain nombre de processus politiques parmi lesquels la participation locale occupe une place prépondérante. À la fois outil d'action et référentiel idéologique, la participation s'est imposée dans le monde du développement comme une nouvelle norme des pratiques politiques⁸⁹. La participation des populations locales à la protection des milieux naturels est d'une grande importance⁹⁰.

Or, le cadre juridique ivoirien, notamment la loi n°2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles, consacre une place limitée à ces communautés locales dans les mécanismes de gouvernance⁹¹ des aires protégées.

L'étude de la participation des communautés locales à la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire revêt un intérêt particulier à un moment où le développement durable⁹² dépend de l'intégration des acteurs locaux. Les expériences de conservation en Afrique australe, notamment en Zambie, au Zimbabwe et au Botswana, montrent que la cogestion et la gouvernance participative contribuent à une meilleure protection de la biodiversité. Ces expériences servent de référence pour la généralisation de telles pratiques sur l'ensemble du continent africain et au-delà⁹³.

L'objectif de cet article est d'analyser le degré de reconnaissance juridique accordé aux communautés locales par la loi de 2002 et d'en évaluer les implications pour la conservation et le développement local.

culturelles qui lui sont associés ». Voir ADRIAN Philips, BARBARA Lassen, BORRINI-FEYERABEND Grazia, NEEMA Pathak Broome, NIGEL Dudley, TILMAN Jaeger et TREVOR Sandwich, Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action. Collection des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées, UICN, Gland, Suisse, n°20, 2014, p.5.

⁸⁸ KOFFI Kouassi Yves, Le droit des aires protégées en Côte d'Ivoire, Thèse de doctorat, Discipline : Droit privé, Université de Maastricht, 16 novembre 2016, p.31.

⁸⁹ RODARY Estienne, « Perspectives territoriales et contrôle réticulaire dans les politiques participatives de conservation de la nature en Zambie et Zimbabwe », Geocarrefour, vol.76, n°3, 2001, pp.225.

⁹⁰ UICN/PACO, Evaluation juridique et institutionnelle pour la mise en place des conditions d'amélioration de la gestion des aires protégées d'Afrique de l'ouest, Ouagadougou, Burkina Faso, 2010, p.58.

⁹¹ La gouvernance désigne les interactions entre les structures, processus et tradition qui déterminent comment le pouvoir et les responsabilités sont exercés, comment les décisions sont prises et si, comment, les citoyens ou d'autres acteurs sont impliqués. Voir ADRIAN Philips et al., op.cit., p.9.

⁹² Le développement durable est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Voir article 1^{er} de la loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable.

⁹³ GIRAUT Frédéric, GUYOT Sylvain et HOUSSAY-HOLZSCHUCH, « Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines », L'information géographique, vol. 68, n°4, 2004, p.341.

Cet article revêt un intérêt scientifique et social. Sur le plan scientifique, il apporte une analyse critique et inédite de la portée juridique de la participation des communautés locales dans la gestion des parcs nationaux et des réserves naturelles à travers l'étude de l'article 33 de la loi de 2002 sur les parcs nationaux et les réserves naturelles.

Il met en lumière les limites structurelles des droits reconnus aux communautés locales et interroge la nature réelle de la participation communautaire dans le droit ivoirien de l'environnement. Par sa démarche, il contribue à la doctrine émergente sur la gouvernance environnementale et sur la place du droit coutumier dans la conservation de la diversité biologique⁹⁴.

Sur le plan social, l'article revêt un intérêt majeur en ce qu'il souligne les contradictions entre la loi et la pratique, et montre comment l'exclusion des populations riveraines des aires protégées compromet la durabilité des politiques de conservation. Il propose ainsi une réflexion sur la reconnaissance des droits collectifs⁹⁵ et sur la justice environnementale, en vue d'un modèle plus équitable et participatif de gestion des ressources naturelles.

Bien que la loi de 2002 manifeste la volonté de préserver le patrimoine naturel national à travers un cadre juridique structuré, elle s'inscrit dans une logique essentiellement étatique de gestion des parcs nationaux et des réserves naturelles.

Les institutions publiques, notamment l'OIPR⁹⁶, demeurent les principaux acteurs de la gestion des aires protégées, tandis que les communautés locales, historiquement liées à ces espaces, ne disposent que d'un rôle marginal. Ce déséquilibre interroge la capacité de la loi de 2002 à concilier deux impératifs pourtant complémentaires : la conservation de la biodiversité et le respect des droits et savoirs locaux.

⁹⁴ La diversité biologique est la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. Voir article 2 alinéa 5 de la Convention de Rio sur la Diversité Biologique.

⁹⁵ La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP) reconnaît que « les peuples autochtones ont des droits collectifs qui sont indispensables à leur existence, à leur bien-être et à leur développement intégral en tant que peuples », créant un lien indissociable entre leurs identités autochtones et leurs droits en tant que peuples. Parmi les droits collectifs des peuples autochtones figurent la reconnaissance de leurs histoires, langues, identités et cultures spécifiques, et les droits collectifs sur les terres, territoires et ressources naturelles dont ils ont été traditionnellement les occupants ou les utilisateurs, ainsi que leur droit sur les savoirs traditionnels détenus collectivement. En établissant et respectant les droits collectifs des peuples autochtones, la communauté internationale a affirmé que ces droits ne doivent pas entrer en conflit avec les normes internationales en vigueur sur le plan des droits humains, mais les compléter. Ainsi, la mise en œuvre de droits humains collectifs ne devra pas avoir un effet négatif sur la mise en œuvre des droits individuels. Voir GUILA Pedone, Les droits collectifs des peuples autochtones sur les terres, les territoires et les ressources naturelles : Enseignements tirés des projets appuyés par le FIDA, Rome, Italie, Juin 2018, p.4.

⁹⁶ L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) est un établissement public national à caractère particulier, doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière (art.19 alinéa 1 de loi de 2002). L'OIPR a pour mission, sur l'ensemble des parcs et réserves sur lesquels il exerce son autorité, notamment : la gestion de la faune, de la flore et de leur biotope, qui en constituent le fondement ; la gestion du patrimoine foncier, qui en constitue l'assise pour la faune, la flore et les plans d'eau ; l'exercice de la police administrative et judiciaire ; la mise en œuvre d'une politique de gestion durable par la promotion des activités légalement permises, en fonction de la nature juridique du parc ou de la réserve considérée et de sa zone périphérique ; ainsi que l'information, l'éducation et la communication (art. 19 de la loi de 2002).

Par ailleurs, les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire, notamment au titre de la Convention sur la diversité biologique, encouragent la participation des populations autochtones et locales à la conservation de la biodiversité. Or, l'écart persistant entre ces normes internationales et leur effectivité nationale révèle une tension entre les principes de participation et la pratique juridique ivoirienne.

Dès lors, la question se pose de savoir dans quelle mesure la loi de 2002 sur les parcs nationaux et réserves naturelles consacre-t-elle un véritable droit de participation des communautés locales à la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire.

En guise de réponse à cette question, nous formulons les hypothèses suivantes :

- la loi de 2002 accorde une reconnaissance partielle et symbolique à la participation des communautés locales, sans leur conférer de droits réels ;
- l'absence de cadre effectif de cogestion nuit à la fois au développement durable et à l'adhésion des populations aux politiques de conservation.

L'étude repose sur une analyse juridique et documentaire du cadre normatif national, notamment de la loi de 2002, de ses décrets d'application ainsi que des textes relatifs à la décentralisation et à la gouvernance environnementale. Elle s'appuie également sur une approche comparative avec certains États africains ayant adopté des modèles participatifs plus avancés, tels que la Zambie, le Botswana et le Zimbabwe.

Enfin, des données empiriques issues de rapports institutionnels, d'études de cas et d'observations de terrain permettront d'éclairer les écarts entre la loi et la pratique.

L'analyse sera articulée autour de deux axes principaux :

Une reconnaissance juridique restreinte de la participation communautaire par la loi de 2002 (I), d'une part ;

Les limites pratiques des droits des communautés locales dans la conservation de la biodiversité (II), d'autre part.

I- UNE RECONNAISSANCE JURIDIQUE RESTREINTE DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE PAR LA LOI DE 2002

Pour mieux cerner cette participation communautaire restreinte nous analyserons premièrement, le cadre juridique de la participation des communautés locales (A) puis deuxièmement, les limites juridiques de cette participation communautaire (B).

A - Le cadre juridique de la participation communautaire : l'article 33 de la loi de 2002

L'article 33 de la loi n°2002-102 du 11 février 2002 constitue le principal fondement juridique de l'implication des communautés locales dans la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire. Par cet article, le législateur ivoirien consacre une forme d'association entre l'autorité gestionnaire, généralement représentée par l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR), et les populations riveraines à travers les contrats de gestion de terroir.

Le contrat de gestion de terroir désigne le contrat conclu entre le gestionnaire d'un parc ou d'une réserve et les populations rurales de la zone périphérique, représentées par des structures associatives, privées ou administratives⁹⁷.

⁹⁷Article 1^{er} alinéa 6 de la loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement

Le premier alinéa de l'article 33 précise que ces contrats ont pour objet de « *définir les conditions et modalités de l'association de ces populations à la conservation du parc ou de la réserve et de favoriser ainsi les retombées économiques pour ces populations* »⁹⁸. Ce dispositif traduit une volonté politique d'intégrer les populations locales aux efforts de préservation de la biodiversité, tout en leur assurant une certaine contrepartie socio-économique.

En cela, la loi s'inscrit dans la continuité des approches de conservation participative promues par la Convention de Rio sur la diversité biologique (CDB) de 1992, à laquelle la Côte d'Ivoire est partie. Cette convention, en son article 8(j), invite les États parties à reconnaître les savoirs et les pratiques des communautés locales dans la gestion durable des ressources naturelles⁹⁹.

Le second alinéa de l'article 33 énumère les domaines sur lesquels peuvent porter ces contrats. « *Ces contrats de gestion de terroir peuvent porter notamment, selon qu'il s'agit d'un parc ou d'une réserve et en considération des espaces concernés de la zone périphérique*¹⁰⁰, *sur la gestion des ressources naturelles, sur les activités d'éducation, de loisir, de formation de guides, d'hôtellerie et d'aménagement*¹⁰¹ ». Cette diversité d'activités montre que la participation des communautés n'est pas limitée à la protection stricte de la faune et de la flore, mais s'étend à des dimensions économiques, éducatives et culturelles. En théorie, cette approche intégrée vise à renforcer le lien entre la conservation et le développement local, en permettant aux populations d'obtenir des avantages concrets de la présence des aires protégées.

Enfin, le troisième alinéa subordonne la validité des contrats à l'approbation préalable de l'autorité compétente. Ainsi, « *Les contrats de gestion de terroir conclus conformément au présent article entre l'autorité chargée d'une aire protégée et les représentants des populations environnantes sont, préalablement à leur entrée en vigueur, approuvés par l'autorité compétente dont relève le parc ou la réserve*¹⁰² ». Cette exigence d'approbation confère une valeur juridique encadrée à ces contrats, en assurant leur conformité avec la politique nationale de conservation. Toutefois, elle traduit également la primauté de l'État dans la gouvernance environnementale : les communautés locales, bien qu'associées, demeurent sous tutelle administrative. Leur participation est donc conditionnelle et dépendante du bon vouloir des institutions publiques.

En définitive, l'article 33 instaure un cadre juridique de participation consultative, où les communautés locales sont reconnues comme partenaires secondaires du processus de

des parcs nationaux et des réserves naturelles.

⁹⁸ Article 33 alinéa 1 de la loi précitée.

⁹⁹ Voir article 8 (j) de la Convention de Rio de 1992 sur la diversité biologique

¹⁰⁰ La zone périphérique désigne « la zone géographique environnante des parcs et réserves constituée de l'entière superficie des terroirs, des sous-préfectures et, le cas échéant, des forêts classées, aux fins de circonscrire une communauté avec laquelle l'autorité chargée de la gestion de l'aire protégée peut établir et formaliser des relations en vue de la réalisation des objectifs de la présente loi ». Voir article 1^{er} alinéa 21 de la loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles.

¹⁰¹ Article 33 alinéa 2 de la loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles.

¹⁰² Article 33 alinéa 3 de loi précitée.

conservation. Si le texte marque un progrès en matière de reconnaissance formelle de leur rôle, il ne consacre pas pour autant un véritable partenariat décisionnel. L'esprit du texte demeure celui d'une association encadrée, visant à maintenir l'équilibre entre la préservation écologique et l'acceptabilité sociale des politiques de conservation.

Quelles sont les limites juridiques de la participation des communautés locales à la gestion des aires protégées ?

B – Les limites de la reconnaissance juridique accordée aux communautés locales

Si l'article 33 de la loi n°2002-102 semble reconnaître la participation des communautés locales à la gestion des aires protégées, une lecture approfondie révèle une reconnaissance juridique restreinte, marquée par une subordination constante au pouvoir de l'État et à la logique centralisée de gestion. Cette disposition, en apparence inclusive, consacre en réalité une forme de participation encadrée où les communautés demeurent de simples exécutantes des politiques définies par les autorités publiques.

D'abord, le texte n'accorde aucun pouvoir décisionnel aux populations locales. Les communautés locales sont associées « à la conservation du parc ou de la réserve », mais elles ne disposent d'aucune capacité de co-décision ou de co-gouvernance. Elles ne participent ni à l'élaboration des plans d'aménagement, ni à la définition des priorités de gestion.

Leur rôle se limite essentiellement à la mise en œuvre des activités prévues dans le contrat, sous la direction de l'autorité gestionnaire en l'occurrence l'OIPR. Ainsi, la participation reste fonctionnelle et non institutionnelle : les communautés locales ne sont pas reconnues comme des acteurs à part entière de la gouvernance environnementale, mais comme des auxiliaires du dispositif étatique.

Ensuite, la participation des communautés est conditionnelle. L'article 33 subordonne la validité des contrats à leur approbation préalable par l'autorité compétente. Autrement dit, les communautés locales ne peuvent s'engager dans la gestion du terroir que dans les limites autorisées par l'administration. Ce mécanisme d'approbation renforce la dépendance juridique et administrative des populations envers l'État, transformant la participation en un privilège octroyé plutôt qu'en un droit effectif. En pratique, cette subordination rend les initiatives locales fragiles, car elles peuvent être suspendues, modifiées ou annulées par décision administrative.

De plus, la dimension économique du dispositif demeure imprécise et marginale. Le texte évoque la nécessité de « favoriser les retombées économiques » pour les populations, sans en préciser la nature, les mécanismes de répartition ni les garanties de durabilité. Ce flou juridique affaiblit la portée de la disposition : les bénéfices promis dépendent souvent de projets ponctuels, sans impact structurel sur le développement local. Ainsi, les communautés perçoivent peu ou pas de retombées concrètes de leur contribution à la conservation, ce qui limite leur motivation et entretient un sentiment d'exclusion.

En effet, les contrats de gestion de terroir sont censés donner plus de pouvoirs aux communautés locales, leur permettant de bénéficier d'une partie des taxes des permis de

chasse, de revenus émanant des activités de chasse sportive, de chasse commerciale et de l'éco-tourisme¹⁰³.

Enfin, les activités mentionnées dans l'article éducation, tourisme, formation de guides, hôtellerie, aménagement traduisent une implication périphérique des populations. Celles-ci interviennent dans des domaines annexes à la gestion écologique proprement dite, sans accès direct à la gestion des ressources naturelles ou à la définition des politiques de conservation. Cette approche réduit leur participation à un rôle socio-éducatif ou économique, sans réelle maîtrise des enjeux environnementaux.

En définitive, l'article 33 institue une participation plus déclarative que substantielle. Les communautés locales demeurent exclues de la sphère décisionnelle, leurs droits étant limités à l'usage encadré de certaines ressources ou à la participation à des activités périphériques. La reconnaissance juridique proclamée par la loi se heurte donc à une conception paternaliste et centralisée de la conservation, où l'État conserve la pleine maîtrise des aires protégées.

Au regard de ce qui précède, il ressort que la participation des communautés locales à la gestion des aires protégées dans la loi de 2002 est restreinte. Toutefois, n'est-il pas nécessaire de mettre en évidence les limites pratiques des droits des communautés locales dans la conservation de la biodiversité ?

II-LES LIMITES PRATIQUES DES DROITS DES COMMUNAUTÉS LOCALES DANS LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Les limites pratiques des droits des communautés locales se manifestent par une participation communautaire cantonnée aux marges de la gouvernance (A). Pour remédier à ce problème il faut restituer les droits des communautés locales sur les terres et les ressources naturelles par la consécration d'un droit de propriété communautaire (B)

A - Une participation communautaire cantonnée aux marges de la gouvernance

La reconnaissance d'une participation communautaire par la loi n°2002-102, bien qu'elle constitue une avancée, se heurte à d'importantes limites dans la pratique. Le cadre juridique, dominé par la logique du droit d'usage, n'a pas permis d'instaurer une gouvernance réellement partagée des aires protégées. En Côte d'Ivoire, la participation locale demeure davantage déclarative qu'effective, en raison de contraintes institutionnelles, économiques et socio-culturelles qui fragilisent son application.

La relation entre la conservation des aires protégées et le développement des communautés locales est souvent perçue sous un angle réductionniste d'exploitation des ressources naturelles des aires protégées. Dans ces conditions, les communautés locales sont considérées comme des agents de dégradation et les gestionnaires comme des agents chargés de défendre ces aires protégées contre les pressions anthropiques¹⁰⁴.

¹⁰³ BINOT Aurélie, « L'intégration des riverains d'Aires Protégées aux démarches de conservation de la faune sauvage d'Afrique centrale : l'obstacle posé par les pratiques des projets », Bulletin de l'Association de Géographes français, n°4, 2011, pp.434-435.

¹⁰⁴ IBO Jonas, KONE Inza et ZADOU Dadié Armand, « Contexte de l'émergence de la politique de gestion communautaire des forêts en Côte d'Ivoire : l'expérience de la forêt des Marais Tanoe-Ehy dans le Sud-est ivoirien », Revue d'Anthropologie, Nyansa-P6, n°10, 2010, p.92.

Le bilan de l'impact social ou socio-économique de cette approche de gestion participative de la nature en Afrique particulièrement en Côte d'Ivoire est globalement négatif.

De nombreuses études montrent plutôt que la participation des populations au projet de conservation reste souvent extrêmement passive et ne débouche ni sur une gestion durable des ressources naturelles, ni sur un réel partenariat¹⁰⁵.

Dans le Parc national de la Marahoué, 80 % des communautés locales enquêtées affirment que la gestion du parc est mauvaise, tandis que 17 % se sont déclarées sans avis. Les principales raisons invoquées par les communautés locales sont la mauvaise gouvernance (71 %), la corruption (50 %), la non-association des populations locales (21 %), ainsi que les abus de pouvoir et le rançonnement. Certaines populations riveraines du parc affirment qu'elles ne connaissent pas du tout l'importance du parc dans la régulation climatique. Pour elles, le parc n'est qu'une vaste étendue forestière confisquée par l'État¹⁰⁶.

Sur le terrain, la participation des communautés locales reste limitée à des activités périphériques, telles que la sensibilisation, la formation de guides écotouristiques ou la surveillance informelle des limites des parcs et réserves. Ces initiatives, bien qu'utiles, n'impliquent pas une véritable intégration des communautés dans les organes de décision.

L'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) conserve l'autorité principale sur la planification, la régulation et la mise en œuvre des politiques de conservation, conformément à la loi de 2002 sur les parcs nationaux et réserves naturelles.

Dans le Parc National de Taï, les actions de l'OIPR portent sur la mise en place des micro-projets générateurs de revenus et des micro-infrastructures (écoles, dispensaires, hydraulique villageoise, etc...), la sensibilisation des populations locales au respect de l'environnement, la promotion du développement local avec l'appui des Associations Villageoises et de Développement (AVCD)¹⁰⁷.

La plupart des populations riveraines du Parc national de Taï interrogées lors d'une enquête ne se sentent pas concernées par les actions de l'OIPR. Quant au rôle de l'OIPR, elles estiment qu'il s'agit d'une structure étatique présente dans la zone à travers ses agents chargés de surveiller le parc.

La participation de ces communautés, sur laquelle l'OIPR compte pour la gouvernance du Parc national de Taï, demeure défailante. Cette défailance, attribuée aux conflits fonciers, ne permet pas aux communautés de mener des actions collectives efficaces¹⁰⁸.

¹⁰⁵ BINOT Aurélie, op.cit., p.433.

¹⁰⁶ KONAN Yao, OHOUKO Junior, OLATOUNDJII Adelani Yves et OUATTARA Djakalia, « Perception des populations sur le rôle des aires protégées dans leur résilience face aux changements climatiques : cas du Parc National de la Marahoué (Centre-ouest, Côte d'Ivoire) », VertigO, La revue électronique en science de l'environnement, vol.21, n°2, octobre 2021, p.9.

¹⁰⁷ KOUADIO B. Komana, « Recomposition de l'espace Taï et gouvernance du Parc National de Taï dans le contexte de crise (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire) », Ethique et économique / Ethic and Economic, vol.11, n°1, 2014, pp.140-141.

¹⁰⁸ KOUADIO B. Komana, op.cit., p.141.

Ainsi, dans le Parc national du Mont Sangbé, l'OIPR a organisé une campagne de sensibilisation environnementale à laquelle ont pris part une vingtaine de leaders d'opinion, dans le but de renforcer l'engagement communautaire en faveur de la préservation du parc¹⁰⁹.

La reconnaissance légale des droits des populations sur leurs terres et leurs ressources s'est globalement résumée à un processus de participation extrêmement passif : répondre, tant bien que mal, à une offre de formation qu'elles n'ont pas formulée et être sensibilisées aux enjeux environnementaux¹¹⁰.

Ainsi, la participation locale s'apparente davantage à une instrumentalisation participative : les populations sont mobilisées pour renforcer la légitimité sociale des politiques de conservation, sans bénéficier de droits réels sur les terres ni sur les ressources naturelles.

Cette situation révèle un déséquilibre de pouvoir entre les institutions de l'État et les communautés locales. Les populations riveraines, souvent dépendantes de la chasse, de la pêche ou de l'agriculture, voient leurs activités restreintes sans compensation suffisante. En conséquence, les tensions sociales persistent, favorisant parfois le braconnage ou la reconversion illégale des terres, ce qui fragilise davantage les efforts de préservation de la biodiversité.

Il convient dès lors de restituer aux communautés locales leurs droits sur les terres et les ressources naturelles en consacrant le droit de propriété communautaire.

B-Restituer aux communautés locales leurs droits sur les terres et les ressources naturelles : vers la consécration d'un droit de propriété communautaire

La restitution des droits des communautés locales sur leurs terres et leurs ressources naturelles implique, d'une part, la reconnaissance des droits des peuples autochtones au regard de la Déclaration des Nations Unies (1) et, d'autre part, la valorisation du droit de propriété communautaire comme outil de conservation durable de la biodiversité (2).

1. Les droits des peuples autochtones au regard de la Déclaration de Nations Unies

Les peuples autochtones ont le droit aux terres¹¹¹, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement où qu'ils ont utilisés ou acquis¹¹². Les peuples autochtones ont le droit de posséder, d'utiliser, de mettre en valeur et de contrôler les terres, territoires et

¹⁰⁹ Voir Man-info.net : Bontoma, l'OIPR mobilise les communautés pour la protection du Mont Sangbé, 11 juin 2025 (document non paginé). Disponible sur Man-info.net. Consulté le 14 octobre 2025.

¹¹⁰ BINOT Aurélie, op.cit., p.435.

¹¹¹ « Les droits sur la terre, les territoires et les ressources connexes sont d'une importance fondamentale pour les peuples autochtones, étant donné qu'ils constituent le fondement de leurs moyens d'existence économiques et la source de leur identité spirituelle, culturelle et sociale. Partout dans le monde, la terre est le fondement des vies et des cultures des peuples autochtones. Sans accès à leurs terres, leurs territoires et leurs ressources naturelles, et sans le respect de leurs droits sur ces éléments, les cultures spécifiques des peuples autochtones et la possibilité de déterminer leur propre développement et leur propre avenir se trouvent amoindries », martelait Victoria TAULI-CORPUZ, Présidente de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, 14 mai 2007. Voir GUILIA Pedone, Les droits collectifs des peuples autochtones sur les terres, les territoires et les ressources naturelles : enseignements tirés des projets appuyés par le FIDA, Rome, Italie, Juin 2018, p.3.

¹¹² Voir l'article 26 alinéa 1 de la Déclaration des Nations sur les droits des peuples autochtones.

ressources qu'ils possèdent parce qu'ils leur appartiennent ou qu'ils les occupent ou les utilisent traditionnellement, ainsi que ceux qu'ils ont acquis¹¹³. Les États accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, territoires et ressources. Cette reconnaissance se fait en respectant dûment les coutumes, traditions et régimes fonciers des peuples autochtones concernés¹¹⁴.

Les États mettront en place et appliqueront, en concertation avec les peuples autochtones concernés, un processus équitable, indépendant, impartial, ouvert et transparent. Ce processus tiendra dûment compte des lois, des traditions, des coutumes et des régimes fonciers des peuples autochtones. Il aura pour objet de reconnaître leurs droits sur leurs terres, leurs territoires et leurs ressources, y compris ceux qu'ils possèdent, occupent ou utilisent traditionnellement. Il visera également à statuer sur ces droits. Les peuples autochtones auront le droit de participer à ce processus¹¹⁵.

Les peuples autochtones ont droit à la préservation et à la protection de leur environnement, ainsi qu'à la capacité de production de leurs terres, territoires et ressources. À cette fin, les États établissent et mettent en œuvre des programmes d'assistance destinés aux peuples autochtones, sans discrimination d'aucune sorte¹¹⁶.

Aujourd'hui, les droits des peuples autochtones sur les terres, les territoires et les autres ressources naturelles sont reconnus par les conventions internationales et consacrés dans les instruments relatifs aux droits de l'homme. Malgré cette reconnaissance et cette protection au niveau international, ces droits ne sont pas toujours respectés au niveau national. Ils sont souvent violés, tant par les États que par les acteurs du secteur privé¹¹⁷.

L'absence de reconnaissance formelle, par l'État, des droits des peuples autochtones sur leurs territoires traditionnels entraîne souvent une superposition de droits fonciers incertains. Cette situation survient dans un contexte marqué par une pression croissante sur les terres et les ressources naturelles. Cette pression est accentuée par l'augmentation des investissements fonciers, la croissance démographique, la demande croissante en énergie et en denrées alimentaires, ainsi que par les effets des changements climatiques. Elle constitue l'un des principaux facteurs de conflit, d'instabilité et de dégradation de l'environnement¹¹⁸. Les situations d'insécurité foncière sont également un facteur majeur de pauvreté et d'inégalités touchant les peuples autochtones, ainsi que d'autres communautés locales¹¹⁹. Quel rôle le droit de propriété communautaire joue-t-il dans la conservation durable de la biodiversité ?

¹¹³ Article 26 alinéa 2 de la Déclaration des Nations sur les droits des peuples autochtones.

¹¹⁴ Article 26 alinéa 3 de la Déclaration des Nations sur les droits des peuples autochtones.

¹¹⁵ Article 27 de la Déclaration des Nations sur les droits des peuples autochtones.

¹¹⁶ Article 29 alinéa 1 de la Déclaration des Nations sur les droits des peuples autochtones.

¹¹⁷ GUILIA Pedone, op.cit., p.3.

¹¹⁸ Idem, p.3.

¹¹⁹ Ibidem.

2. *Le droit de propriété communautaire comme outil de conservation durable de la biodiversité*

L'octroi de droits de propriété sur les terres et les ressources naturelles pourrait avoir des effets bénéfiques sur la protection de la faune et de la flore¹²⁰. Les droits de propriété occupent une place centrale dans la théorie économique classique de l'environnement. Il est généralement admis que des droits de propriété clairement définis constituent une condition nécessaire pour permettre aux communautés locales et aux peuples autochtones de protéger la nature¹²¹.

Le droit de propriété sur les ressources naturelles garantit, tout d'abord, la responsabilité des titulaires de ces droits. Il favorise la conciliation des valeurs économiques et écologiques, non par la coercition, mais par le libre consentement¹²². L'établissement d'un marché des droits ne relève pas de la privatisation. Il ne faut pas confondre les droits de propriété avec la propriété privée des ressources naturelles. Les droits de propriété peuvent être détenus par des individus ou, dans certains cas, par des groupes d'individus, tels que les communautés locales¹²³. L'établissement de droits de propriété traduit une volonté de lutter contre la surexploitation des ressources naturelles. Il vise à assurer une exploitation durable de ces ressources et à permettre de bénéficier durablement des avantages liés au développement du marché¹²⁴.

Cette approche a été largement préconisée, notamment pour la protection de la faune. Dans les pays d'Afrique australe, tels que le Botswana, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe, des droits de propriété ont été établis pour contribuer à la protection des éléphants. Dans ces pays, les populations d'éléphants ont augmenté¹²⁵.

Le modèle zimbabwéen, à travers le programme CAMPFIRE¹²⁶, en constitue un exemple. Fondé sur les droits de propriété, ce programme offre des incitations aux communautés locales pour protéger les éléphants. Il transforme ainsi ces derniers en une source de revenus

¹²⁰ GBELE Serge Landry, op.cit., p.294.

¹²¹ BOISVERT Valérie, CARON Armelle, RODARY Estienne, « Privatiser pour conserver ? Petits arrangements de la nouvelle économie des ressources avec la réalité », Tiers-Monde, Tome 45, n°177, 2004, p.62.

¹²² Idem, p.64.

¹²³ BOISVERT Valérie, CARON Armelle, RODARY Estienne, op.cit., p.68.

¹²⁴ Idem, p.70.

¹²⁵ FAURE G. Michael et PARTAIN A. Roy, Droit et économie de l'environnement : théorie et pratique, Cambridge, Presse de l'Université de Cambridge, 2019, pp.43-44.

¹²⁶ Le programme CAMPFIRE (Communal Areas Management Programme For Indigenous Ressources) a été conçu au début des années 1980 et formellement établi en 1989. Il fonctionne en dehors des zones de protection réglementées du Zimbabwe, les aires communales où les terres appartiennent à l'État, sur environ 15000 km² et concerne près de 1 million de personnes. Les objectifs du programme sont précis : faire profiter les populations locales des bénéfices économiques de la gestion de la faune, les associer aux institutions décentralisées et les impliquer dans les contrôles anti-braconnage.

CAMPFIRE repose sur une contractualisation de la gestion de la faune, à travers des concessions établies sur les zones communales entre les entreprises privées et les Rural District Councils (RDC). Ces entreprises reversent une partie des revenus de leurs activités (en moyenne 33%) aux RDC, qui ont autorité pour allouer ces sommes. L'argent procède à des redistributions dans les foyers, soit conservé par le RDC pour la gestion de la faune et le fonctionnement de l'administration. Voir BOISVERT Valérie, op.cit., pp.73-74.

protégée¹²⁷. Un quota de 1 % des éléphants peut être chassé. Les revenus issus de la vente des permis de chasse varient entre 12 000 et 25 000 dollars américains. Ces recettes sont destinées aux communautés locales, à la protection nationale de la faune et à la compensation des dommages causés aux cultures¹²⁸.

Le premier avantage de cette approche fondée sur les droits de propriété est que les propriétaires savent qu'ils pourront bénéficier des éléphants à l'avenir. Cette perspective les incite à les conserver dans le présent¹²⁹.

Le deuxième avantage réside dans le fait que l'attribution de droits de propriété et la possibilité d'un certain échange permettent une meilleure protection de la faune. La création de droits de propriété sur la faune réduit l'incitation au braconnage, désormais perçu comme une atteinte aux intérêts de la communauté¹³⁰.

Les expériences de gestion communautaire des ressources naturelles en Afrique australe, particulièrement au Zimbabwe, montrent que la réussite de la conservation de la biodiversité nécessite que les communautés locales détiennent des droits de propriété sur les terres servant de fondement à la conservation de la faune et de la flore¹³¹.

Pour la Côte d'Ivoire, la révision du dispositif législatif de 2002 apparaît donc nécessaire. Elle devrait viser à dépasser le cadre des simples droits d'usage subordonnés afin d'instaurer une véritable gouvernance environnementale partagée. Cela suppose :

- une reconnaissance juridique claire du statut foncier communautaire dans les zones périphériques ;
- une intégration des représentants locaux dans les organes décisionnels des parcs et des réserves ;
- la mise en place de mécanismes économiques équitables garantissant aux populations des retombées concrètes issues de la conservation.

Ainsi, le passage du droit d'usage au droit de propriété communautaire ne représenterait pas seulement une évolution juridique. Il constituerait une transformation profonde du modèle de conservation ivoirien, davantage conforme aux principes de justice environnementale et de développement durable. La reconnaissance de l'application du droit de propriété aux terres traditionnellement occupées par les communautés autochtones implique également la prise en compte des spécificités autochtones dans leur relation à la terre¹³².

Conclusion

La participation des communautés locales à la gestion des aires protégées en Côte d'Ivoire, bien que reconnue par la loi n° 2002-102 du 11 février 2002, demeure juridiquement limitée

¹²⁷ Idem, p.45.

¹²⁸ Ibidem.

¹²⁹ Ibidem.

¹³⁰ Idem., pp.45-46.

¹³¹ GBELE Serge Landry, op.cit., p.295.

¹³² COUVEINHES-MATSUMOTO Delphine, « Les peuples autochtones et le droit de propriété devant la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme », *Revue juridique de l'Environnement*, numéro spécial, 2018, p.60.

et faiblement effective. L'absence d'un véritable cadre de cogestion restreint l'appropriation locale des politiques de conservation et fragilise leur durabilité.

Pour surmonter ces limites, la consécration du droit de propriété communautaire apparaît comme un levier juridique essentiel. Elle permettrait de reconnaître aux populations riveraines un rôle actif et responsable dans la gestion des écosystèmes, tout en assurant une protection plus équilibrée de la biodiversité.

En définitive, la consolidation d'un modèle ivoirien de gouvernance environnementale inclusive pourrait inspirer d'autres pays africains confrontés au même défi : concilier la conservation du patrimoine naturel avec la reconnaissance des droits des communautés locales.

Bibliographie

ADRIAN Philips, BARBARA Lassen, BORRINI-FEYERABEND Grazia, NEEMA Pathak Broome, NIGEL Dudley, TILMAN Jaeger et TREVOR Sandwich, *Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action. Collection des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées*, UICN, Gland, Suisse, n°20, 2014, 124 pages.

BINOT Aurélie, « L'intégration des riverains d'Aires Protégées aux démarches de conservation de la faune sauvage d'Afrique centrale : l'obstacle posé par les pratiques des projets », *Bulletin de l'Association de Géographes français*, n°4, 2011, pp.432-443.

BOISVERT Valérie, CARON Armelle, RODARY Estienne, « Privatiser pour conserver ? Petits arrangements de la nouvelle économie des ressources avec la réalité », *Tiers-Monde*, Tome 45, n°177, 2004, pp.61-84.

Convention sur la diversité Biologique, Rio 05 juin 1992.

COUVEINHES-MATSUMOTO Delphine, « Les peuples autochtones et le droit de propriété devant la Cour Interaméricaine des droits de l'Homme », *Revue juridique de l'Environnement*, numéro spécial, 2018, pp.55-67.

Décret n°2002-359 du 24 juillet 2002, portant création, organisation et fonctionnement de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves.

FAURE G. Michael et PARTAIN A. Roy, *Droit et économie de l'environnement : théorie et pratique*, Cambridge, Presse de l'Université de Cambridge, 2019, 396 pages.

GBELE Serge Landry, *La protection juridique de la faune, de la flore et des droits des communautés locales en Afrique : cas de la Côte d'Ivoire et du Cameroun*, Thèse de doctorat, Droit public, Université de Maastricht, 10 juin 2025, 417 pages.

GIRAUT Frédéric, GUYOT Sylvain et HOUSSAY-HOLZSCHUCH, « Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines », *L'information géographique*, vol. 68, n°4, 2004, pp.340-368.

GUILIA Pedone, *Les droits collectifs des peuples autochtones sur les terres, les territoires et les ressources naturelles : enseignements tirés des projets appuyés par le FIDA*, Rome, Italie, Juin 2018, 27 pages.

IBO Jonas, KONE Inza et ZADOU Dadié Armand, « Contexte de l'émergence de la politique de gestion communautaire des forêts en Côte d'Ivoire : l'expérience de la forêt des Marais Tanoe-Ehy dans le Sud-est ivoirien », *Revue d'Anthropologie, Nyansa-Pô*, n°10, 2010, pp.82-114.

KOFFI Kouassi Yves, *Le droit des aires protégées en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Discipline : Droit privé, Université de Maastricht, 16 novembre 2016, 377 pages.

KONAN Yao, OHOUKO Junior, OLATOUNDJII Adelani Yves et OUATTARA Djakalia, « Perception des populations sur le rôle des aires protégées dans leur résilience face aux changements climatiques : cas du Parc National de la Marahoué (Centre-ouest, Côte d'Ivoire) », *VertigO, La revue électronique en science de l'environnement*, vol.21, n°2, octobre 2021, pp.1-18.

KOUADIO B. Komana, « Recomposition de l'espace Taï et gouvernance du Parc National de Taï dans le contexte de crise (Sud-ouest de la Côte d'Ivoire) », *Ethique et économique / Ethic and Economic*, vol.11, n°1, 2014, pp.127-144.

Loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles.

Loi n°2014-390 du 20 juin 2014 d'orientation sur le développement durable.

Loi n°95-893 du 27 octobre 1995 relative aux communautés rurales.

Man-info.net : Bontoma, l'OIPR mobilise les communautés pour la protection du Mont Sangbé, 11 juin 2025 (document non paginé). Disponible sur Man-info.net

RODARY Estienne, « Perspectives territoriales et contrôle réticulaire dans les politiques participatives de conservation de la nature en Zambie et Zimbabwe », *Geocarrefour*, vol.76, n°3, 2001, pp.225-232.

UICN/PACO, *Evaluation juridique et institutionnelle pour la mise en place des conditions d'amélioration de la gestion des aires protégées d'Afrique de l'ouest*, Ouagadougou, Burkina Faso, 2010, 93 pages.

**REVUE IVOIRIENNE DE GOUVERNANCE ET D'ÉTUDES STRATÉGIQUES
(RIGES)
(IVORIAN REVIEW OF GOVERNANCE AND STRATEGIC STUDIES)**

